



universität
wien

DIPLOMARBEIT / DIPLOMA THESIS

Titel der Diplomarbeit / Title of the Diploma Thesis

« Conception de la parentalité chez Rousseau: entre
nature et société »

verfasst von / submitted by

Lic. Karen Bartmann

angestrebter akademischer Grad / in partial fulfilment of the requirements for the degree of

Magistra der Philosophie (Mag. phil)

Wien, 2018 / Vienna 2018

Studienkennzahl lt. Studienblatt /
degree programme code as it appears on
the student record sheet:

A 190 347 299

Studienrichtung lt. Studienblatt /
degree programme as it appears on
the student record sheet:

Lehramtsstudium UF Französisch UF Psychologie und
Philosophie

Betreut von / Supervisor:

Univ.-Prof. Dr. Hans Bernhard Schmid

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	4
PREMIÈRE PARTIE : DE LA CONCEPTION À L'ACCEPTATION, UNE VOIE INCERTAINE	7
Chapitre I : Du choix des mots au choix de vie.....	8
Une douloureuse destinée	8
Sur l'abandon de ses enfants	14
Sur les possibilités d'un retour en arrière	21
Chapitre II : Enfanter au XVIIIe siècle	26
Quand <i>souffrance</i> rime avec <i>enfance</i>	26
Rousseau et ses souvenirs d'enfance	31
Quand les parents ne sont plus : l'influence d'une personne de référence	35
Chapitre III : La condition sociale, un mal à écarter	37
Des mérites fondés sur la sagesse et non sur la naissance	37
La condition de la femme : des écarts à éradiquer ?	40
Chapitre IV : Sur le mariage : quand l'amour devient projet	46
Le rapprochement de deux êtres : quand il est question d'amour.....	46
Sur le mariage : du mariage arrangé au mariage d'amour.....	51
DEUXIÈME PARTIE : POUR QUELLE ÉTHIQUE DE LA PARENTALITÉ?	57
Chapitre I : Sur l'idéal familial : la fin des dynasties	58
La famille vue par Rousseau: vers une lignée basée sur l'amour.....	58
La famille vue par les théoriciens du « droit divin » : une hiérarchie naturelle.....	68
Chapitre II : Sur le pouvoir maternel et ses limites	72
La déclaration des droits de l' « homme » et l'influence de Rousseau dans son élaboration.....	72
Des droits de la femme aux devoirs de la mère : quelles différences et quels enjeux?	78
Chapitre III : Sur le pouvoir paternel et ses limites	84
Devenir père : un libre arbitre ?	84
La paternité : un pouvoir limité-limitant	88
Chapitre IV : Vers un mode de vie juste et une élévation de l'âme	98
Le poids de l'éducation, un intérêt commun ?.....	98
Entre nature et société : perte ou bénéfice ?	105
CONCLUSION	111
BIBLIOGRAPHIE.....	113
ANHANG	114
Abstract	114
Eidesstattliche Erklärung	116

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« La conception de la parentalité chez Rousseau : entre nature et société » est un sujet qui peut surprendre au premier abord et choquer les personnes qui connaissent un peu la vie de l'auteur. Il étonne d'un côté ; pour la connotation moderne de ce terme qui effectivement n'existait pas encore au XVIII^e siècle, et interpelle de l'autre côté à cause de la réputation de cet homme nommé Jean-Jacques Rousseau. En effet, ne s'agit-il pas du philosophe misogyne qui a abandonné ses enfants ? Voici la remarque qui revient à la bouche des personnes qui connaissent un peu Rousseau, mais nous tâcherons, dans notre analyse, de ne pas nous arrêter sur de simples préjugés.

Alors, que peut bien relier un homme d'une telle réputation à la « parentalité » ? Des œuvres. Voilà tout. Comme il le précise dans ses *Confessions*, sa quête de vérité est au cœur de son aspiration, et ce pour le bien de tous :

Pour pouvoir oser dire de grandes vérités il ne faut pas dépendre de son succès. Je jetais mes livres dans le public avec la certitude d'avoir parlé pour le bien commun, sans aucun souci du reste¹.

Rousseau a toute sa vie médité sur la nature profonde de l'homme jusqu'à en devenir paradoxal. Et sa vision singulière de l'éducation, de la société ou encore de la famille faisait déjà couler beaucoup d'encre de son vivant². Mais n'est-ce pas en faisant le récit de sa propre singularité que Rousseau touche à l'universel ?

Dans son intime conviction, et contrairement à la théorie de Hobbes, l'homme est né bon³. Cette bonté acquise dès la naissance – donc innée, montre qu'il est bon par nature, et que quelque chose le corrompt. Mais quelle est donc cette chose qui a la faculté de changer l'homme au point d'en chambouler sa propre nature ? D'après lui c'est la cité – donc la société. Mais quel rapport entre une société corrompue et le fait d'être parent(s) ?

Eh bien, Rousseau ne s'était-il pas rendu compte que la véritable nature humaine est l'amour ? Et que l'amour est un besoin primordial à la bonne élévation de l'âme ? Les parents étant ainsi à même de transmettre celui-ci de manière naturelle ; ils s'avèrent être un espoir de bienveillance pouvant aider l'homme à retrouver le droit chemin et atteindre la société idéale

¹ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 185

² (Derathé, 2009), p. 25

³ (Derathé), Ibid., pp. 104-105

tant rêvée par Rousseau. Or, leur statut et les actes qui s'ensuivent ne sont-ils pas la source, donc à l'origine, de tous les maux des générations suivantes?

Malgré sa réputation, Rousseau était un révolutionnaire, et ce constat n'est ignoré de personne aujourd'hui. Dans son livre, *Libérez votre cerveau!*, paru en 2016, Idriss Aberkane remet en lumière la théorie du célèbre philosophe allemand, Arthur Schopenhauer, selon laquelle toute révolution passe nécessairement par trois étapes : *ridicule, dangereux, évident*. Dans sa quête de la nature profonde de l'homme, Rousseau semble inclure la femme ; chose *ridicule* en son temps. À vrai dire, sans toutefois mettre les hommes et les femmes sur un même piédestal, il affirme qu'hormis leur sexe, rien ne les distingue réellement.

En tout ce qui ne tient pas au sexe, la femme est homme : elle a les mêmes organes, les mêmes besoins, les mêmes facultés ; la machine est construite de la même manière, les pièces en sont les mêmes, le jeu de l'une est celui de l'autre, la figure est semblable ; et, sous quelque rapport qu'on les considère, ils ne diffèrent entre eux que du plus au moins⁴.

Donc en dépit de certaines interprétations, Rousseau n'a pas oublié d'écrire sur les femmes ; leur situation ne le laissait pas indifférent. La condition de la femme ne tenant qu'à un fil, elle risquait à tout moment de basculer dans la plus grande précarité, avec tout ce que cela sous-entend. Aussi, n'échappant pas au commun des mortels, les femmes semblent particulièrement visées par cette société corrompue et en proie aux vices. Dans ses œuvres, Rousseau ne fait aucunement l'éloge de cette précarité qui touche particulièrement les femmes ; il la dénonce ! De plus, à qui s'adresse-il lorsqu'il s'agit de revenir à l'essentiel dans l'*Émile* ? Il s'adresse avant tout, et directement aux mères⁵. Et ceci, dès la première page du livre I, comme pour en accentuer l'importance. En effet, pour lui, la femme qui porte et donne la vie, est également porteuse d'espoir et occupe une place originelle dans le maintien du genre humain, ainsi que de son droit chemin.

Rousseau s'est demandé comment il a été possible que l'homme soit bon naturellement, et pourtant mauvais en société alors entouré de ses semblables. À force de lecture, la présence d'un intérêt incontestable de la parentalité chez Rousseau, a éveillé en moi une interrogation qui m'a poussé à me renseigner davantage sur la problématique suivante :

« Qu'est-ce que la parentalité sinon un soutien naturel dans l'élévation de sa propre progéniture ? » C'est à cette question, noyau de ce mémoire, que nous nous appliquerons à répondre.

⁴ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 515

⁵ (Rousseau), *Ibid.*, p. 45

Pour ce faire, notre démonstration se déploiera en deux grandes parties. La première section nous replongera au XVIII^e siècle, époque à laquelle les grossesses non désirées se terminaient de plus en plus souvent par des abandons ; le nombre considérable d'enfants abandonnés par leurs géniteurs étant en constante augmentation. Le ton sera ainsi donné dès les premières pages de notre mémoire, puisque nous débuterons notre analyse en nous appuyant sur un article essentiel, et dans lequel la question de la paternité chez Rousseau occupe une place centrale. Son auteure, Marie-Hélène Huet, y indique entre autre que : « *toute affirmation de paternité est toujours discutable* »⁶. Et pour cause, quelle est la preuve, à cette époque, de la paternité d'un homme ? D'où parfois le long chemin vers l'acceptation de ce statut. Car si, pour en revenir à Rousseau, celui-ci n'était pas le père biologique des enfants précédemment cités ? Et pis, si tel était le cas, en était-il lui-même conscient ?

La seconde section portera essentiellement sur les limites imposées à ce statut ; les parents ayant des droits mais aussi des devoirs envers leurs enfants. Nous poursuivrons notre analyse sur la grande inspiration de notre auteur: « la nature ». *Nature* qui s'oppose à *civilisation*, au point d'en être réellement antonyme. Mais n'est-elle pas un exemple à suivre, donc à imiter plutôt qu'à exploiter ?

Cette problématique enrobe bon nombre de questions se rapportant à la vie et à la pensée de notre philosophe. Les médias à disposition, l'écoute et la visualisation de conférences, de débats, d'interviews, de documentaires sont autant d'éléments qui complètent les livres et les articles que nous nous sommes procurés pour cette étude.

⁶ (Huet, 1989), pp. 813-814

PREMIÈRE PARTIE : DE LA CONCEPTION À L'ACCEPTATION, UNE VOIE INCERTAINE

Texte de cadrage de cette première partie

Le passage de la conception de la parentalité à la parentalité elle-même sépare deux mondes. La conception, qui vient du latin conceptio, - onis, signifie l'« action de concevoir »⁷. D'un côté, l'imaginaire fait fructifier cette fameuse conception de la chose de manière aléatoire et comme bon lui semble. De l'autre côté nous y sommes, nous voilà projetés dans un état qui doit être assumé d'une façon ou d'une autre quotidiennement et sans relâche. Il n'est donc plus question de l'action d'élaborer ou de concevoir une chose dans son esprit, mais d'un état de fait, c'est-à-dire pour un être vivant sexué d'être conçu. Il est alors question de conception, dans le sens ultime de recevoir cette existence. Aujourd'hui, avec les progrès de la médecine et après une longue lutte féministe, (malgré des réticences notamment d'ordre religieux et éthique), les femmes ont le choix entre « donner la vie » ou « y renoncer » en interrompant volontairement leur grossesse. Au XVIIIe siècle, la réalité était autre. Le renoncement y était possible, mais à quel prix ? Les femmes mortes en couches, l'abandon constant de sa progéniture auprès d'institutions faites pour cela, comme l'hôpital des Enfants-Trouvés qui recueillait des enfants non sevrés de moins de deux ans⁸, étaient des événements tristement réels, car ces gens abandonnaient des bébés.

Lorsque Rousseau fut confronté à cette situation, il a dit suivre les coutumes du pays dans lequel il vivait, et annonçait un acte non honteux, dont certaines personnes se vantaient même d'avoir recours. Mais ce terme d'Enfants-Trouvés qui s'apparente anormalement à celui d'objets-trouvés, rappelle le mot « embarras » qui désignait même la grossesse au XVIIIe siècle⁹. Cela ramène à l'objet dont on se « débarrasse ». Cette curieuse association enfants/objet, embarras/débarras suggère le sinistre lien que peuvent avoir « l'enfance » avec la « souffrance ». Car ces enfants sont bel et bien là, en chair et en os, visibles et présents ; mais abandonnés.

Or, est-il humain d'abandonner son enfant lorsqu'il est le fruit d'un amour entre deux êtres consentants ? Le choix du partenaire, le mûrissement de cet amour, sont autant d'éléments qui se font s'attacher à cette naissance. Ce « projet » qui a pris forme est devenu réel. N'est-ce pas le désir d'enfant qui fonde aux yeux du couple la notion de personne et fait de cette personne un individu à part entière à chérir et à élever ? Si bien qu'un abandon en déchirerait le cœur-même du géniteur ?

⁷ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/conception/17878> (21.12. 2017)

⁸ https://fr.wikipedia.org/wiki/H%C3%B4pital_des_Enfants-Trouv%C3%A9s (10.4.2018)

⁹ (Huet, 1989), p. 812

Chapitre I : Du choix des mots au choix de vie

Une douloureuse destinée

Rousseau est connu pour avoir rédigé des écrits plus ou moins controversés dans différents domaines – philosophiques, politiques, littéraires, etc. Nous pourrions croire que ce talent qu'est « l'écriture » était inné, et que les idées lui venaient sans trop de tracas. Cette première partie dévoilera une autre facette de l'auteur ; celle d'une réelle difficulté à rédiger de sa main ses idées qui lui venaient pour la plupart la nuit durant ses insomnies ou encore lors de ses nombreuses promenades solitaires.

De là vient l'extrême difficulté que je trouve à écrire. Mes manuscrits raturés, barbouillés, mêlés, indéchiffrables attestent la peine qu'ils m'ont coûtée. Il n'y en a pas un qu'il ne m'ait fallu transcrire avant de le donner à la presse. Je n'ai jamais pu rien faire la plume à la main vis-à-vis d'une table et de mon papier. C'est à la promenade au milieu des rochers et des bois, c'est la nuit dans mon lit et durant mes insomnies que j'écris dans mon cerveau, l'on peut juger avec quelle lenteur, surtout pour un homme absolument dépourvu de mémoire verbale, et qui de la vie n'a pu retenir six vers par cœur¹⁰.

Cet extrait dans lequel Rousseau se décrit lui-même nous montre à la fois son ardeur et ses faiblesses pour cette tâche qui lui était difficile. Ce goût de la rédaction ne lui étant apparu qu'à l'âge adulte, ce sont ses nombreuses lectures qui ont éveillées en lui ce qui s'avérera être une de ses nombreuses passions. Aussi, n'est-il pas déplacé de préciser d'ores et déjà qu'il n'en avait pas fait son gagne-pain ; en effet, Rousseau étant copiste de musique de métier.

L'ironie du sort fit que ce sont avant tout les écrits de Voltaire qui ont séduit Rousseau et l'ont attiré vers cette voie. Or, bien que cet homme s'avérera être fatalement son ennemi public numéro un, Voltaire était au départ la personne dont les lectures lui inspirèrent le désir d'écrire avec élégance, et l'incitèrent à l'imiter ; il vouait pour lui une admiration sans précédent¹¹.

¹⁰ (Rousseau, Les Confessions Tome I LIVRES I à VI, Edition 06 - mars 2017), pp. 194-195

¹¹ (Rousseau), Ibid., p. 330

L'extrait suivant annonce comment Rousseau est parvenu à une solution pour remédier à cette difficulté :

Je travaillai ce discours d'une façon bien singulière et que j'ai presque toujours suivie dans mes autres ouvrages. Je lui consacrais les insomnies de mes nuits. Je méditais dans mon lit à yeux fermés, et je tournais et retournais mes périodes dans ma tête avec des peines incroyables ; puis quand j'étais parvenu à en être content, je les déposais dans ma mémoire jusqu'à ce que je pusse les mettre sur le papier : mais le temps de me lever et de m'habiller me faisait tout perdre, et quand je m'étais mis à mon papier, il ne me venait presque plus rien de ce que j'avais composé. Je m'avisai de prendre pour secrétaire Mme Levasseur. Je l'avais logée avec sa fille et son mari près de moi, et c'était elle qui pour m'épargner un domestique venait tous les matins allumer mon feu et faire mon petit service. A son arrivée je lui dictais de mon lit mon travail de la nuit, et cette pratique, que j'ai longtemps suivie m'a sauvé bien des oublis¹².

Cette longue citation, s'immisçant discrètement dans le second Tome des *Confessions*, justement lorsque sont révélées les naissances successives que nous aborderons par la suite, ne sont pas passées à travers les mailles du filet de Marie-Hélène Huet. Ses aveux dévoileraient quelque chose de plus profond, de plus lointain qu'une simple difficulté d'écrire. Dans cette citation qui nous permet une entrée directe dans le vif du sujet, Marie-Hélène Huet y apporte une vision nouvelle. Pour Rousseau, il est vain de vouloir manipuler les concepts de l'origine, ceux-ci n'étant que chimères ; car introduisant le doute en soi, sa mémoire n'en serait qu'atteinte, affectant par contrecoup une chose inattendue et surprenante : la « paternité ». En effet, dans son chapitre sur « la place du père », Marie-Hélène Huet nous fait part d'une théorie des plus plausibles selon laquelle Rousseau emploierait, par le biais de Mme Levasseur (sa future belle-mère), une stratégie qui consiste à réitérer sans cesse ses idées dans sa tête afin de les lui dicter le matin venu, avec cette angoisse de les oublier s'il devait les écrire lui-même. Dans cette perspective, elle est d'avis qu'il s'agit là de conséquences graves ayant desservi pour ainsi dire l'auteur, puisqu'elles dévoileraient « *une longue réflexion sur l'impossibilité de prendre la place du père* »¹³. De plus, l'intervention de la mère de sa compagne, (Thérèse Levasseur, dont une partie sera consacrée ultérieurement), dans cette tâche devenue fréquente de prise de notes au lever du jour, est le signe que chez Rousseau, « *le travail de l'écriture et la quête de l'origine passe par le maternel* »¹⁴.

Deux citations survenant à deux passages opposés des *Confessions* expriment le désir pour Rousseau, d'occuper la place du fils de la mère de Thérèse. Thérèse, qui, ayant par la force des choses, succédé à Maman (Mme de Warens).

¹² (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 115

¹³ (Huet, 1989), p. 811

¹⁴ (Huet), Ibid., p. 811

Je n'avais cherché d'abord qu'à me donner un amusement. Je vis que j'avais plus fait et que je m'étais donné une compagne. [...] **Il fallait, pour tout dire, un successeur à Maman**¹⁵.

Aussi, après avoir fait les éloges de la fidélité de Thérèse, Rousseau écrit les lignes suivantes :

Je n'avais point de famille ; elle [Thérèse] en avait une ; et cette famille dont tous les naturels différaient trop du sien, ne se trouva pas telle que j'en pusse faire la mienne. **Là fut la première cause de mon malheur. Que n'aurais-je point donné pour me faire l'enfant de sa mère !** Je fis tout pour y parvenir et n'en pus venir à bout [...] ¹⁶

Un leitmotiv fait ici écho à son passé, et renvoie cette phrase en gras à un événement douloureux de la vie de l'auteur ; celui-ci imposant un sentiment de « déjà-vu » au moment de la lecture. Sa propre naissance.

Suite à une absence paternelle du foyer familial pour des raisons professionnelles, Rousseau nous confie les motifs du retour précipité de celui-ci, retour qui changera radicalement le cours des choses. Car Rousseau a été le fruit de ces retrouvailles, et semble s'en être voulu à tout jamais ; sa mère ayant perdu la vie quelques jours seulement après sa venue au monde. Avec cette perte, il fut privé dès le début de sa vie de l'amour sincère, naturel et pur qu'une mère porte pour son enfant.

Ma mère [...], elle aimait tendrement son mari ; elle le pressa de revenir : il quitta tout et revint. Je fus le triste fruit de ce retour. Dix mois après, je naquis infirme et malade ; je coûtai la vie à ma mère, et **ma naissance fut le premier de mes malheurs**¹⁷.

À la lumière de ce qui vient d'être développé, nous allons maintenant nous pencher sur la figure maternelle et l'écriture. De fait, Marie-Hélène Huet s'interroge sur ce qui pourrait être le lien entre « *cette figure maternelle étrangère et l'écriture* », puis nous invite à considérer cette union dans sa fonction première : la « *procréation* »¹⁸. Aussi, la citation suivante montre le rapprochement entre les grossesses de Thérèse et la difficulté de publier ses ouvrages. Terme se référant à la fois au nouveau-né et au manuel.

[...] je trouvai **l'ouvrage** que j'avais mis sur le métier plus avancé que je ne l'avais cru. Cela m'eût jeté, vu ma situation, dans un **embarras** extrême, si des camarades de table ne m'eussent fourni la seule ressource qui pouvait m'en tirer¹⁹.

¹⁵ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 86

¹⁶ (Rousseau), Ibid., p. 201

¹⁷ (Rousseau, Les Confessions Tome I LIVRES I à VI, Edition 06 - mars 2017), p. 50

¹⁸ (Huet, 1989), p. 811

¹⁹ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII), p. 101

Rousseau dédramatise cependant ses actes en mentionnant deux pages plus loin l'institution faite pour recueillir les enfants abandonnés : les « Enfants-Trouvés » ; en la présentant encore de la manière la plus banale qui soi. Puisque d'après ses dires, d'honnêtes personnes tels que des maris trompés, des femmes séduites, des accouchements clandestins étaient là « *les textes les plus ordinaires* », et par la force des choses, étaient aussi les plus applaudis²⁰. Ainsi, ce parallélisme entre « *accouchements clandestins* » et « *textes...ordinaires* » démontre ce qui a été dit précédemment sur les grossesses de Thérèse et cette complexité de publication. De surcroît, l'emploi du mot « embarras », désignant par usage « la grossesse » à cette époque²¹, n'est pas employée de manière anodine dans le récit de Rousseau qui adopte d'ailleurs le même nom commun pour annoncer sa peine à trouver un libraire : « *l'embarras fut de trouver un libraire* »²², seulement quelques pages après nous avoir confié l'abandon du premier enfant.

[...] et je me dis : Puisque c'est l'usage du pays, quand on y vit on peut le suivre, voilà l'expédient que je cherchais. Je m'y déterminai gaillardement, sans le moindre scrupule, et le seul que j'eus à vaincre fut celui de Thérèse à qui j'eus toutes les peines du monde de faire adopter cet unique moyen de sauver son honneur. Sa mère, qui de plus, craignait un nouvel embarras de marmaille étant venue à mon secours, elle se laissa vaincre.²³

Ou encore :

Cette impossibilité de partager à mes inclinations le peu de temps que j'avais de libre renouvela plus vivement que jamais le désir que j'avais depuis longtemps de ne faire qu'un ménage avec Thérèse : mais l'embarras de sa nombreuse famille, et surtout le défaut d'argent pour acheter des meubles m'avaient jusqu'alors retenu²⁴.

Il nous reste à examiner maintenant les points suivants. Dans son article, Marie-Hélène Huet décode une approche privilégiée du maternel dans sa relation à l'écriture. Naturellement, le lien qu'a un enfant avec sa mère est indiscutable et ne peut guère être nié ; en revanche, la filiation au père est et demeure pure spéculation²⁵. Effectivement, si aujourd'hui les tests de paternité permettent de confirmer de façon fiable l'affiliation paternelle ; les techniques de l'époque ne le permettaient pas encore. « *Elle est le défaut de toute histoire, la rupture implicite de toute généalogie* »²⁶.

²⁰ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 103

²¹ (Huet, 1989), p. 812

²² (Rousseau), Ibid., p. 108

²³ (Rousseau), Ibid., pp. 103-104

²⁴ (Rousseau), Ibid., p. 116

²⁵ (Huet, 1989), p. 812

²⁶ (Huet), Ibid., p. 812

Aux yeux de la loi, un père doit d'abord effectuer des démarches administratives auprès des institutions faites pour cela. En effet, afin de reconnaître ses enfants, le père doit les adopter, car seuls le contrat social et légal les fait siens ; ce qui contourne la vérité dont la nature semble vouloir nous priver. Combien de pères ont élevé des enfants qui n'étaient pas réellement de leur lignée ? Aujourd'hui, nous estimons à un tiers le nombre d'enfants qui ne seraient pas élevés par leur père²⁷. Alors, si ces chiffres s'avèrent exactes, il est probable que la situation était similaire deux ou trois siècles auparavant. Aussi, comme pour illustrer ces faits, il est inscrit dans l'extrait sur la place du père, que « *toute affirmation de paternité est toujours discutable* »²⁸. De plus, cette réalité faisant qu'aucune paternité ne peut jamais être prouvée, Rousseau semble réellement être dans l'impossibilité de trouver la place du père²⁹. Surtout lorsque l'on est d'avis que « *toute paternité est affaire d'interprétation* »³⁰.

Tout ceci montre que le blocage dont Rousseau souffrait avait un lien étonnamment étroit avec des choses inavouables vis-à-vis de sa compagne. Le nombre affolant d'enfants non-reconnus par lui, fait automatiquement nous demander si Rousseau était bel et bien le père de ces cinq enfants abandonnés. Visiblement, de nombreux témoignages et documents étaient déjà répandus de son vivant, mettant en cause sa réelle paternité. Cette thèse selon laquelle Rousseau n'était pas le père de « ses enfants » a pourtant été (tardivement) écartée, faute de preuves fiables³¹. Dans les *Confessions*, ses problèmes de santé y sont omniprésents et sous-entendent des effets graves telles une impuissance ou une stérilité. Alors, comment un homme autant indisposé aurait-il pu mettre enceinte à tant de reprises une seule femme en si peu de temps ? Quelle femme aurait accepté une telle destinée, un tel malheur, d'un homme soi-disant aimé ? Un élément de sa rencontre avec Thérèse met la puce à l'oreille sur le genre de femme qu'elle aurait pu être. Dans ses *Confessions*, Rousseau se remémore et nous illustre la scène de leur rencontre au cours de laquelle Thérèse lui avoue de manière désespérée, ne plus être vierge³². Cet aveu est quelque peu déroutant et rappelle la difficile condition de la femme. En effet, quelle genre de fille fait de tels aveux avant même de connaître l'autre d'avantage, sans avoir fait auparavant plus ample connaissance ? Aussi, lors de ses nombreuses allusions à Thérèse, Rousseau la surnomme à maintes reprises : « la fille », « la pauvre fille »... Mais qu'est-ce

²⁷ <https://sciencetonnante.wordpress.com/2013/07/01/combien-denfants-ne-sont-pas-vraiment-de-leur-pere/> (12.04.2018)

²⁸ (Huet, 1989), pp. 813-814

²⁹ (Huet), *Ibid.*, p. 814

³⁰ (Huet), *Ibid.*, p. 815

³¹ (Huet), *Ibid.*, p. 812

³² (Rousseau, *Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII*, Edition 02 - mars 2015), p. 86

qu'une « fille », non vierge, à une époque où l'on aspirait au mariage avant la sexualité et la maternité ? Les enfants issus d'union hors mariage n'étaient-ils pas des « bâtards » aux yeux de la population ? D'ailleurs, les « filles », pauvres, ne sont-elles pas des proies faciles à la prostitution³³. Rousseau était certes contre ce genre de commerce, plus précisément contre les commerces moyennant une somme d'argent, mais il n'était pas contre quelques amusements : « *Je n'avais cherché d'abord qu'à me donner un amusement. Je vis que j'avais plus fait et que je m'étais donné une compagne* »³⁴. Pourtant ce n'est que longtemps après cette fameuse rencontre, et une longue vie commune, pleine de douloureux rebondissements, que Rousseau semble avoir tiré une leçon de ces événements et a décidé tout bonnement de s'abstenir :

Je craignais la récidive, et n'en voulant pas courir le risque j'aimais mieux me condamner à l'abstinence que d'exposer Thérèse à se voir derechef dans le même cas [...] ³⁵.

³³ (Dumas, 2009)

³⁴ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 86

³⁵ (Rousseau), Ibid., p. 439

Sur l'abandon de ses enfants

Lors du paragraphe précédent, une citation de Rousseau apparaissant tout à la fin des *Confessions*, nous dévoilait une intention qui se trouve être de l'ordre de l'intime. En effet, suite aux nombreuses grossesses de sa compagne Thérèse Levasseur, Rousseau fait part de ses craintes aux lecteurs ; plus précisément, il opte pour l'arrêt des relations sexuelles avec elle afin d'éviter une récurrence qui puisse lui causer préjudice. En d'autres termes, Rousseau ne voulait pas qu'elle tombe enceinte une nouvelle fois. Nous verrons dans un premier temps les raisons de ses choix et poursuivrons avec l'analyse d'une prise de conscience progressive.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'abandon était considéré comme un délit sévèrement puni par l'Église catholique, et pour cause, les parents risquaient la peine de mort. En effet, la mise au monde d'un enfant né hors mariage était un péché mortel³⁶.

Une fois passée une telle sanction, autrement dit cet acte n'étant plus puni par la loi, le nombre de bébés abandonnés par leurs parents et remis dans les institutions faites pour cela augmente considérablement. Le chiffre passe de quelques dizaines par an en 1700 à environ 700 à la fin du XVIII^e siècle, dans la seule ville de Rouen³⁷. Mais les archives renferment une réalité devenue malheureusement commune à la suite de ce changement, les dépôts d'enfants étant de plus en plus fréquents au fil du temps, au point d'en devenir un problème politique. En 1772, nous comptons 7690 enfants déposés aux « Enfants-Trouvés ». À la veille de la Révolution, le chiffre des abandons d'enfants s'élève à 40 000³⁸.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, toutes les raisons portent à croire que la société favorisait l'abandon des enfants nés en dehors des normes reconnues, et instaurait un contrôle toujours plus poussé et toujours plus sévère du mariage ; ce qui tendait à dévaloriser ceux que nous appelions jadis « les enfants du péché »³⁹. Afin d'éradiquer ce qui devint un véritable « fléau social » et supprimer les causes de l'abandon, les législateurs français visèrent une intégration dans la société des enfants illégitimes ; l'objectif étant d'aider les mères célibataires à intégrer leurs enfants nés en dehors d'unions légitimes. Ces enfants reçurent alors le titre plutôt valorisant d'« *Enfants de la patrie* »⁴⁰. Mais cette appellation n'a-t-elle pas une

³⁶ <http://www.linternaute.fr/actualite/guide-vie-quotidienne/1413664-les-enfants-abandonnes-et-adoptes/> (17.05.2018)

³⁷ (Bardet, 1987), p. 5

³⁸ <http://cantal.liens.free.fr/PDF/enfants-abandonnes.pdf> (01.05.2018)

³⁹ (Bardet), Ibid., p. 8

⁴⁰ (Bardet), Ibid., p. 9

connotation illusoire voire idyllique donc difficilement utilisable ? D'ailleurs, il est stipulé dans ce même article que les données étaient fragmentées, donc incomplètes compte tenu de l'époque (il s'agissait de la phase révolutionnaire). Les événements firent qu'il fut particulièrement difficile d'assembler les données requises à cette analyse et par surcroît de connaître avec exactitude les raisons des changements de la courbe. Dans tous les cas, les rapports administratifs de la fin du XVIIIe siècle préféraient l'exposition à des actes qu'ils estimaient pires : les « avortements » ou les « infanticides »⁴¹. Rousseau a écrit quelques pages sur l'exposition des enfants mais sans pour autant rentrer dans les détails d'une description plus approfondie ; son modèle étant plutôt porteur de suggestion. À cette époque, cette charité envers les enfants abandonnés visait apparemment un but précis, celui de « l'utilitarisme » dont l'objectif était de remettre les enfants au service de la colonisation. Ce projet, qui n'a visiblement pas été réalisé, révèle une intention douteuse vis-à-vis de ces enfants. Jean-Pierre Bardet met d'ailleurs l'accent sur les raisons de ce projet en citant principalement « l'absence d'attache » qu'ont ces enfants ; en effet, rien ne les reliant plus à personne. Il se demande alors si c'est le prix que les enfants doivent payer à la société pour rembourser leur prise en charge?⁴² Dans tous les cas, cela dénote les failles d'un système qui échoue à fournir un niveau de vie juste, significatif et permanent ; le but étant de leur donner la possibilité de se développer normalement.

Est-ce ce genre de dette que Rousseau prévoyait pour les enfants abandonnés lorsqu'il abordait la question de la dette des citoyens envers la société dans laquelle ils se trouvent ; cette problématique sera reprise ultérieurement dans le troisième chapitre traitant des mérites individuels propre à chaque citoyen.

La majorité du temps, ces enfants abandonnés mouraient, et ne vivaient donc pas une vie meilleure, comme l'indiquait Rousseau dans ses *Confessions*. Le caractère sordide d'une forte mortalité des nourrissons est une vérité qui s'impose à nous au fil des recherches sur la question des enfants abandonnés. Le taux de mortalité, la difficulté de trouver des nourrices compétentes et soignées pour s'occuper de ces enfants, nous font nous interroger sur la vision que Jean-Jacques Rousseau portait au sujet de ces institutions pour lui idyllique, et montrent la naïveté de certaines de ses déclarations. Notre détachement face à un tel événement nous fait nous interroger sur l'insouciance des abandonneurs. Rousseau ignorait-il réellement cette immonde réalité ? D'après Jean-Pierre Bardet, le soupçon d'un éventuel infanticide déguisé

⁴¹ (Bardet, 1987), p. 10

⁴² (Bardet), Ibid., p. 14

n'est pas acceptable et croit plutôt en la bonne foi des mères qui affirmaient vouloir sauver leurs enfants en les abandonnant⁴³. En fait, Rousseau semble avoir réellement cru que ses enfants seraient mieux nourris et mieux établis ailleurs et par autrui.

Pour assurer la survie de leurs enfants, du moins le croient-ils, certains parents contraints par la misère les abandonnent. Cet acte peut alors être considéré comme un acte d'amour. Mais comme mentionné plus haut, beaucoup ne survivent pas à leur exposition, les survivants étant à vrai dire une infime minorité. Rousseau a bel et bien abandonné ses enfants/les enfants de sa compagne, en les déposant, de la façon la plus simple qui soit, aux « Enfants-Trouvés » : institution prenant en charge les enfants abandonnés par leurs parents. Ces faits sont incontestables. En revanche, les différents écrits de Rousseau sur le sujet montre l'évolution de l'état d'esprit de cet homme au fil du temps. Si, au moment-même où les abandons ont eu lieu, Rousseau semblait ne pas réaliser la gravité de ce qui était en train de se dérouler dans sa vie, la tendance s'est par la suite drastiquement inversée ; il fut après coup tout bonnement rongé par le remords.

Afin de comprendre ce qui a pu se passer dans son esprit et d'en saisir la tournure, il nous faut remettre les événements dans leurs contextes. Thérèse Levasseur n'était autre que la gouvernante de Jean-Jacques Rousseau, et malgré leurs relations intimes ; elles ne devaient pas être dévoilées pour diverses raisons. En effet, Monique et Bernard Cottret, experts et fins connaisseurs de la vie de Rousseau, décrivent parfaitement cette situation précaire dans laquelle se trouvaient Rousseau et Thérèse ; ils font d'ailleurs part de circonstances qui n'étaient pas rares en leur temps. Les quelques lignes ci-après illustrent la misère précédemment mentionnée :

La liaison secrète entre le patron et la gouvernante constitue un autre cas de figure, assez fréquent lui aussi. Le concubinage doit rester secret et n'a pas vocation à être un jour légitimé, les grossesses sont cachées et les enfants abandonnés. Lorsque Rousseau prétendit qu'il s'était conformé aux habitudes du pays, tout en insistant qu'il était en parfait accord, pour une fois, avec la mère Levasseur, il renvoyait à cette réalité assez misérable⁴⁴.

Il est certes ici question de liaisons secrètes, ceci dit, pour le cas de Rousseau, s'il s'agissait d'un secret, il ne l'était qu'à demi. À vrai dire, sa relation avec Thérèse et les abandons qui s'ensuivirent étaient connus de différentes personnes, dont la mère de Thérèse (personne ayant une forte influence sur sa fille, et sans qui l'abandon des enfants n'aurait pas été possible). Sans

⁴³ (Bardet, 1987), p. 15

⁴⁴ (Cottret, 2005), p. 723

oublier ses « amis », ou du moins les personnes de confiance du moment, qui avaient été mis au courant par ses soins. Dans ses *Confessions*, Rousseau défend parfaitement sa conception qu'il montre sans état d'âme. À ses yeux, il ne faisait rien de grave et prit simplement la décision de ne rien cacher à ses proches, en leur contant avec la plus grande confiance ce qui se déroulait chez lui. De même qu'il n'hésite pas dans ses écrits à se mettre à la place de ses enfants : « *Tout pesé, je choisis pour mes enfants le mieux ou ce que je crus l'être. J'aurais voulu, je voudrais encore avoir été élevé et nourri comme ils l'ont été* »⁴⁵. Rousseau estimait à ce moment-là l'état de ses enfants, quel qu'il puisse avoir été, meilleur que le sien étant jeune ; autrement dit, il restait focalisé sur l'idée d'avoir eu, dans tous les cas, une enfance moins belle que celle de ses enfants. Bien entendu, tous ses interlocuteurs ne l'entendaient pas de la même oreille ; et furent pour la plupart scandalisés par de tels aveux. Au moment des faits, Rousseau était d'avis que cet « arrangement » était légitime et juste, et poursuit sa description avec des mots et une tournure de phrases d'une grande franchise et beaucoup de détachement. En effet, Rousseau se justifie en ce sens :

[...] si je ne m'en vantai pas ouvertement ce fut uniquement par égard pour la mère, mais je le dis à tous ceux à qui j'avais déclaré nos liaisons ; je le dis à Diderot, à Grimm, je l'appris dans la suite à Mme de Luxembourg, et cela librement, franchement, sans aucune espèce de nécessité, et pouvant aisément le cacher à tout le monde ; car la Gouin (*la sage-femme de Thérèse*) était honnête femme, très discrète, et sur laquelle je comptais parfaitement⁴⁶.

Ce qui revient à dire qu'un certain nombre de personnes fut mis au courant de cette liaison et de ces abandons successifs.

Si la première section de notre mémoire, plus particulièrement consacrée à l'aspect « historique », a été l'occasion de montrer que la situation dans laquelle s'était mise Rousseau n'était pas isolée à son époque ; la deuxième section, qui est plus de l'ordre de « l'affectif » change considérablement de tournure. Un brin de sensibilité de plus en plus apparent chez Rousseau, cependant encore absent au moment des faits, s'ouvre à nous.

⁴⁵ (Rousseau, *Les Confessions* Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 123

⁴⁶ (Rousseau), *Ibid.*, p. 123

En effet, à la suite de ses aveux, Rousseau se défend du jugement de ses proches et remet en question la bonne foi de ses « soi-disant amis », tout en s'interrogeant sur leur sincérité et en dénonçant par la même occasion leurs bassesses d'âme :

[...] sans vouloir me disculper du blâme que je mérite, j'aime mieux en être chargé que de celui que mérite leur méchanceté. Ma faute est grande, mais c'est une erreur : j'ai négligé mes devoirs, mais le désir de nuire n'est pas entré dans mon cœur, et les entrailles de père ne sauraient parler bien puissamment pour des enfants qu'on n'a jamais vus : mais trahir la confiance de l'amitié, violer le plus saint de tous les pactes, publier les secrets versés dans notre sein, déshonorer à plaisir l'ami qu'on a trompé, et qui nous respecte encore en nous quittant, ce ne sont pas là des fautes ; ce sont des bassesses d'âme et des noirceurs⁴⁷.

Par le biais d'exemples précis, Rousseau nous décrit ce qui semble être pour lui une « faute » ; et compare l'abandon de ses enfants aux actes prémédités de certaines personnes qui ont visiblement baissé dans son estime. En effet, il dénonce avec amertume la trahison de ses « soi-disant amis ». D'après Rousseau, leur comportement est moins acceptable que les reproches qui lui sont faits, pour la simple raison qu'il vouait pour eux une grande confiance et une amitié sincère. En revanche, ses enfants lui étaient inconnus.

Mais une telle position minimise-t-elle la gravité de l'acte, quel qu'il soit, si elle concerne des individus que l'on ne connaît pas ? Ainsi nous apparaît sa vision des choses. Il convient toutefois de préciser à cet instant précis que l'incompréhension et la franchise de ses proches ont probablement déclenché un processus d'évolution et d'interrogations chez Rousseau, certes douloureuses mais nécessaires pour la prise de conscience de la gravité des actes précédemment cités, et trop longtemps minimisés. Il parle dorénavant de « faute » lorsqu'il aborde ces faits. Mais son égo et sa fierté lui font faire des parallélismes entre ce qu'il a fait de ses enfants et la façon dont il se sent jugé par ses proches. En effet, même s'il reconnaît sa faute, il en est encore au stade de l'incompréhension. Et c'est justement cette incapacité à concevoir les événements sous un autre angle qui fait qu'il se sent trahi par les siens. Rousseau se protège en niant une « intention de nuire » à ses enfants. À l'inverse du comportement de ces gens qui serait : « intentionnelle » ; Rousseau y avance clairement de la « méchanceté ».

Mais revenons-en à ces raisons qu'il jugeait légitimes. Il convient désormais de nous pencher sur la célèbre lettre envoyée à Mme de Francueil, une dizaine d'années avant la publication de son traité sur l'éducation. Lettre qui livre des informations complémentaires quant aux ressentis de Rousseau sur les événements précédemment cités.

⁴⁷ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), pp. 124-125

Rousseau s'était donc confié, par échange épistolaire, à Mme Dupin de Franceuil. Dans sa lettre du 20 avril 1751, il y avouait encore sur un ton « faussement désinvolte », l'abandon de ses enfants et se présentait comme étant victime de ces événements. Son état d'esprit du moment se laisse particulièrement deviner dans le passage suivant :

Oui, Madame, j'ai mis mes enfants aux Enfants-Trouvés ; j'ai chargé de leur entretien l'établissement fait pour cela. Si ma misère et mes maux m'ôtent le pouvoir de remplir un soin si cher, c'est un malheur dont il faut me plaindre, et non un crime à me reprocher. Je leur dois la subsistance, je la leur ai procuré meilleure ou plus sûre au moins que je n'aurais pu la leur donner moi-même⁴⁸.

De plus, cette lettre stipule qu'il vaut mieux que ces enfants soient orphelins plutôt que d'avoir un père fripon. Mais elle ne divulgue pas tout, puisque selon toute vraisemblance, Rousseau se voyait dans l'incapacité de donner un avenir meilleur à ses enfants et était convaincu qu'il était préférable pour eux d'être remis aux « Enfants-Trouvés », dans « l'établissement fait pour cela ». Néanmoins, nous vient la question de la subsistance. Comment un homme d'une telle renommée affirme être dans l'incapacité de subvenir aux besoins d'enfants ? L'argent lui manquait-il au point de ne pouvoir prendre en charge ses enfants ?

Sans vouloir faire l'avocat du diable, les *Confessions* de Rousseau montrent à de multiples passages qu'il ne vivait pas du métier d'écrivain, ou plus précisément qu'il refusait d'en faire son métier : « [...] j'ai toujours senti que l'état d'auteur n'était, ne pouvait être illustre et respectable qu'autant qu'il n'était pas un métier »⁴⁹. D'autant plus que l'obligation de produire, avec la croyance de ne pas remplir correctement ses fonctions, auraient selon ses propres dires « glacé sa plume et abruti son esprit »⁵⁰. Il n'aurait pour ainsi dire pas eu le courage d'affronter une telle pression. Passée cette parenthèse, ses raisons de l'abandon de ses enfants étaient viscéralement plus profondes que celles énumérées auparavant dans la fameuse lettre à Mme de Franceuil et sont dévoilées au cœur du Tome II des *Confessions* avec les mots ci-après :

Je frémis de les livrer à cette famille mal élevée pour en être élevés encore plus mal. Les risques de l'éducation des Enfants-trouvés étaient beaucoup moindres. Cette raison du parti que je pris, plus forte que toutes celles que j'énonçai dans ma lettre à Mme de Franceuil fut pourtant la seule que je n'osai lui dire. J'aimais mieux être moins disculpé d'un blâme aussi grave, et ménager la famille d'une personne que j'aimais. Mais on peut juger, par les mœurs de son malheureux frère, si jamais, quoi qu'on en pût dire, je devais exposer mes enfants à recevoir une éducation semblable à la sienne⁵¹.

⁴⁸ <http://www.deslettres.fr/lettre-de-rousseau-a-mme-de-franceuil-il-vaut-mieux-que-mes-enfants-soient-orphelins-que-davoir-pour-pere-un-fripon/> (25.04.2018)

⁴⁹ (Rousseau, Les *Confessions* Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 185

⁵⁰ (Rousseau), *Ibid.*, p. 330

⁵¹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 202

Ce passage, lourd de sens, exprime un profond mal-être de la part de l’auteur. Mal-être qu’il révélera plus tard avec davantage de compassion envers sa compagne, dans sa lettre à Mme de Luxembourg écrite en 1761. Rousseau y confie non seulement l’abandon de ses enfants mais encore le remords qui en résulta : « *Depuis plusieurs années le remords de cette négligence trouble mon repos, et je meurs sans pouvoir le réparer, au grand regret de la mère et du mien* »⁵². Cette seule phrase montre à quel point Rousseau a changé sa vision des choses quant aux faits précédemment analysés. En effet, Rousseau n’avait pas manqué de lutter contre le sentiment de culpabilité qui l’avait envahi petit à petit et augmentait avec les années. Ce remords, éprouvé et extériorisé, est malgré tout étonnant parce que des tas d’autres abandonneurs ont fait la même chose sans l’ébruiter et sans le moindre remords. Or lui, il avoue ce qu’il a fait et se justifie de ses actes. C’est aussi ce qui nous a donné *l’Émile*. S’il n’avait pas eu de remords, il n’aurait probablement pas écrit sur l’éducation.

Je me contenterai de dire qu’elle fut telle qu’en livrant mes enfants à l’éducation publique faute de pouvoir les élever moi-même ; en les destinant à devenir ouvriers et paysans plutôt qu’aventuriers et coureurs de fortunes, je crus faire un acte de citoyen et de père, et je me regardai comme un membre de la république de Platon⁵³.

La république de Platon indiquant justement ceci lorsqu’il s’agit des enfants :

« les enfants, à mesure qu’ils naîtront, seront remis entre les mains de personnes chargées d’en prendre soin, hommes, femmes, ou bien hommes et femmes réunis, car les charges sont communes à l’un et l’autre sexe » (Livre V, §460)

Visiblement, malgré l’abandon de ses enfants, Rousseau se considère comme un père. Mais nous rentrerons plus dans le détail lors de la partie sur les pères, sur sa conception de la paternité.

⁵² (Cottret, 2005), p. 386

⁵³ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 122

Sur les possibilités d'un retour en arrière

Nous avons pris conscience, lors des précédentes parties, de l'évolution de la vision de Rousseau quant à l'aveu de l'abandon de ses enfants et de ses ressentiments face à un tel dilemme. Rousseau avait considérablement changé de point de vue sur le sujet, à tel point qu'il n'en trouvait finalement plus le sommeil. La culpabilité s'était emparée de lui. Visiblement, au fil des années, ce qui auparavant n'avait été qu'un acte sans grande importance, s'avéra devenir en définitive un réel traumatisme pour lui. Ceci dit, un retour en arrière aurait-il pu être envisageable? Rousseau se serait-il vu partir à la recherche de ses enfants abandonnés des années plus tôt ? Qu'en ressort-il de ses écrits?

De fait, Rousseau s'était bel et bien trouvé dans la possibilité de retrouver au moins l'un de ses enfants. Mme la Maréchale ayant mis tous les moyens en œuvre pour remettre la main sur l'aîné ; celui même qui avait, contrairement aux suivants, été distingué par une annotation dans ses langes. De part son importance, la citation ci-après fera l'objet d'une analyse particulière :

Pendant assez longtemps les choses en restèrent-là : mais enfin Mme la Maréchale poussa la bonté jusqu'à vouloir retirer un de mes enfants. Elle savait que j'avais fait mettre un chiffre dans les langes de l'aîné ; elle me demanda le double de ce chiffre ; je le lui donnai. Elle employa pour cette recherche La Roche son valet de chambre et son homme de confiance, qui fit de vaines perquisitions et ne trouva rien, [...].Quoi qu'il en soit je fus moins fâché de ce mauvais succès que je ne l'aurais été si j'avais suivi cet enfant dès sa naissance⁵⁴.

Afin de répondre à la première question, notamment à celle de savoir si Rousseau aurait pu envisager un retour en arrière pour prendre en charge un de ses enfants après les années – il semblerait qu'il ne s'y serait pas risqué, car l'absence de déception face à ces retrouvailles ratées: « *Quoi qu'il en soit je fus moins fâché de ce mauvais succès que je ne l'aurais été si j'avais suivi cet enfant dès sa naissance* » révèle le soulagement de sa part, de ne pas devoir y être confronté. En effet, cette phrase répond à notre question par la négative. Mais cela est-il surprenant ?

Connaissant Rousseau, tant de critères rentrant en compte tels que l'amour, l'affection, l'éducation (en ville ou à la campagne) l'en aurait rebuté et dissuadé. Comme nous l'avions précisé plus haut, Rousseau avait déposé ses enfants à une institution faite pour cela, mais dans la capitale. Cette acte s'avère être en contradiction avec ses idéaux, car notre auteur détestait

⁵⁴ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 391

particulièrement cette ville. En effet, dans sa conception, l'homme est né bon, et c'est la cité – donc la société – qui le corrompt, donc le rend mauvais voire méchant. Pourquoi un tel paradoxe ? Cela signifie-t-il que Rousseau pensait que ses enfants étaient devenus des moins que rien, si bien que cela l'excuserait à l'avance d'un refus de réparer « sa faute ». Ce point est une zone d'ombre à éclaircir, mais quelques indices qui pourraient passer pour des excuses font surface de ci de là, et permettent d'argumenter cette hypothèse. En effet, toujours dans ses *Confessions*, Rousseau nous fait part de trois points divergents. Le premier étant une sorte de poison capable de geler les sentiments requis pour cela : « le doute », le second étant primordial au lien qui unie ces deux êtres : « l'habitude ». Pour finir sur les méfaits de la distance qui sépare précocement, donc trop tôt un enfant de ses parents : « le long éloignement ».

Si à l'aide du renseignement on m'eût présenté quelque enfant pour le mien, le doute si ce l'était bien en effet, si on ne lui en substituait point un autre m'eût resserré le cœur par l'incertitude, et je n'aurais point goûté dans tout son charme le vrai sentiment de la nature : il a besoin pour se soutenir au moins durant l'enfance d'être appuyé sur l'habitude.

Le long éloignement d'un enfant qu'on ne connaît pas encore affaiblit, anéantit enfin les sentiments paternels et maternels, et jamais on n'aimera celui qu'on a mis en nourrice comme celui qu'on a nourri sous ses yeux⁵⁵.

Dans cette perspective, il nous est difficile de savoir lequel de ces trois points est le plus destructeur, ou alors si ceux-ci ont le même impact sur les personnes concernées. Nous savons par le biais de cette citation, que Rousseau n'aurait pas pu aimer cet enfant de la même manière après l'avoir retrouvé des années plus tard ; en effet, il précise qu'il ne l'aurait aimé que s'il l'avait élevé lui-même. Mais qu'est-ce qui le poussait à une conviction si extrême ?

Différentes raisons sont susceptibles d'illustrer cette affirmation.

En premier lieu, Rousseau aurait certainement eu des doutes quant à l'identité de l'enfant retrouvé. En second lieu, l'éloignement (certainement spatio-temporel) détruisant, d'après lui, les sentiments que portent un père et une mère pour son enfant.

Rousseau sous-entend-il que l'amour a différents degrés ? Cela signifie-t-il que nous ne pouvons aimer tous ses enfants de la même manière ? L'amour éprouvé pour l'un est-il inévitablement plus fort ou plus faible que celui éprouvé pour l'autre ? Cette affirmation soulève différentes interrogations quant aux liens naturelles qui unissent un enfant à ses parents, mais cache peut être une réalité plus douloureuse ; celle de la perte de cet enfant.

⁵⁵ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 391

[...] quoiqu'au bout de douze ou quatorze ans seulement, si les registres des Enfants-Trouvés étaient bien en ordre, ou que la recherche eût été bien faite, ce chiffre n'eût pas dû être introuvable⁵⁶.

Cette phrase vient littéralement chambouler l'interprétation que nous nous étions faite de la vision de notre auteur. Et si Rousseau avait pris conscience de la dangerosité de son acte en apprenant le décès de cet enfant abandonné des années plus tôt ? Rousseau refusait-il de voir une réalité qui lui déplaisait au point de se la cacher à lui-même ?

À en croire notre analyse faite sur un éventuel retour en arrière quant à la prise en charge tardive d'un de ses enfants, le résultat porte à croire que Rousseau ne s'y serait pas aventuré. À la fin de ses *Confessions*, après avoir longuement écrit sur ses remords vis-à-vis de l'abandon de ses enfants, Rousseau fait brièvement mention de cette autre alternative qui aurait pu être l'adoption ou du moins la mise sous tutelle des enfants chez une personne de son entourage. Nous y apprenons que ses « amies » Mme d'Epinay et Mme de Luxembourg se seraient portées garantes et lui avaient proposé leur aide pour la prise en charge des enfants. Rousseau n'aurait jamais accepté ces offres pour les raisons qu'il illustre si bien en peu de mots :

Si je les avais laissés à Mme d'Epinay ou à Mme de Luxembourg, qui, soit par amitié, soit par générosité, soit par quelque autre motif, ont voulu s'en charger dans la suite, auraient-ils été plus heureux, auraient-ils été élevés du moins en honnêtes gens ? Je l'ignore ; mais je suis sûr qu'on les aurait portés à haïr, peut-être à trahir leurs parents : il vaut mieux cent fois qu'ils ne les aient point connus⁵⁷.

Apparemment, cette crainte omniprésente d'être un jour trahi par elles ou par d'autres a coupé court à cette possibilité, si bien qu'il ne lui restait plus que les yeux pour pleurer.

⁵⁶ (Rousseau, *Les Confessions* Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 391

⁵⁷ (Rousseau), *Ibid.*, pp. 122-123

Tous ces faits et gestes portent à confusion, et nous font nous interroger sur ses réels ressentis et sur la sincérité de son désarroi envers ses enfants dont il a malgré tout refusé d'assumer l'éducation. Une œuvre posthume nous livre des informations supplémentaires à ce sujet, dans laquelle il revient entre autre sur des rumeurs qu'il semble ne pas vouloir accepter. En effet, dans ses *Rêveries du promeneur solitaire*, œuvre qui peut être considéré comme étant la suite de ses *Confessions*, Rousseau refuse de s'entendre dire qu'il n'aimait pas les enfants :

J'avais mis mes enfants aux Enfants-Trouvés ; c'en était assez pour m'avoir travesti en père dénaturé, et de là, en étendant et caressant cette idée on en avait peu à peu tiré la conséquence évidente que je haïssais les enfants ; [...] ⁵⁸.

Parce qu'il précise que c'est justement à cause de cet attachement pour eux qu'il ne pouvait pas en prendre la charge. Comme évoqué plus haut, il ne s'en sentait pas capable. Ses choix de vie n'ayant rien à voir avec le fait d'aimer ou non les enfants :

[...] je ne crois pas que jamais homme ait plus aimé que moi à voir de petits bambins folâtrer et jouer ensemble, et souvent dans la rue et aux promenades je m'arrête à regarder leur espièglerie et leurs petits jeux avec un intérêt que je ne vois partager à personne ⁵⁹.

De plus, à en croire ses différentes anecdotes, cette entente était réciproque ; Rousseau était aimé d'eux, car il avait justement saisi qu'il fallait instaurer une certaine distance entre des êtres d'une certaine différence d'âge. En d'autres termes, il respectait les enfants et appréciait leur compagnie. Et la raison principale pour laquelle il ne s'était pas adonné à cette tâche est brièvement reformulée ci-après, toujours dans cette neuvième promenade de son œuvre posthume :

[...] hors d'état de les élever moi-même, il aurait fallu dans ma situation les laisser élever par leur mère qui les aurait gâtés et par sa famille qui en aurait fait des monstres. Je frémis encore d'y penser ⁶⁰.

Rousseau s'était senti chargé d'un devoir qui était celui de remettre l'éducation de ses enfants entre les mains de l'institution des « Enfants-Trouvés », plus apte que lui, pensait-il, à assumer une telle tâche ⁶¹. Aussi, il se défend en tournant la situation de telle sorte qu'elle paraisse évidente aux yeux des lecteurs, car il assure que ce serait « *la chose du monde la plus*

⁵⁸ (Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, 2012), p. 155

⁵⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 155

⁶⁰ (Rousseau), *Ibid.*, pp. 155-156

⁶¹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 156

incroyable » que *l'Héloïse* et *l'Émile* aient été écrits par un homme qui déteste les enfants⁶². Son récit témoigne de cette émotion qui s'empare de lui lorsqu'il raconte sa rencontre avec un petit garçon. Il en ressort que la présence de cet enfant à ses côtés lui rappelle qu'il aurait pu s'agir du sien et que ce type de situation pouvait avoir été vécu avec ses propres enfants s'il les avait assumés : « *mes entrailles s'émurent et je me disais : c'est ainsi que j'aurais été traité des miens* »⁶³.

Les nombreux faits narrés concernant des enfants éveillent en lui le souvenir de ce choix fait des années plus tôt. Ses nombreuses réminiscences à leur égard éveillent et expriment un mal-être sans cesse réanimé par la présence omniprésente d'enfants autour de lui qui lui rappelle ces douloureux moments. Mais un passage apparaissant dans ses *Rêveries* au sujet de la nature, stipule que celle-ci est l'unique spectacle au monde dont les yeux et le cœur de l'homme ne puissent jamais se lasser⁶⁴. Qu'insinue-t-il par-là ? Cette phrase signifie-t-elle qu'il pense qu'il aurait pu se lasser de ses propres enfants ?

⁶² (Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, 2012), p. 156

⁶³ (Rousseau), *Ibid.*, p. 158

⁶⁴ (Rousseau), *Ibid.*, p. 124

Chapitre II : Enfanter au XVIIIe siècle

Quand *souffrance* rime avec *enfance*

Jusqu'ici, nous avons focalisé notre attention sur la difficulté de Rousseau à écrire, ainsi que sur ses faiblesses qui l'ont rendu inapte à occuper la place du père, puis sur sa vision de la paternité. Au cours de ce nouveau chapitre, nous allons examiner comment la société se portait à l'époque en nous penchant au premier chef sur le commencement, c'est-à-dire sur la « naissance » et sur les conséquences d'un problème devenant peu à peu une réelle préoccupation politique ; celle de l'abandon des nourrissons.

Jusqu'au début du XXe siècle, l'enfant n'était pas le centre de la cellule familiale et la notion de famille se restreint au couple. Si bien que pour différentes raisons, les enfants issus des plus diverses couches sociales, se retrouvent remis aux hospices des « Enfant-Trouvés »⁶⁵. Force est de constater que les enfants ne sont de manière générale plus dorlotés par leur mère mais par des nourrices. Les bébés des milieux aisés sont confiés au sein d'une nourrice sur place, et ceux des classes moyennes partent en nourrice à la campagne. La mise en nourrice était alors la norme, si bien que dans tous les cas, l'éloignement était de mise ; qu'il s'agisse d'enfants abandonnés ou non.

Dans ses écrits, Rousseau ne manque pas de parler de la fragilité des femmes et des enfants. Mais il reste cependant muet sur les femmes enceintes et les difficultés des couches. Cette réalité rappelle pourtant un triste proverbe concernant les femmes de l'époque, et qui dit : « *Femme grosse a un pied dans la fosse* » ; les démographes enregistrent effectivement une mortalité féminine particulièrement élevée chez les femmes de vingt-cinq à quarante ans⁶⁶. Malgré son vécu et le fait d'avoir été lui-même directement concerné par ces statistiques, Rousseau ne décrit jamais l'accouchement en tant que tel et se penche surtout sur le destin des enfants. D'ailleurs « *Souffrance et enfance, les deux mots riment malencontreusement ...* », précisent Monique et Bernard Cottret en citant un spécialiste de l'histoire des populations⁶⁷. Non seulement ces deux termes riment, mais ils semblent encore avoir une signification dont la destinée est indiscernable.

⁶⁵ (Bideau Alain, 1987), p. 248

⁶⁶ (Cottret, 2005), p. 732

⁶⁷ (Cottret), Ibid., p. 394

Rousseau était parfaitement conscient de cette démographie d'Ancien Régime et écrivait dans *l'Émile* :

Les plus grands risques de la vie son dans son commencement ; moins on a vécu, moins on doit espérer de vivre. Des enfants qui naissent, la moitié, tout au plus, parvient à l'adolescence ; et il est probable que votre élève n'atteindra pas l'âge d'homme⁶⁸.

Cette réalité renforce gravement « *le plaidoyer pour l'enfance* »⁶⁹, dont le caractère tragique ne laissait pas Rousseau indifférent. Ce constat est amplement reflété dans son traité sur l'éducation, ce qui prouve un intérêt et une connaissance indiscutable de la part de l'auteur. Il a cependant une vision assez « rustique » de l'éducation des petits dès le commencement de leur vie. En effet, Rousseau est d'avis qu'il faille accoutumer l'enfant dès son plus jeune âge à la rudesse qui tend à renforcer plutôt qu'à la mollesse qui affaiblie : « *L'expérience apprend qu'il meurt encore plus d'enfants élevés délicatement que d'autres* »⁷⁰, sans omettre le passage où il est stipulé notamment que le bain froid voire glacé a des bienfaits sur lui⁷¹.

La première partie de ce chapitre a été l'occasion de montrer la vision et l'intérêt de Rousseau dans sa volonté de renforcer l'enfant dès le début de sa vie afin de le rendre apte à surmonter des événements susceptibles de le faire souffrir par la suite. La deuxième partie entrera plus dans le vif du sujet et montrera la réelle condition des enfants dans son ensemble. Nous l'illustrerons d'un exemple concret ; exemple qui a scandalisé et marqué durablement la vie de l'auteur.

Et pour cause, dans ses *Confessions*, Rousseau nous fait part d'une grande incompréhension vis-à-vis de certains non-sens. En effet, il était question ci-avant de la mortalité infantile qui était encore très élevée à cette époque pour différentes raisons qui ne seront pas énumérées ici. Ceci dit, tout porte à croire qu'elle concernait majoritairement les couches basses de la société plutôt que les riches. Cet exemple concerne malgré tout une mort « évitable » ; celle d'un enfant de bonne famille. Rousseau écrit ces mots au sujet de son ami M. de Luxembourg :

eut la douleur de voir s'éteindre peu à peu ce dernier, enfant de la plus grande espérance, et cela par l'aveugle confiance de la mère au médecin qui fit périr ce pauvre enfant d'inanition, avec des médecines pour toute nourriture. [...] Mme de Montmorency avait dans Bordeu une foi dont son fils finit par être la victime⁷².

⁶⁸ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 105

⁶⁹ (Cottret, 2005), p. 394

⁷⁰ (Rousseau), *Ibid.*, p. 60

⁷¹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 80

⁷² (Rousseau, *Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII*, Edition 02 - mars 2015), p. 380

Cet événement marquant a suscité l'indignation de Rousseau en différents points. En effet, il ne lui avait premièrement pas été permis de penser qu'un enfant d'une telle condition sociale puisse mourir de faim ; et deuxièmement, que cette mort puisse avoir été provoquée à petit feu, malgré l'amour envers cet être, par une mère occultant complètement son instinct maternel et préférant écouter les sottises d'un « vénéré » médecin. La citation ci-dessous illustre avec brio les ressentis de notre auteur et sa stupeur face à une telle saugrenuité :

Que ce pauvre enfant était aise quand il pouvait obtenir la permission de venir à Mont-Louis avec Mme de Boufflers demander à goûter à Thérèse, et mettre quelque aliment dans son estomac affamé ! Combien je déplorais en moi-même les misères de la grandeur, quand je voyais cet unique héritier d'un si grand bien, d'un si grand nom, de tant de titres et de dignité dévorer avec l'avidité d'un mendiant un pauvre petit morceau de pain. Enfin, j'eus beau dire et beau faire, le médecin l'emporta, et l'enfant mourut de faim⁷³.

Cela ne revient-il pas à dire que les riches, de par leurs priorités qui peuvent se différencier de celles de personnes plus simples, sont susceptibles de négliger l'essentiel ? Ces gens ne se sont-ils pas pour ainsi dire éloignés de leur nature véritable en privilégiant un titre plutôt qu'un individu pourtant avenant ? Ce besoin primaire qui est celui d'alimenter un enfant a été sciemment délaissé, pour quelque idéologie que ce fut. Rousseau semble par ces lignes faire retentir une sonnette d'alarme ; en effet, une mère n'a-t-elle pas un instinct maternel, naturel, qui privilégie le bien-être de sa progéniture ?

Il convient d'aborder désormais la situation des enfants telle qu'elle l'était à l'époque où ces textes ont été rédigés. Aux dires de l'auteur, ces petits êtres dont il n'omet pas de faire les éloges à différents endroits, ne sont cependant ni à considérer de la même manière ni à mettre au même niveau que les adultes. Et pour cause, d'après Rousseau :

Un autre progrès rend aux enfants la plainte moins nécessaire : c'est celui de leurs forces. Pouvant plus par eux-mêmes, ils ont un besoin moins fréquent de recourir à autrui. Avec leur force se développe la connaissance qui les met en état de la diriger. C'est à ce second degré que commence proprement la vie de l'individu ; c'est alors qu'il prend la conscience de lui-même⁷⁴.

⁷³ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), pp. 380-381

⁷⁴ (Rousseau, Émile ou de l'éducation, 2009), p. 105

Ce n'est qu'après cette étape que l'enfant devient un individu à part entière au sein de la société qu'il occupe. De ce fait, sa place au milieu des siens est le b.a.-ba d'un bon début dans la vie:

Dans l'état où sont désormais les choses, un homme abandonné dès sa naissance à lui-même parmi les autres serait le plus défiguré de tous. Les préjugés, l'autorité, la nécessité, l'exemple, toutes les institutions sociales, dans lesquelles nous nous trouvons submergés, étoufferaient en lui la nature, et ne mettraient rien à la place⁷⁵.

Il faut une famille à l'enfant ; celui-ci a besoin d'un pilier, d'un lien, et surtout d'une mère nourricière qui ne l'éloigne pas de sa nature. Il sera ultérieurement plus intégralement et plus intensément question, dans la partie abordant le rôle des mères, de l'importance de la présence maternelle dans la vie de l'enfant.

Pour en revenir à la situation de l'enfant décédé suite à la négligence de sa mère (événement qui avait durablement choqué Rousseau), d'après notre auteur, le simple fait que cet enfant dise qu'il avait faim – et cela fut bel et bien le cas – aurait dû suffire pour que l'on daigne l'écouter. Cet exemple reflète le peu d'attention que l'on accordait aux jeunes personnes de manière générale, quelle que soit leur milieu social et quel que soit l'amour qui leur est attribué.

Dans ses écrits, Rousseau dénonce ces négligences, ainsi que d'autres. Suite au vécu de différents événements déplaisants au cours de son enfance, Rousseau savait que les enfants sont les principales victimes d'abus ou de violences de toutes sortes : violences verbales, violences physiques et violences sexuelles. En effet, Rousseau se rappelle avoir été lui-même victime de pratiques inappropriées de la part d'adultes qui étaient pourtant censés le protéger, et dénonce dans ses textes des faits à jamais gravés dans sa mémoire. Cet état de fait sera davantage approfondi et illustré d'exemples dans la suite de notre analyse, lorsque nous aborderons la question des limites du droit parental. Ne négligeons pas le fait que les mœurs, les coutumes, les mentalités d'antan englobaient des comportements difficilement compréhensibles aujourd'hui.

Dans ses *Rêveries*, Rousseau s'interroge sur le développement naturel de l'homme et pose la question suivante : « *la jeunesse n'est-elle pas le temps d'étudier la sagesse ; la vieillesse le temps de la pratiquer ?* »⁷⁶ Cette réalité qu'il prend soin de dénoncer n'est-elle pas la preuve d'une désunion de l'homme avec sa bonté initiale ?

⁷⁵ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 45

⁷⁶ (Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, 2012), p. 57

Avant de refermer la section, le moment est propice de revenir ici même sur les principales victimes de cette souffrance infantile. La question s'impose de savoir si la souffrance concerne tous les enfants ? Nous avons vu que les abandons d'enfants ainsi que leurs décès concernaient des enfants de diverses couches sociales, riches et pauvres confondus. Il est néanmoins utile de préciser que ce sont là les plus démunis qui sont le plus touchés par ce fléau, et concernés par le destin tragique qui s'ensuit. Force est de constater que la mortalité infantile touche particulièrement cette catégorie⁷⁷ et que les enfants abandonnés sont condamnés pour la majorité d'entre eux à décéder rapidement⁷⁸. Les chiffres ci-après montrent le taux de mortalité des enfants qui naissent et évoluent dans leur pays d'origine et celui des enfants abandonnés par leur famille :

La mortalité infantile des enfants indigènes s'établit à 191‰ pour les générations 1750-79. Elle est de 430‰ pour les enfants de l'Hôtel-Dieu placés à la même époque, soit plus du double⁷⁹.

Mais ce quotient de mortalité infantile de 430‰ cache des réalités bien variées ; c'est le mode de placement avant un an qui sera décisif et aura des répercussions sur la longévité de l'enfant⁸⁰ ; ce qui revient à dire que les enfants abandonnés et placés chez des nourrices pauvres, ainsi que les plus jeunes d'entre eux, sont ceux qui sont le plus touché par cette fatalité. De plus, il s'avère que l'industrie nourricière se base principalement dans les parties montagneuses ; lieu reculé qui regroupe les plus nécessiteux⁸¹. En effet, pour accepter les très faibles salaires alloués par l'hospice, il fallait que les habitants de ces villages soient vraiment très pauvres pour espérer faire un bénéfice substantiel avec ces nourrissons⁸².

Toutes ces pertes ont eu une influence considérable quant aux motifs de l'élaboration d'un lait infantile artificiel. Il aurait certainement été plus judicieux d'allaiter certains de ces enfants artificiellement⁸³ ; l'usage du biberon ne provoquant pas une mortalité aussi élevée que l'on puisse croire⁸⁴. Ceci dit, Rousseau ne faisait guère mention de mortalité infantile ; et encore moins de la mortalité des enfants abandonnés, si bien que cette négligence tend à croire que notre auteur a soit caché cette connaissance soit réellement ignoré les conditions de vie dans laquelle ces enfants évoluaient.

⁷⁷ (Bideau, 1987), p. 247

⁷⁸ (Bideau), *Ibid.*, p. 247

⁷⁹ (Bideau), *Ibid.*, p. 239

⁸⁰ (Bideau), *Ibid.*, p. 241

⁸¹ (Bideau), *Ibid.*, p. 236

⁸² (Bideau), *Ibid.*, p. 236

⁸³ (Bideau), *Ibid.*, p. 242

⁸⁴ (Bideau), *Ibid.*, p. 242

Avant de reprendre notre plan initial, il est essentiel d'ouvrir une petite parenthèse à cet instant précis de l'analyse, afin de nous pencher brièvement sur la formulation de notre problématique : « **Qu'est-ce que la parentalité sinon un soutien naturel dans l'élevation de sa propre progéniture ?** »

Il convient de préciser que le choix du mot *progéniture* plutôt que *descendance* n'est pas un hasard. Les nombreux écrits de Rousseau tendent à penser qu'il aimait à entrer dans le vif du sujet et contempler la nature de l'homme dans sa profondeur. L'usage, ici, de *progéniture*, s'avère plus adéquat, car plus proche de la pensée de notre auteur. Progéniture venant du latin *progenitor* qui signifie ancêtre, et du verbe *progignere* qui veut dire engendrer⁸⁵, ce terme y est donc plus approprié que la *descendance* puisqu'il inclue tous les individus, c'est-à-dire toutes les espèces vivantes dont la reproduction est sexuée ou non⁸⁶. Mais fermons cette parenthèse et poursuivons notre analyse.

Cette nouvelle partie s'appuiera sur l'enfance de Rousseau et illustrera des événements dont notre auteur se souvient. Des faits rapportés notamment dans les *Confessions* ou dans les *Rêveries du promeneur solitaire* ont largement influencé sa vision du monde face à l'humanité ou à l'inhumanité de nos sociétés. Ces différents récits reflètent la manière dont Rousseau a rétrospectivement perçu sa vie.

Hormis le jugement que tout écrit autobiographique soit subjectif, ces écrits relatent des faits ayant suffisamment marqué notre auteur pour nous permettre d'en prendre notes. De plus, ces récits peignant des épisodes de sa vie ont pour beaucoup été vécus dans l'enfance. C'est pourquoi Rousseau reste persuadé qu'il ne faille pas agir n'importe comment avec les enfants. En d'autres termes, grâce à ses nombreux souvenirs d'enfance, Rousseau était conscient non seulement de l'importance de l'exemplarité des adultes vis-à-vis des plus jeunes mais encore des paroles qui leur sont rapportées.

En conséquence, via ses *Confessions* et ses *Rêveries*, Rousseau a fourni des indices, – si subjectifs soient-ils –, vu qu'il s'agit de « ses » vérités. Mais à en croire notre auteur, son ambition n'était aucunement de tromper ses lecteurs et lectrices. Sa devise étant précisément la vérité, écrire des mensonges n'aurait été qu'une imposture à ses yeux, et serait allée à l'encontre

⁸⁵ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/prog%C3%A9niture/64191> (23.03.2018)

⁸⁶ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Prog%C3%A9niture> (23.03.2018)

de valeurs qui lui étaient chères⁸⁷. La citation ci-après met l'accent sur la différence entre les deux ouvrages précédemment cités, la nuance étant que :

Ces feuilles peuvent donc être regardées comme un appendice de mes Confessions, mais je ne leur en donne plus le titre, ne sentant plus rien à dire qui puisse le mériter⁸⁸

Tout en se distinguant de M. de Montaigne, Rousseau prend également soin de nous en préciser le dessein :

Je fais la même entreprise que Montaigne, mais avec un but tout contraire au sien : car il n'écrivait ses *Essais* que pour les autres, et je n'écris mes *Rêveries* que pour moi⁸⁹.

Afin de compléter ce qui vient d'être développé, nous allons dans la suite nous appuyer essentiellement sur des démonstrations. Bien qu'il en soit plus longuement question dans le prochain chapitre traitant de la « condition sociale », il est malgré tout salutaire, pour tenter de décoder les raisons pour lesquelles la pensée de Rousseau a pris une telle tournure, de prendre d'ores et déjà connaissance du niveau social dans lequel il est né et a posteriori, le milieu dans lequel il a évolué.

Cette constellation familiale révèle une femme plus aisée que son mari. Mais, le destin a fait que celle-ci perdît la vie peu de jours seulement après la naissance de leur deuxième enfant, Jean-Jacques Rousseau, qui a donc dû se confronter dès son plus jeune âge à ce que l'on appelle communément « un déclassement social ». Il a de ce fait été familiarisé très tôt à la réalité de l'instabilité du statut social, quel qu'il soit. Par la force des choses, Rousseau avait été précocement averti de cette possibilité de changement de statut et savait que personne n'était à l'abri d'un tel revirement ; cet événement a sans doute profondément influencé notre philosophe. Ceci dit, l'amour sincère qu'avaient éprouvé ses parents l'un pour l'autre lui avait, à l'évidence, permis de rêver à un amour idéal, ou du moins à son éventualité :

Leurs amours avaient commencé presque avec leur vie : dès l'âge de huit à neuf ans ils se promenaient ensemble tous les soirs sur la Treille ; à dix ans ils ne pouvaient plus se quitter. La sympathie, l'accord des âmes affermit en eux le sentiment qu'avait produit l'habitude [...], et chacun d'eux jeta son cœur dans le premier qui s'ouvrit pour le recevoir⁹⁰.

⁸⁷ (Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, 2012), p. 75

⁸⁸ (Rousseau), *Ibid.*, p. 42

⁸⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 43

⁹⁰ (Rousseau, *Les Confessions Tome I LIVRES I à VI*, Edition 06 - mars 2017), p. 48

Jean-Jacques Rousseau fut donc :

le fruit des retrouvailles entre ses parents ; né le mardi 28 juin 1712, il fut baptisé à saint-Pierre le 4 juillet. Sa mère mourut le 7 de « fièvre continue ».

Quoi qu'il en soit, c'est la sœur de son père qui le prit en charge tout petit et qui endossa le rôle maternel en subvenant à ses besoins primaires⁹¹. La perte de sa mère, qui avait été aimée d'un amour véritable par son époux, l'a marqué au fer rouge, et fut la source d'une irréparable culpabilité ; celle d'en avoir été la cause. Cette douleur éprouvée lui a fait connaître ce sentiment qu'est celui de se retrouver seul et démunis. Ses *Confessions* ainsi que ses *Rêveries* sont gorgées d'éléments, d'actions, de témoignages qui font de ces œuvres, non publiées de son vivant, un trésor :

Jeté dès mon enfance dans le tourbillon du monde, j'appris de bonne heure par l'expérience que je n'étais pas fait pour y vivre, et que je n'y parviendrais jamais à l'état dont mon cœur sentait le besoin⁹².

En outre, il n'hésite pas à nous livrer un récit d'une grande sincérité dans lequel il se croit avoir été l'unique acteur, car n'ayant jamais rencontré aucune personne de sa sensibilité, il se sentait visiblement différent voire exceptionnel :

Ce sentiment, nourri par l'éducation dès mon enfance et renforcé durant toute ma vie par ce long tissu de misères et d'infortunes qui l'a remplie, m'a fait chercher dans tous les temps à connaître la nature et la destination de mon être avec plus d'intérêt et de soin que je n'en ai trouvé dans aucun autre homme⁹³.

⁹¹ (Cottret, 2005), p. 34

⁹² (Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, 2012), pp. 58-59

⁹³ (Rousseau), *Ibid.*, p. 59

Dans la dédicace du *Discours sur l'origine de l'inégalité*, Rousseau se remémore le doux souvenir paternel et fait part d'une éducation irréprochable, soulignant ainsi l'opportunité et la chance d'avoir été influencé de la sorte par un tel homme :

Je ne me rappelle point sans la plus douce émotion la mémoire du vertueux citoyen de qui j'ai reçu le jour, et qui souvent entretint mon enfance du respect qui vous était dû. Je le vois encore vivant du travail de ses mains, et nourrissant son âme des vérités les plus sublimes. Je vois Tacite, Plutarque et Grotius, mêlés devant lui avec ses instruments de son métier. Je vois à ses côtés un fils chéri recevant avec trop peu de fruit les tendres instructions du meilleur des pères. Mais si les égarements d'une folle jeunesse le firent oublier durant un temps de si sages leçons, j'ai le bonheur d'éprouver enfin que, quelque penchant qu'on ait vers le vice, il est difficile qu'une éducation dont le cœur se mêle reste perdue pour toujours⁹⁴.

Ce chapitre prenant ainsi fin sur le souvenir de ce père visiblement idéalisé voire véritablement aimé par notre auteur ; notre analyse se poursuit sur l'importance d'une personne ayant considérablement influencé notre auteur, à un moment de sa vie où il en avait particulièrement besoin.

⁹⁴ (Cottret, 2005), pp. 34-35

Quand les parents ne sont plus : l'influence d'une personne de référence

Au cours de cette nouvelle partie, nous allons prendre connaissance de la personne qui fut pour Rousseau la plus influente après son père, et ce qui résulte de cette relation. Effectivement, après avoir évoqué la mort de sa mère alors qu'il n'était qu'un nourrisson, Rousseau a, une fois quitté son pays natal, fait de fil en aiguille la connaissance de Mme de Warens. Monique et Bernard Cottret décrivent très bien la place que prendra cette femme dans le cœur de Rousseau :

Il se cherchait un maître, maintenant que son père était absent, et plus encore une maman. Cette mère qu'il n'avait jamais eue, ce devait être Mme de Warens, à laquelle l'attachement des liens devenus progressivement incestueux. A l'usage, Françoise-Louise de La Tour, baronne de Warens, que l'on prononçait « Oiran » à l'époque, se révéla tour à tour mère et amante. Mais elle ne fut apparemment ni une très bonne mère ni une amante très voluptueuse⁹⁵.

Or, malgré la relation qui s'instaura au fil du temps, Rousseau persistait à ne voir en elle qu'une « *tendre mère, une sœur chérie, une délicieuse amie, et rien de plus. Je la voyais toujours ainsi, toujours la même, et ne voyais jamais qu'elle* »⁹⁶. Cette femme, dont il est longuement question dans les *Confessions* sera indéniablement sa personne de référence du côté de la gente féminine voire même une maman de substitution. D'ailleurs il l'appelait « Maman », elle l'appelait « mon fils ».

La longue habitude de vivre ensemble et d'y vivre innocemment, loin d'affaiblir mes sentiments pour elle les avait renforcés, mais leur avait en même temps donné une autre tournure qui les rendait plus affectueux, plus tendre peut-être, mais moins sensuels. À force de l'appeler Maman, à force d'user avec elle de la familiarité d'un fils je m'étais accoutumé à me regarder comme tel⁹⁷.

Cette femme qui lui a donné l'amour et l'attention dont il avait tant manqué, avait la faculté de le garder sur le droit chemin. Nous apprenons dans les *Confessions* qu'elle le conduisait toujours bien et que son attachement pour elle était de ce fait devenu une passion⁹⁸. Dans ses *Rêveries*, un passage est particulièrement révélateur de cette situation dans laquelle il se trouvait au moment de sa rencontre avec Mme de Warens, et de l'influence qu'elle eut sur lui dans l'acceptation de sa conversion religieuse. En effet, Rousseau s'était converti à la religion catholique, religion dont les dogmes sont différents de la religion protestante.

⁹⁵ (Cottret, 2005), p. 68

⁹⁶ (Rousseau, Les Confessions Tome I LIVRES I à VI, Edition 06 - mars 2017), p. 187

⁹⁷ (Rousseau), Ibid., p. 307

⁹⁸ (Rousseau), Ibid., p. 207

Enfant encore et livré à moi-même, alléché par des caresses, séduit par la vanité, leurré par l'espérance, forcé par la nécessité, je me fis catholique, mais je demeurais toujours chrétien, et bientôt gagné par l'habitude mon cœur s'attacha sincèrement à ma nouvelle religion. Les instructions, les exemples de Mme de Warens m'affermirent dans cet attachement⁹⁹.

Mais tout ceci se déroula alors que l'un des parents de Rousseau était encore en vie, puisque son père était toujours de ce monde lorsque Rousseau fit la connaissance de Mme de Warens ; en revanche il s'avère qu'il s'était remarié entre-temps avec une autre femme. Que cela signifie-t-il ? Rousseau s'était également penché sur la question du remariage avec l'aide d'un témoignage apparaissant dans le second tome des *Confessions* :

Mon père n'était pas seulement un homme d'honneur ; c'était un homme d'une probité sûre et il avait une de ces âmes fortes qui font les grandes vertus. De plus, il était bon père, surtout pour moi. Il m'aimait très tendrement mais il aimait aussi ses plaisirs, et d'autres goûts avaient un peu attiédi l'affection paternelle depuis que je vivais loin de lui. Il s'était remarié à Nyon, et quoique sa femme ne fût plus en âge de me donner des frères, elle avait des parents : cela faisait une autre famille, d'autres objets, un nouveau ménage, qui ne rappelait plus si souvent mon souvenir¹⁰⁰.

Par ces mots, Rousseau fait part d'une réalité au sein des familles que nous dirions aujourd'hui « recomposées ». Bien entendu, son père n'avait pas mis son fils à la porte, mais Jean-Jacques Rousseau ressentit tout de même ce devoir de les laisser en paix, sachant ainsi que cette situation l'obligeait à prendre son envol ; Rousseau semblait toutefois accepter cette situation :

Ma belle-mère, bonne femme, un peu mielleuse, fit semblant de vouloir me retenir à souper¹⁰¹.

Son père avait refait sa vie avec une autre femme, les choses en étaient ainsi. Rousseau savait qu'il fallait accepter que son père ait une nouvelle famille et avait dû combler son manque affectif ailleurs. Cette compensation affective se fit auprès de Mme de Warens.

Malgré les innombrables extraits illustrant Mme de Warens dans ses *Confessions*, dû à la place qu'avait occupée cette femme dans la vie et dans le cœur de Rousseau à une période particulièrement critique ; cet aspect ne sera pas d'avantage développé, le moment étant venu d'aborder sans plus tarder la question de la condition sociale.

⁹⁹ (Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, 2012), p. 60

¹⁰⁰ (Rousseau, *Les Confessions Tome I LIVRES I à VI*, Edition 06 - mars 2017), p. 115

¹⁰¹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 236

Chapitre III : La condition sociale, un mal à écarter

Des mérites fondés sur la sagesse et non sur la naissance

Notre troisième chapitre portera sur le lien qu'unie Rousseau à la condition sociale. Cette étude abordera ce thème de manière crescendo, c'est-à-dire que nous nous pencherons d'abord sur la question du statut social dans sa globalité, pour focaliser enfin notre attention sur une personne en particulier : « Thérèse », la compagne de Jean-Jacques Rousseau. Ce point abordera dans un premier temps la fragilité des acquis sociaux et se poursuivra avec la condition de la femme en nous appuyant sur cette femme visiblement d'une grande banalité, qui partagera la vie du « citoyen de Genève ».

Concentrons-nous maintenant sur l'avis qu'il porte à la condition sociale, tous milieux confondus, et sur sa conception des acquis sociaux. Dans ce sens, comment Rousseau définit-il cet idéal sociétaire ?

En fait, le ton est donné dès les premières pages de son traité sur l'éducation, dans lequel il définit immédiatement ce qu'est l'ordre social. Rousseau cite les mots suivants :

Dans l'ordre social, où toutes les places sont marquées, chacun doit être élevé pour la sienne. Si un particulier formé pour sa place en sort, il n'est plus propre à rien. L'éducation n'est utile qu'autant que la fortune s'accorde avec la vocation des parents¹⁰².

Pour cause, la société se compose de différentes couches sociales reflétant une richesse donnée. Pourtant, Rousseau persiste à donner, malgré les « qu'en dira-t-on », son avis sur la question de la condition sociale à la naissance en nous mettant finalement tous sur le même piédestal. Puisque selon lui :

Les hommes ne sont naturellement ni rois, ni grands, ni courtisans, ni riches ; tous sont nés nus et pauvres, tous sujets aux misères de la vie, aux chagrins, aux maux, aux besoins, aux douleurs de toute espèce ; enfin, tous sont condamnés à la mort¹⁰³.

Cela ne signifie pas que Rousseau soit contre l'héritage des pères ; en revanche, tous les hommes (riches ou pauvres) doivent avoir une chose en commun : « le travail ». L'apprentissage et la connaissance d'un métier « utile » permettant ainsi de subvenir aux

¹⁰² (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 51

¹⁰³ (Rousseau), *Ibid.*, p. 319

besoins tout en acquérant du mérite. Cette réflexion part d'une bonne intention, car le gouverneur stipule en parlant de son élève (Émile): « [...] je lui veux donner un rang qu'il ne puisse perdre, un rang qui l'honore dans tous les temps ; [...] »¹⁰⁴.

Rousseau sait pertinemment qu'un héritier n'est rien s'il se retrouve dans cette société en cas de crise ou de guerre. Sans argent et sans spécialisation, que changerait son titre à l'état dans lequel il se trouve ? Rousseau exprime cette pensée dans le passage qui suit :

Oui j'aime mieux [...], qu'un malheureux Tarquin, ne sachant que devenir s'il ne règne pas, que l'héritier du possesseur des trois royaumes, jouet de quiconque ose insulter à sa misère, errant de cour en cour, cherchant partout des secours, et trouvant partout des affronts, faute de savoir faire autre chose qu'un métier qui n'est plus en son devoir¹⁰⁵.

Aussi, l'idée de notre philosophe étant d'instaurer une « dette sociale » dont chaque citoyen devrait s'acquitter de manière individuelle et non négociable ni transmissible ; cela revient à dire qu'un père ne serait pas autorisé à prendre en charge la dette de son enfant, puisqu'il aurait lui-même déjà servi la société en réglant la sienne. Le calcul de cette dette se ferait selon la les biens de la personne concernée. Rousseau, dans sa conception, trouve tout à fait normal qu'une personne favorisée paye en fonction de ses biens. En d'autres termes, plus une personne naîtrait favorisée plus sa dette envers la société serait élevée¹⁰⁶.

[...] chacun, se devant tout entier, ne peut payer que pour lui, et nul père ne peut transmettre à son fils le droit d'être inutile à ses semblables¹⁰⁷.

Cette théorie s'oppose à toute forme d'assistanat, puisque ce n'est pas aider son enfant ni le rendre heureux que de l'assister. Mais que se passerait-il si telle convenance était rompue ? D'après Rousseau, il périrait de misère comme s'il n'avait aucun talent, puisqu'il n'aurait pas l'usage de le développer¹⁰⁸. Cet engagement ne concerne toutefois que les membres d'une société, si bien que des individus ayant décidé de vivre en autarcie, loin de la société, auraient la possibilité de passer outre ces règles imposées pour devenir citoyen à part entière et s'acquitter ainsi de sa dette envers la société.

¹⁰⁴ (Rousseau, Émile ou de l'éducation, 2009), p. 282

¹⁰⁵ (Rousseau), Ibid., p. 281

¹⁰⁶ (Rousseau), Ibid., p. 281

¹⁰⁷ (Rousseau), Ibid., p. 281

¹⁰⁸ (Rousseau), Ibid., p. 283

Hors de la société, l'homme isolé, ne devant rien à personne, a droit de vivre comme il lui plaît ; mais dans la société, où il vit nécessairement aux dépens des autres, il leur doit en travail le prix de son entretien ; cela est sans exception. Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon¹⁰⁹.

Nous venons de voir la manière par laquelle Rousseau aborde cette question de la condition, soulignant ainsi sa singularité. En effet, après avoir mis l'accent sur le fait que seuls les rangs ne changent pas – contrairement aux hommes qui changent sans cesse de conditions – « *nul ne sait si, en élevant son fils pour le sien, il ne travaille pas contre lui* »¹¹⁰. En effet, est-ce un préjugé de se dire que les plus riches tendent à mépriser les plus pauvres ? N'est-il pas rationnel de penser qu'ils se sentent, de par leur statut, supérieurs aux autres ? Assurément, l'argent aspirait à Rousseau la plus vive méfiance, c'est pourquoi il a tenté de chercher des solutions à ce problème qui provoquait inévitablement des inégalités sociales. Selon lui, afin de maintenir la cohésion patriotique, il convient de réduire non seulement les écarts de fortunes mais encore réduire à néant le « luxe » qu'il avait complètement en aversion¹¹¹. Avec ses propositions, Rousseau invite les citoyens à retrouver leur vraie nature, car comme il le rappelle dans *l'Émile* : « *Avant la vocation des parents, la nature l'appelle à la vie humaine* »¹¹².

Dans son ensemble, Rousseau illustre une vision idéalement égalitaire. Il était cependant tout à fait conscient de l'infaisabilité d'un tel projet, ne serait-ce à cause de la condition de la femme clairement en deçà de celle des hommes. Rousseau est donc conscient du lien entre oppression des femmes et oppression sociale : la vulnérabilité des femmes augmentant à mesure que nous descendons dans l'échelle sociale¹¹³.

¹⁰⁹ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), pp. 281-282

¹¹⁰ (Rousseau), *Ibid.*, pp. 51-52

¹¹¹ (Cottret, 2005), p. 635

¹¹² (Rousseau), *Ibid.*, p. 52

¹¹³ (Spector, 2012), pp. 250-251

La condition de la femme : des écarts à éradiquer ?

Cette partie consacrée à la condition de la femme attestera du long chemin à parcourir pour améliorer la situation de la citoyenne. Rousseau avait certes un avis conservatif quant à la place du père ou de la mère au sein de la société, mais certains traitements à l'égard de la gente féminine l'interloquaient. Le chapitre sur la conception des parents apparaissant plus loin dans l'analyse, nous nous contenterons ici d'analyser la manière dont les femmes étaient considérées durant le fameux siècle des Lumières. Cette seconde partie qui prolonge sa vision de la disparité sociale sera notamment illustrée de faits ayant choqués voire révoltés Rousseau ; il les dénonça amplement dans ses *Confessions*. En effet, ayant été témoin d'événements ahurissants, ces faits soigneusement énumérés visent à dénoncer des injustices faites à certaines femmes, et souvent dès le plus jeune âge.

Le moment est venu de présenter un événement ayant particulièrement stupéfait notre auteur ; il s'agit du traitement accordé à cette petite fille vendue par sa propre mère à l'ami de Rousseau, alors qu'il séjournait à Venise et travaillait pour l'ambassade. Un tel acte n'était visiblement pas exceptionnel à cette époque. Nous avons déjà abordé la question des enfants abandonnés ; la vente de cette jeune fille à de parfaits inconnus est le témoignage d'une extrême misère, et montre le niveau de perversité de la société dans laquelle nous évoluons. Nous nous interrogeons sur les motifs de cette mère et ce qui l'avait autorisée à vendre son enfant à des hommes qui avait visiblement l'intention de s'amuser à des jeux à caractère sexuel. Notre auteur nous rapporte de quelle manière il s'est retrouvé dans cette situation. Au regard de ce qui vient d'être dit et de la gravité de tels actes d'une situation comme celle-là, Rousseau se devait de donner des explications à ses lecteurs :

Ennuyé de n'aller toujours que chez des filles engagées à d'autres, il [son ami Carrio] eut la fantaisie d'en avoir une à son tour, et comme nous étions inséparables, il me proposa l'arrangement peu rare à Venise d'en avoir une à nous deux. J'y consentis. Il s'agissait de la trouver sûre. Il chercha tant qu'il déterra une petite fille d'onze à douze ans que son indigne mère cherchait à vendre. Nous fûmes la voir ensemble. Mes entrailles s'émurent en voyant cet enfant. [...]. On vit pour très peu de chose à Venise : nous donnâmes quelque argent à la mère et pourvûmes à l'entretien de la fille¹¹⁴.

¹¹⁴ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 74

Rousseau nous expose la vente clandestine d'une enfant par sa mère. Cette « abominable mère » comme il dit, n'a visiblement aucun scrupule à livrer sa toute jeune fille à deux hommes de plus de dix-huit. Et même si Rousseau affirme ne pas y avoir touché pour satisfaire des besoins sexuels, il fait mention de caresses. Y-a-t-il eu attouchements ? Y-a-t-il eu masturbation ? Jusqu'où sont allés ces deux jeunes hommes avec cette petite fille dont ils s'étaient acquittés la compagnie auprès de la mère. Et si cette dame n'était pas la vraie mère de l'enfant ? En effet, l'éventualité qu'il ait découvert un réseau de prostitution d'enfants n'est pas à écarter. Dans tous les cas, il s'agit de faits alarmants que Rousseau a eu le courage de confesser.

Rousseau nous livre avec ce témoignage son attachement « paternel » envers cette jeune fille, de telle sorte qu'il aurait eu : « *horreur d'approcher cette fille devenue nubile, comme d'un inceste abominable* »¹¹⁵. En revanche, pour ce qui concerne son ami Carrio, celui-ci avait dû prendre sur lui pour s'abstenir de toucher à cette enfant. Ils ne furent donc pas, comme il dit, les « *corrupteurs de son innocence, mais les protecteurs* »¹¹⁶.

D'ailleurs, afin d'illustrer davantage ce que Rousseau a entrepris de dénoncer, il n'hésite pas à mettre en garde les parents sur certains comportements vis-à-vis des enfants, et particulièrement des petites filles ; Rousseau semble ici fixer des limites quant à l'affection des adultes à l'égard de celles-ci. Tout ceci dans le but d'éviter des abus de faiblesse voire des abus sexuels. En effet, Rousseau explique avoir été invité à embrasser la petite-fille de son amie Mme la Maréchale alors âgée de onze ans. Le simple fait qu'ils se croisent dans l'escalier, lui et la jeune fille en question, les mirent tous deux dans l'embarras. Ne sachant ni quoi dire ni quoi faire, Rousseau eût l'idée déplacée de lui proposer un baiser qu'elle ne sut refuser étant donné que sa grand-mère lui avait donné l'ordre de l'embrasser le matin même. Or, au lendemain de ces faits et en relisant un extrait de *l'Émile*, il tomba sur un passage interdisant justement ce genre de comportements envers des jeunes filles¹¹⁷ et se blâma lui-même.

Le point suivant présentera un ultime fait qui se déroule lors de son séjour à Venise. Rousseau qui voue une passion démesurée pour la musique y fit la découverte des « scuole ». Il s'agit là de maisons de charité qui assurent une éducation aux jeunes filles démunies qui n'ont ni biens ni famille. Une fois passé l'âge, la République prend en charge la dote « *soit pour le mariage soit pour le cloître* »¹¹⁸. Ces filles, célèbres en Italie pour leur jolie voix, éveillèrent en lui une grande curiosité, si bien qu'il eut rapidement l'occasion et l'opportunité de faire la connaissance

¹¹⁵ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 75

¹¹⁶ (Rousseau), Ibid., p. 75

¹¹⁷ (Rousseau), Ibid., p. 359

¹¹⁸ (Rousseau), Ibid., p. 63

de quelques-unes d'entre elles. Ayant le visage caché lors des représentations, Rousseau n'avait pas la possibilité de voir les chanteuses. Le passage décrivant leur rencontre est mémorable et mérite d'être repris ici, en effet ces chanteuses n'avaient pas tout à fait le physique qu'il s'était imaginé :

[...] M. Le Blond me présenta l'une après l'autre ces chanteuses célèbres, dont la voix et le nom étaient tout ce qui m'était connu. [...] elle était horrible. [...] elle était borgne. [...] la petite vérole l'avait défigurée. Presque pas une n'était sans quelque notable défaut. Le bourreau riait de ma cruelle surprise¹¹⁹.

Ce comportement envers ces jeunes filles illustre la manière dont elles étaient traitées.

Jusqu'ici, l'accent avait été mis sur les dimensions économiques et sociales d'une société dont la précarité n'a pas de limite. La compagne de Rousseau, Thérèse Levasseur, pour qui la vie et la condition s'apparentaient à celle des filles évoquées plus haut, était également victime de cette société si hostile aux femmes de l'Ancien régime¹²⁰. Longuement décrite dans le second Tome des *Confessions*, Rousseau la présente comme s'ensuit :

Nous avons une nouvelle hôtesse qui était d'Orléans. Elle prit pour travailler en linge une fille de son pays, d'environ vingt-deux à vingt-trois ans, [...]. Cette fille appelée Thérèse Levasseur était de bonne famille. Son père était officier de la Monnaie d'Orléans, sa mère était marchande. Ils avaient beaucoup d'enfants. La Monnaie d'Orléans n'allant plus, le père se retrouva sur le pavé ; la mère ayant essuyé des banqueroutes fit mal ses affaires, quitta le commerce et vint à Paris avec son mari et sa fille, qui les nourrissait tous trois de son travail¹²¹.

Compte tenu de la pauvreté de la famille de Thérèse, ses parents, pour alléger les charges, comptaient sur le maigre salaire de leur fille. Une parole au moment de la rencontre du futur couple Rousseau tend à soupçonner le genre de femme qu'elle aurait pu avoir été à ce moment-là. Dans ses *Confessions*, Rousseau se remémore la scène de leur rencontre au cours de laquelle Thérèse lui avoue, de manière désespérée, ne plus être vierge¹²². Cet aveu et ce procédé révèlent un caractère renfermé et soumis, tout en rappelant une fois encore la triste condition de la femme. Puis l'hypothèse déjà évoquée au tout début du premier chapitre, lorsqu'il avait été question des grossesses non voulues de Thérèse, selon laquelle elle avait pu avoir été auparavant une prostituée.

¹¹⁹ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 64

¹²⁰ (Cottret, 2005), p. 723

¹²¹ (Rousseau), Ibid., p. 84

¹²² (Rousseau), Ibid., p. 86

La prostitution, organisée ou spontanée, guettait cependant toutes les femmes, notamment celles qui sont fragilisées par la solitude et la dépendance. Les servantes étaient justement souvent à la merci des maîtres qui tiraient parti de l'inévitable promiscuité. D'après Monique et Bernard Certes, Thérèse ne relevait pas de cette catégorie ; ceci dit, sa famille avait été ruinée, et la protection de Jean-Jacques fut sollicitée par toute la famille de Thérèse qui profitaient de la situation¹²³. À en croire ce passage de l'Émile, Rousseau était contre de telles pratiques :

On n'achète ni son ami ni sa maîtresse. Il est aisé d'avoir des femmes avec de l'argent ; mais c'est le moyen de n'être jamais l'amant d'aucune. Loin que l'amour soit à vendre, l'argent le tue infailliblement. Quiconque paye, fût-il le plus aimable des hommes, par cela seul qu'il paye, ne peut être longtemps aimé¹²⁴.

Mais si Thérèse apaisait occasionnellement les sens de Rousseau sans pour autant éveiller de véritable désir, pourquoi a-t-il décidé de partager la vie de cette femme ?

Elle se contentait de satisfaire, comme Maman l'avait fait avant elle, les besoins de Jean-Jacques, sans le troubler véritablement¹²⁵.

Aussi Mlle Levasseur pouvait facilement passer pour :

« la servante, la ménagère, la cuisinière, etc. de M. Rousseau », sans que l'on soupçonnât la moindre familiarité entre ces deux êtres si mal assortis¹²⁶.

À la lumière de ce qui vient d'être démontré, nous allons nous pencher sur les rapports que Thérèse entretenait avec sa famille.

¹²³ (Cottret, 2005), p. 723

¹²⁴ (Rousseau, Émile ou de l'éducation, 2009), p. 505

¹²⁵ (Cottret), Ibid., p. 280

¹²⁶ (Cottret), Ibid., p. 427

Rousseau, que le destin avait rendu autonome et débrouillard dès le plus jeune âge, regrettait que sa compagne soit exploitée de la sorte par les membres de sa famille. Il a été précédemment question de la faiblesse de Thérèse ; les exemples qui vont suivre démontreront que son « doux caractère » supportait de réelles attaques venant de sa famille. Famille que Rousseau juge « malhonnête » et « méchante ». Témoin de comportements inappropriés, Rousseau ne parvenait pas à accepter ce lien qu'unissait Thérèse et sa famille. Dans ses *Confessions*, Rousseau dénonce ce qui se tramait chez eux et nous éclaire sur le quotidien du couple :

Le temps s'écoulait et l'argent avec lui. Nous étions deux, même quatre, ou pour mieux dire nous étions sept ou huit. Car quoique Thérèse fût d'un désintéressement qui a peu d'exemples sa mère n'était pas comme elle. Sitôt qu'elle se vit un peu remontée par mes soins, elle fit venir toute sa famille pour en partager le fruit. Sœurs, fils, filles, petites-filles, tout vint, hors sa fille aînée mariée au directeur des carrosses d'Angers. Tout ce que je faisais pour Thérèse était détourné par sa mère en faveur de ces affamés¹²⁷.

Il nous fait part, quelques lignes plus loin, d'une incompréhension voire d'une injustice quant aux traitements endurés par sa compagne :

[...] je consentais que ce qu'elle gagnait par son travail fût tout entier au profit de sa mère, et je ne me bornais pas à cela. Mais par une fatalité qui me poursuivait tandis que Maman [Mme de Warens] était en proie à ses croquants, Thérèse était en proie à sa famille, et je ne pouvais rien faire d'aucun côté qui profitât à celle pour qui je l'avais destiné. Il était singulier que la cadette des enfants de Mme Levasseur, la seule qui n'eût pas été doté était la seule qui nourrissait son père et sa mère et qu'après avoir été longtemps battue par ses frères, par ses sœurs, même par ses nièces, cette pauvre fille en était maintenant pillée sans qu'elle pût mieux se défendre de leurs vols que de leurs coups¹²⁸.

L'hostilité que portait Rousseau à la famille de Thérèse était telle qu'il les associait à des « sangsues »¹²⁹, si bien qu'il tenta en vain de l'éloigner de ces bandits et de cette mère si autoritaire :

J'essayais de la détacher de sa mère ; elle y résista toujours. Je respectai sa résistance et l'en estimai davantage : mais son refus n'en tourna pas moins à son préjudice et au mien. Livrée à sa mère et aux siens, elle fut à eux plus qu'à moi, plus qu'à elle-même¹³⁰.

¹²⁷ (Rousseau, *Les Confessions* Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), pp. 97-98

¹²⁸ (Rousseau), *Ibid.*, p. 98

¹²⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 201

¹³⁰ (Rousseau), *Ibid.*, p. 201

Rousseau confie avoir attendu longtemps des remerciements de la part de la mère de Thérèse, et qui ne vinrent jamais. En effet, la mère de Thérèse profitait non seulement de l'argent du couple mais encore de son emprise sur sa fille. Or Rousseau ne l'entendait pas de cette oreille et avait des doutes sur les bonnes intentions de cette dame :

Ce que j'avais fait pour sa fille je l'avais fait pour moi, mais ce que j'avais fait pour elle [mère de Thérèse] méritait de sa part quelque reconnaissance ; elle en aurait dû savoir gré, du moins à sa fille, et m'aimer pour l'amour d'elle qui m'aimait. Je l'avais tirée de la plus complète misère, elle tenait de moi sa subsistance, elle me devait toutes ces connaissances dont elle tirait si bon parti. Thérèse l'avait longtemps nourrie de son travail et la nourrissait maintenant de mon pain. Elle tenait tout de cette fille pour laquelle elle n'avait rien fait, et ses autres enfants qu'elle avait dotés, pour lesquels elle s'était ruinée, loin de lui aider à subsister dévoraient encore sa subsistance et la mienne¹³¹.

Rousseau refusait donc d'entretenir la mère de Thérèse pour diverses raisons mais surtout parce qu'elle semblait faire du favoritisme et n'estimait pas ses enfants de la même manière, négligeant Thérèse. Alors qu'elle s'était ruinée pour la dote de ses autres filles, elle se laissait entretenir par Thérèse qui avait, a contrario, dû prendre en charge sa famille. Rousseau dénonce cette différence avec dégoût. Pour cause, cette mère vit au dépend de sa fille et semble profiter de sa « bonne âme ». En d'autres termes, Rousseau et la mère de Thérèse n'étaient parvenus à s'entendre que sur un point, celui du destin des enfants qu'ils abandonnèrent aux « Enfants-Trouvés » :

Sa mère, qui de plus, craignait un nouvel embarras de marmaille étant venue à mon secours, elle se laissa vaincre [...]. L'année suivante même inconvénient et même expédient [...]. Pas plus de réflexion de ma part, pas plus d'approbation de celle de la mère ; elle [Thérèse] obéit en gémissant¹³².

Les pages précédentes ont démontré la peine de certaines femmes à trouver leur place dans cette société exclusivement gouvernée par des hommes. Thérèse ne dérogea pas à cette règle, au point de se soumettre à l'abandon de ses enfants.

¹³¹ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), pp. 206-207

¹³² (Rousseau), Ibid., p. 104

Chapitre IV : Sur le mariage : quand l'amour devient projet

Le rapprochement de deux êtres : quand il est question d'amour

Au cours de ce nouveau chapitre, nous examinerons la manière dont Rousseau percevait le mariage, tout en prenant en compte son rapport personnel à l'égard de cette institution, puis nous définirons ces notions à travers différents passages de *l'Émile* ; ouvrage abordant largement la question de l'union conjugale.

Alors qu'est-ce que le mariage ? Dès les premières pages de son traité sur l'éducation, notre auteur met l'accent sur ce qu'est-pour lui « le mariage » et le présente comme s'ensuit : « *le mariage est un contrat fait avec la nature aussi bien qu'avec les conjoints* »¹³³. Dans sa profession de foi, le vicaire savoyard donne aussi son avis sur le sujet en précisant avoir toujours respecté le mariage « *comme la première et la plus sainte institution de la nature* »¹³⁴. Mais comment Rousseau percevait-il ce contrat ? Que sous-entendait-il par-là ?

En fait, Rousseau avait une conception moderne du mariage ; d'ailleurs à ce sujet, il était d'avis que pour faire de bons parents il fallait nécessairement former des couples qui s'aiment. Ainsi déclare-t-il qu'« [...] *il faut du temps et des connaissances pour nous rendre capables d'amour : on n'aime qu'après avoir jugé, on ne préfère qu'après avoir comparé* »¹³⁵. À ses yeux, il faut être prêt à trouver l'amour, et seule la curiosité éprouvée pour les autres est une sorte de déclic pour cet intérêt nouveau :

L'œil s'anime et parcourt les autres êtres, on commence à prendre intérêt à ceux qui nous environnent, on commence à sentir qu'on n'est pas fait pour vivre seul : c'est ainsi que le cœur s'ouvre aux affections humaines, et devient capable d'attachement¹³⁶.

Il parle ainsi d'un :

penchant de l'instinct indéterminé. Un sexe est attiré vers l'autre : voilà le mouvement de la nature. Le choix, les préférences, l'attachement personnel, sont l'ouvrage des lumières, des préjugés, de l'habitude [...] ¹³⁷.

¹³³ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 70

¹³⁴ (Rousseau), *Ibid.*, p. 383

¹³⁵ (Rousseau), *Ibid.*, p. 308

¹³⁶ (Rousseau), *Ibid.*, p. 317

¹³⁷ (Rousseau), *Ibid.*, p. 308

Dans cette perspective, l'amour occupe pour Rousseau une place phare et prédominante à la formation du couple. Ce qui revient à dire, comme il l'indique dans son traité, que :

C'est aux époux de s'assortir. Le penchant mutuel doit être leur premier lien ; les yeux, leurs cœurs doivent être leurs premiers guides ; car, comme leur premier devoir, étant unis, est de s'aimer, et qu'aimer ou n'aimer pas ne dépend point de nous-mêmes, ce devoir en emporte nécessairement un autre, qui est de commencer par s'aimer avant de s'unir. C'est là le droit de la nature, que rien ne peut abroger : ceux qui l'ont gênée par tant de lois civiles ont eu plus d'égard à l'ordre apparent qu'au bonheur du mariage et aux mœurs des citoyens¹³⁸.

Tout ceci met en avant l'importance du libre choix de son partenaire et de l'amour éprouvé à son égard. La citation ci-après illustre avec subtilité le temps qui passe et de ce fait le caractère éphémère que peut avoir l'amour, contrairement au mariage qui doit durer. Quoi qu'il arrive :

L'expédient est commode sans doute : mais le printemps venu, la neige fond et le mariage reste ; il y faut penser pour toutes les saisons¹³⁹.

Abordons maintenant une autre vision de notre auteur ; une facette de Rousseau, celle qui dérangeait. En effet, l'amour n'était pas la seule cause de l'union entre un homme et une femme. D'après Rousseau, c'est la faiblesse de l'homme qui le rend sociable : « *ce sont nos misères communes qui portent nos cœurs à l'humanité : [...]. Tout attachement est un signe d'insuffisance : si chacun de nous n'avait nul besoin des autres, il ne songerait guère à s'unir à eux* »¹⁴⁰. Puis il n'hésite pas à employer le terme de « besoins » lorsqu'il est question de trouver une partenaire à Émile, en voici un court extrait :

Tant qu'il n'aimait rien, il ne dépendait que de lui-même et de ses besoins ; sitôt qu'il aime, il dépend de ses attachements. Ainsi se forment les premiers liens qui l'unissent à son espèce¹⁴¹.

Après avoir commencé par ce qui, semble-t-il, doit être au cœur du rapprochement entre deux êtres avant de fonder une famille ; Rousseau pointait du doigt quelque chose qu'il trouvait primordial, il fallait d'une part avertir les jeunes filles des plaisirs dont elles devraient renoncer avant l'union, puis d'autre part choisir de s'unir à l'autre à un âge approprié, c'est-à-dire ni trop tôt ni trop tard.

¹³⁸ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 580

¹³⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 647

¹⁴⁰ (Rousseau), *Ibid.*, p. 318

¹⁴¹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 336

Ceci pour les raisons suivantes :

[...] la véritable mère de famille, loin d'être une femme du monde, n'est guère moins recluse dans sa maison que la religieuse dans son cloître. Il faudrait donc faire, pour les jeunes personnes qu'on marie, comme on fait ou comme on doit faire pour celles qu'on met dans les couvents : leur montrer les plaisirs qu'elles quittent avant de les y laisser renoncer, de peur que la fausse image de ces plaisirs qui leur sont inconnus ne vienne un jour égarer leur cœur et troubler le bonheur de leur retraite¹⁴².

Il s'agit donc d'attendre le moment opportun et de trouver la bonne personne, d'en être digne.

Ces conditions concernent autant les hommes que les filles :

[...] ; elle sent [Sophie] qu'elle est faite pour cet homme-là, qu'elle en est digne, qu'elle peut lui rendre le bonheur qu'elle recevra de lui ; elle sent qu'elle saura bien le reconnaître ; il ne s'agit que de le trouver¹⁴³.

Mais Rousseau semble se justifier ; sans doute pour rassurer les hommes réticents à de telles propositions :

Le véritable amour, quoi qu'on en dise, sera toujours honoré des hommes [...] ¹⁴⁴.

Ce choix doit cependant passer outre différents obstacles, car l'amour doit être réciproque ; or la concurrence est rude, et pour se faire aimer de l'autre il faut nécessairement que la personne pour qui nous éprouvons des sentiments assez forts pour s'unir pour le restant de ses jours, nous préfère : « *Pour être aimé, il faut se rendre aimable ; pour être préféré, il faut se rendre plus aimable que tout autre, au moins aux yeux de l'objet aimé* »¹⁴⁵.

¹⁴² (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 561

¹⁴³ (Rousseau), *Ibid.*, p. 576

¹⁴⁴ (Rousseau), *Ibid.*, p. 308

¹⁴⁵ (Rousseau), *Ibid.*, p. 308

Nous avons brièvement exploré la manière dont Rousseau perçoit la question de l'amour, prenons maintenant connaissance de l'âge requis pour le mariage. En effet, Rousseau évoque tout d'abord l'âge de l'amour puis l'oppose à l'âge du mariage. Pour ce faire, il cite l'exemple de Sophie. Dans *Émile, ou de l'éducation*, Sophie n'a que dix-huit ans lorsqu'elle fait la connaissance de son futur mari, cela semble le laisser intransigeant :

cet âge est celui de l'amour, mais non celui du mariage. Quel père et quelle mère de famille ! Eh ! pour savoir élever des enfants, attendez au moins de cesser de l'être. Savez-vous à combien de jeunes personnes les fatigues de la grossesse supportées avant l'âge ont affaibli la constitution, ruiné la santé, abrégé la vie ? Savez-vous combien d'enfants sont restés languissants et faibles, faute d'avoir été nourris dans un corps assez formé ?¹⁴⁶

Rousseau est donc contre toute précipitation, puisqu'à ses yeux, il est préférable d'attendre une certaine maturité avant de se marier et de fonder une famille. Non seulement pour les raisons précédemment citées au sujet du choix du partenaire, mais aussi pour des raisons physiologiques. En effet, il ne sous-estime pas la difficulté d'une grossesse et les changements qu'elle apporte à la constitution de la femme.

Les propos ci-dessous semblent mettre la responsabilité des parents en cause ou du moins celle des adultes, ou encore de la société, puisqu'ils encouragent toute forme de précocité :

Le premier moyen qui s'offre pour résoudre cette difficulté est de le marier bien vite ; c'est incontestablement l'expédient le plus sûr et le plus naturel. Je doute pourtant que ce soit le meilleur, ni le plus utile. [...], je conviens qu'il faut marier les jeunes gens à l'âge nubile. Mais cet âge vient pour eux avant le temps ; c'est nous qui l'avons rendu précocité ; on doit le prolonger jusqu'à la maturité¹⁴⁷.

¹⁴⁶ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 647

¹⁴⁷ (Rousseau), *Ibid.*, p. 459

Cette question de l'âge parfait pour se marier concerne non seulement les jeunes femmes mais encore la gente masculine. Par le biais de la citation suivante, Rousseau en précise l'importance :

Souvenez-vous qu'avant d'oser entreprendre de former un homme, il faut s'être fait homme soi-même ; il faut trouver en soi l'exemple qu'il se doit proposer¹⁴⁸.

Ainsi il estime à vingt ans l'âge requis pour se marier¹⁴⁹ et recommande de s'unir à une personne du même âge : « *Trouvez quelqu'un de votre âge qui ait passé une vie aussi douce que la vôtre* »¹⁵⁰.

Quand enfin cette aimable jeunesse vient à se marier, les deux époux, se donnant mutuellement les prémices de leur personne, en sont plus chers l'un à l'autre ; des multitudes d'enfants, sains et robustes, deviennent le gage d'une union que rien n'altère, et le fruit de la sagesse de leurs premiers ans¹⁵¹.

Un point répugnait Rousseau, il s'agissait du « libertinage », la citation suivante démontre à quel point la fidélité de deux êtres unis par les liens du mariage lui importait :

[...] ; en lui faisant sentir quel charme ajoute à l'attrait des sens l'union des cœurs, je le dégoûterai du libertinage, et je le rendrai sage en le rendant amoureux¹⁵².

¹⁴⁸ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 130

¹⁴⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 460

¹⁵⁰ (Rousseau), *Ibid.*, p. 473

¹⁵¹ (Rousseau), *Ibid.*, pp. 310-311

¹⁵² (Rousseau), *Ibid.*, p. 474

Sur le mariage : du mariage arrangé au mariage d'amour

Jusqu'ici, nous étions focalisés sur l'importance que Rousseau accordait au choix du partenaire de vie, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'un amour réciproque ; puis nous avons poursuivi notre étude sur la question du mariage. Au cours de cette partie, nous évoquerons son aversion pour le mariage arrangé. Pour ce faire, nous examinerons sa conception du mariage arrangé et tenterons de voir s'il défendait la cause des femmes au point de parler d'un intérêt pour la cause féministe.

La question du mariage arrangé apparaît particulièrement dans *La Nouvelle Héloïse*. Dans une lettre de Julie à Saint-Preux, elle évoque le mariage arrangé par son père avec un homme qu'elle n'a pas choisi et qu'elle n'aime pas. Julie y déplore les contraintes imposées aux jeunes filles, victimes de coutumes injustes et de conventions sociales qui les empêchent de s'épanouir et d'être heureuses.

Montrant de l'empathie avec le sort de la gente féminine, Rousseau semble s'insurger contre les institutions et les coutumes qui les oppriment ; coutumes pour le moins inéquitables¹⁵³. Dans la foulée, une lettre de Milord Edouard envoyé à Claire prend le même parti que celle mentionnée précédemment. Après avoir critiqué l'attitude égoïste du père de Julie ainsi que ses préjugés, Milord Edouard revendique le droit des époux de se choisir mutuellement et librement, mais caractérise ceux qui veulent déterminer le rang par la naissance ou la richesse de « véritables perturbateurs de l'ordre social ». Par ces exemples, la question du mariage prend une résonnance politique, car elle appelle une réforme qui se penche enfin sur la question des abus¹⁵⁴. Claire y formule entre autre son aversion au mariage qu'elle assimile à de l'assujettissement¹⁵⁵. Hormis Claire, Rousseau met en scène un autre personnage féminin qui se nomme Laure Pisana. Il s'agit d'une féministe qui dénonce notamment « l'hypocrisie de la société qui méprise la prostitution tout en y ayant recours »¹⁵⁶. En bref, *La Nouvelle Héloïse* est « un long plaidoyer pour le mariage d'amour »¹⁵⁷, rejetant l'idée de prendre comme époux un ami du père que l'on ne saurait pas aimer ; puisqu'il s'agit là d'une forme de trahison allant à l'encontre de la nature¹⁵⁸.

¹⁵³ (Spector, 2012), pp. 249-250

¹⁵⁴ (Spector), *Ibid.*, p. 250

¹⁵⁵ (Spector), *Ibid.*, p. 250

¹⁵⁶ (Spector), *Ibid.*, p. 250

¹⁵⁷ (Piau-Gillot, 1981), p. 326

¹⁵⁸ (Cottret, 2005), p. 333

Comme cela fut spécifié plus haut, le discours de Rousseau sur le mariage dépasse la dimension sentimentale pour atteindre celle du politique, puisqu'en effet les problèmes affectifs et sexuels sont indissociables des problèmes de classe¹⁵⁹. Pour éclairer cette théorie, penchons-nous à nouveau sur son traité sur l'éducation, dont le passage suivant distingue deux convenances : les unes étant « naturelles » et les autres « d'institution » ; aussi il assure que seules les convenances naturelles sont la clé d'un mariage heureux :

Il y a des convenances naturelles, il y en a d'institution, il y en a qui ne tiennent qu'à l'opinion seule. Les parents sont juges des deux dernières espèces, les enfants seuls le sont de la première. Dans les mariages qui se font par l'autorité des pères, on se règle uniquement sur les convenances d'institution et d'opinion : ce ne sont pas les personnes qu'on marie, ce sont les conditions et les biens ; mais tout cela peut changer ; les personnes seules restent toujours, elles se portent partout avec elles ; en dépit de la fortune, ce n'est que par les rapports personnels qu'un mariage peut être heureux ou malheureux¹⁶⁰.

Dans son traité, Rousseau met en scène un père (celui de Sophie), dont l'union avec sa femme fut un mariage d'amour. Cet homme propose un accord à sa fille ; celui de choisir l'époux de son choix, accord qui va à l'encontre des conventions de l'époque.

Je vous propose un accord qui vous marque notre estime et rétablisse en nous l'ordre naturel. Les parents choisissent l'époux de leur fille, et ne la consultent que pour la forme : tel est l'usage. Nous ferons entre nous tout le contraire : vous choisirez, et nous serons consultés. Usez de votre droit, Sophie ; usez-en librement et sagement. L'époux qui vous convient doit être de votre choix et non pas du nôtre. Mais c'est à nous de juger si vous ne vous trompez pas sur les convenances, et si, sans le savoir, vous ne faites point autre chose que ce que vous voulez. La naissance, les biens, le rang, l'opinion, n'entreront pour rien dans nos raisons. Prenez un honnête homme dont la personne vous plaise et dont le caractère vous convienne : quel qu'il soit d'ailleurs, nous l'acceptons pour notre gendre. Son bien sera toujours assez grand, s'il a des bras, des mœurs, et qu'il aime sa famille¹⁶¹.

Au départ, le gouverneur d'Émile, que nous imaginons aisément être Rousseau, avait pensé à former parallèlement la compagne d'Émile. Il les aurait ainsi élevé « *l'un pour l'autre et l'un avec l'autre* ». Mais le bon sens le fit changer d'avis, si bien qu'il trouva finalement absurde de destiner deux enfants à s'unir avant de pouvoir connaître si cette union serait de convenances naturelles ou non¹⁶².

¹⁵⁹ (Piau-Gillot, 1981), p. 327

¹⁶⁰ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 579

¹⁶¹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 581

¹⁶² (Rousseau), *Ibid.*, p. 587

Notre auteur donne ensuite des conseils :

Voulez-vous prévenir les abus et faire d'heureux mariages, étouffez les préjugés, oubliez les institutions humaines, et consultez la nature. N'unissez pas des gens qui ne se conviennent que dans une condition donnée, et qui ne se conviendrait plus, cette condition venant à changer, mais des gens qui se conviendront dans quelque situation qu'ils se trouvent, dans quelque pays qu'ils habitent, dans quelque rang qu'ils puissent tomber¹⁶³.

Rousseau semblait accorder un intérêt tout particulier aux mariages d'amour, et rejetait totalement le fait que l'on puisse s'unir avec une personne que l'on n'aurait pas choisi ; en effet, un tel acte étant contre-nature. Nous nous concentrerons par la suite sur les raisons qui ont rebuté Rousseau à se marier, alors qu'il approuvait visiblement les mariages d'amour. En fait, Rousseau avait avoué, en opposant le sexe à l'amour, que les sentiments qu'il éprouvait pour Thérèse étaient plutôt affectifs qu'amoureux :

Le premier de mes besoins, le plus grand, le plus fort, le plus inextinguible, était tout entier dans mon cœur : c'était le besoin d'une société intime et aussi intime qu'elle pouvait l'être : c'était surtout pour cela qu'il me fallait une femme plutôt qu'un homme, une amie plutôt qu'un ami¹⁶⁴.

Un mariage religieux n'aurait pas pu avoir lieu à cause d'une divergence de religion – Thérèse étant catholique et Rousseau étant protestant – Jean-Jacques Rousseau finira par opter pour le mariage civil, sa situation de protestant genevois l'empêchant de contracter un mariage religieux ou de fonder une famille sur le territoire français¹⁶⁵. En effet, le mariage n'était pas accordé aux protestants « *sans donner atteinte à la sainteté du mariage* ». De plus, « *la contractualisation du mariage équivalait à une laïcisation de la société* ».

¹⁶³ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 588

¹⁶⁴ (Rousseau, *Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII*, Edition 02 - mars 2015), p. 200

¹⁶⁵ (Cottret, 2005), p. 375

La partie sur la religion civile qui apparaît dans le *Contrat social* n'a donc pas été ajoutée au hasard, car elle s'intègre incontestablement dans la démonstration. Il y est suggéré que la forme contractuelle s'impose non seulement dans la famille mais aussi dans l'Etat¹⁶⁶. Rousseau y présentait-il un modèle à suivre ? Dans tous les cas, cela fut pour notre auteur le meilleur compromis :

[...], le mariage civil que Rousseau met en scène lorsqu'il épouse finalement Thérèse est une union entre une catholique et un réformé, au moment précis où la validité civile de mariages protestants est régulièrement plaidée par les plus brillants avocats du siècle, soutenus par de nombreux magistrats¹⁶⁷.

Rousseau n'avait visiblement pas agi par conformisme mais pour protéger les intérêts de Thérèse. Par la force des choses, la coexistence religieuse des catholiques et des protestants avait fini par effacer progressivement son caractère sacré¹⁶⁸.

Le mariage civil, introduit par la Révolution et maintenu par la République, semble bien être l'une des expressions les plus visibles de cette religion laïque dont le *Contrat social* souhaitait doter la société¹⁶⁹.

Souvenons-nous qu'au moment de sa rencontre avec Thérèse, Rousseau lui avait confié que jamais il ne l'abandonnerait mais qu'il ne l'épouserait pas non plus¹⁷⁰. Certaines personnes avaient vu en cela un paradoxe de plus, toujours est-il qu'il avait changé d'opinion sur le sujet en demandant enfin la main de sa compagne. Il avait adapté cet événement de la façon qui lui convenait le mieux, c'est-à-dire très simplement et sans extravagance.

Le doux caractère de cette bonne fille me parut si bien convenir au mien que je m'unis à elle d'un attachement à l'épreuve du temps et des torts, et que tout ce qui l'aurait dû rompre n'a jamais fait qu'augmenter [...] ¹⁷¹.

Nous nous expliquons difficilement pourquoi Rousseau a finalement décidé d'épouser Thérèse, le seul indice laissé par notre auteur était le pouvoir de « l'habitude ». Toujours est-il qu'après vingt-cinq ans de vie commune, il prit la décision de la surprendre en lui demandant de s'unir à lui par les liens du mariage ; lui accordant ainsi une ascension sociale et une certaine sécurité

¹⁶⁶ (Cottret, 2005), p. 377

¹⁶⁷ (Cottret), Ibid., p. 10

¹⁶⁸ (Cottret), Ibid., p. 376

¹⁶⁹ (Cottret), Ibid., p. 375

¹⁷⁰ (Rousseau, *Les Confessions* Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 85

¹⁷¹ (Rousseau), Ibid., p. 190

financière¹⁷². En effet le mariage assura à Thérèse une promotion sociale inespérée : « *La maîtresse non aimée, celle qui permettait la satisfaction des sens, celle qui soignait, cuisinait, entretenait le ménage, devint l'épouse puis la veuve Rousseau* »¹⁷³.

[...], qu'après vingt-cinq ans passés avec elle en dépit du sort et des hommes, j'ai fini sur mes vieux jours par l'épouser sans attente et sans sollicitation de sa part, sans engagement ni promesse de la mienne, [...]¹⁷⁴.

Cet extrait apparaissant dans les *Confessions* montre le non-amour qu'il avait éprouvé pour elle :

Que pensera donc le lecteur, quand je lui dirai dans toute la vérité qu'il doit maintenant me connaître que du premier moment que je la vis jusqu'à ce jour je n'ai pas plus désiré de la posséder que Mme de Warens, et que les besoins des sens que j'ai satisfaits auprès d'elle ont uniquement été pour moi ceux du sexe, sans avoir rien de propre à l'individu ?

Il croira qu'autrement constitué qu'un autre homme, je fus incapable de sentir l'amour, puisqu'il n'entrait point dans les sentiments qui m'attachaient aux femmes qui m'ont été les plus chères¹⁷⁵.

Ceci dit, ce changement d'avis si soudain semblait toutefois avoir été mûrement réfléchi, et s'avère être un acte « militant » :

le mariage de Jean-Jacques est un acte démonstratif et militant ; ne pouvant plus par son statut d'exilé interne contribuer au combat pour la tolérance, il donne l'exemple, il agit. Depuis toujours, il avait multiplié les allusions à l'injustice du clergé, qui en privant les protestants de sacrements les excluait de fait de la réalité civile¹⁷⁶.

Cette union certes tardive de Rousseau avec Thérèse fait foi d'un « *véritable engagement* » voire d'« *un lien moral* » entre ces deux êtres, quoi qu'en puisse dire l'église¹⁷⁷. Même si les parlements étaient de plus en plus souvent saisis d'affaires qui tournaient mal : « *on ne donnait plus systématiquement raison aux collatéraux catholiques qui réclamaient les héritages des protestants. [...]. Des collatéraux catholiques revendiquaient un héritage, malgré la présence d'enfants, considérés comme bâtards* »¹⁷⁸. Ceci était l'une des raisons pour laquelle l'église était si réfractaire à accorder un état civil aux protestants¹⁷⁹.

¹⁷² (Cottret, 2005), p. 723

¹⁷³ (Cottret), Ibid., p. 724

¹⁷⁴ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 200

¹⁷⁵ (Rousseau), Ibid., p. 200

¹⁷⁶ (Cottret), Ibid., p. 724

¹⁷⁷ (Cottret), Ibid., p. 597

¹⁷⁸ (Cottret), Ibid., p. 597

¹⁷⁹ (Cottret), Ibid., p. 597

Hormis le fait que:

Rousseau n'avait rien d'un mari volage qui abandonne son épouse et ses deux enfants pour une nouvelle femme et une nouvelle Eglise. Son cas particulier assumait une valeur exemplaire pour tous les protestants du royaume auxquels était dénié le droit de se marier lorsqu'ils n'acceptaient pas de souscrire aux conditions des curés. Puisque Thérèse avait décidé de le suivre dans tous ses malheurs, pourquoi ne pas donner au monde la leçon d'un mariage sans prêtre ni pasteur ? L'auteur du Contrat social, le défenseur de la religion civile, offrait là la plus exemplaire illustration de sa théorie¹⁸⁰.

Mais cet aspect historique et social ne sera pas davantage détaillé ici. Ceci dit, le mariage civil de Jean-Jacques Rousseau et de Thérèse Levasseur fut l'un des tous premiers dans l'hexagone, si bien qu'il s'imprima inévitablement comme une date importante dans l'histoire du mariage en France.

Cette partie qui s'étendait de la conception à l'acceptation touche à sa fin. Nous y avons pris connaissance des idées de Rousseau, dont la subtilité et l'innovation ont l'avantage de relancer tout un débat à la fois politique que social, sous un angle moderniste pour l'époque. La seconde partie de notre mémoire tournera autour du couple et portera principalement sur le rôle des parents ainsi que sur l'immense influence sociétaire.

¹⁸⁰ (Cottret, 2005), p. 599

DEUXIÈME PARTIE : POUR QUELLE ÉTHIQUE DE LA PARENTALITÉ?

Texte de cadrage de cette deuxième partie

S'engager dans cette aventure soumet épreuves et incertitudes. La question de la parentalité n'est pas que d'ordre public, elle est aussi d'ordre social, philosophique et éthique. Il y a des sociétés pour lesquelles, la prise en charge de l'enfant reste idéalement au sein de la famille, pour d'autres il est tout à fait respectable de faire appel à autrui. Il y a des sociétés pour qui la fessée est de rigueur, pour d'autres elle va à l'encontre de la condition humaine. L'approche de la parentalité n'est-elle pas fonction de la vision du monde d'une société donnée ?

Dans cet espace de mouvance où l'instabilité et l'indifférence tendent à prendre le dessus, les repères se brouillent et s'obscurcissent. L'éthique apparaît comme un soutien qui met de la lumière dans nos actions et permet d'y voir plus clair. En effet, cet être vivant qui a vu le jour est ce qu'il y a de plus précieux et de plus sacré: il mérite considération et respect. Il devra acquérir des valeurs qui l'orienteront vers le droit chemin, et sera sous la responsabilité et la protection de ses père et mère. Se préoccuper de l'éthique de la parentalité, n'est-ce pas la manière la plus naturelle et la plus sincère d'un retour vers l'essentiel ? Au tréfonds de la nature humaine ?

Chaque individu ne doit-il pas faire un travail pour passer de l'ignorance à la connaissance ? C'est ce travail d'introspection et de connaissance qui nous ramène à Socrate : le « Connais-toi toi-même » qui est le fondement de toute vie philosophique. En effet, nous pouvons vivre toute notre vie dans le déni, et être toute notre vie à l'extérieur de nous-mêmes, ne pas comprendre ce qui nous arrive, être dépassé par les événements. Et à l'inverse nous pouvons chercher à nous connaître, à nous comprendre, à découvrir comment nous fonctionnons, et à essayer de nous améliorer, de nous transformer. Et là nous devenons responsables de notre vie et maître de nos émotions. Si nous voulons changer le monde, et atteindre une société idéale, sans violence, sans excès et sans vices, il faut commencer à se changer soi-même.

Que nous dévoile la nature ? Quels sont ses enseignements ? Elle nous donne la vérité au fil des saisons, puisqu'elle n'est pas dans la capacité de mentir. Ne ressentons-nous pas à chaque éloignement de la nature ce besoin d'y retourner ? Depuis des siècles, l'homme a pensé qu'il pouvait tout dominer, même les éléments, parce qu'il se place en être supérieur à tout cela. Mais il est tout petit face à ces éléments. Même s'il pense être supérieur, il n'en est rien, l'homme n'est pas supérieur à quoi et à qui que ce soit. Alors ne se coupe-t-il pas de sa nature ? Car contrairement aux saisons, il ne semble pas avoir compris le cycle de la vie.

Chapitre I : Sur l'idéal familial : la fin des dynasties

La famille vue par Rousseau: vers une lignée basée sur l'amour

Alors que la partie I de notre mémoire donne lieu à une première impression de la conception de la parentalité chez Rousseau ; elle a essentiellement permis aux lecteurs et lectrices de prendre conscience à quel point le chemin menant à l'acceptation de la parentalité pouvait être semé d'embûches. La seconde partie permettra d'approfondir notre étude, en nous penchant davantage sur « le couple » et sur « la vie de famille ». Nous y verrons plus concrètement le rôle que portait Rousseau aux parents, ainsi que l'importance d'une vie de famille basée sur des valeurs tels que le respect et l'amour. Cela mettra en avant un raisonnement particulièrement avant-gardiste pour l'époque, puisqu'il ira à l'encontre des théoriciens du « droit divin ».

Afin d'éviter toute dispersion et pour entrer sans plus attendre dans le vif du sujet, il est judicieux de débiter notre partie sur la vision que Rousseau portait à la famille. Dans cette perspective, il semble opportun de prendre appui sur la citation ci-dessous, dont l'extrait introduit avec une grande clarté, la théorie selon laquelle la famille est la plus vieille institution et la seule qui soit naturelle ; le père occupant la place du chef au sein de cette « microsociété » idéalement basée sur l'amour. L'immédiateté de l'emplacement choisi pour la définition de la famille apparaissant dès le début du *Contrat social*, dans le deuxième chapitre du livre un, accroît l'attention que nous devons y apporter :

La plus ancienne de toutes les sociétés, et la seule naturelle, est celle de la famille : encore les enfants ne restent-ils liés au père qu'aussi longtemps qu'ils ont besoin de lui pour se conserver. Sitôt que ce besoin cesse, le lien naturel se dissout. Les enfants, exempts de l'obéissance qu'ils devaient au père, le père exempt des soins qu'il devait aux enfants, rentrent tous également dans l'indépendance. S'ils continuent de rester unis, ce n'est plus naturellement, c'est volontairement, et la famille elle-même ne se maintient que par convention.

Cette liberté commune est une conséquence de la nature de l'homme. Sa première loi est de veiller à sa propre conservation, ses premiers soins sont ceux qu'il se doit à lui-même, et, sitôt qu'il est en âge de raison, lui seul étant juge des moyens propres à se conserver, devient par là son propre maître.

La famille est donc, si l'on veut, le premier modèle des sociétés politiques ; le chef est l'image du père, le peuple est l'image des enfants, et tous étant nés égaux et libres n'aliènent leur liberté que pour leur utilité. Toute la différence est que dans la famille l'amour du père pour ses enfants le paye des soins qu'il leur rend, et que dans l'Etat le plaisir de commander supplée à cet amour que le chef n'a pas pour ses peuples¹⁸¹.

¹⁸¹ (Rousseau, Du contrat social - Vom Gesellschaftsvertrag Französisch/Deutsch, 2010), pp. 10-12

Le choix de Rousseau de présenter la famille dès le début du *Contrat Social* ne pouvait pas être hasardeux. Le troisième alinéa interpelle, car sa démonstration sous-entend que des personnes ne partagent pas le même avis que lui sans toutefois en révéler l'identité: « *La famille est si l'on veut le premier modèle des sociétés politiques* ». Nous y décryptons un « on » qui voudrait que la famille soit le modèle des sociétés politiques ; mais à qui est destiné ce « on » dont fait référence Rousseau ? C'est en lisant la suite et en reliant ceci à son contexte historique que le choix des mots semble prendre tout son sens.

Rousseau s'était donné de nombreux admirateurs et admiratrices, mais aussi de nombreux adversaires ; notamment les théoriciens du « droit divin », dont il sera plus longuement question dans la partie suivante. D'ailleurs ces gens qui étaient pour ainsi dire proches des hommes de pouvoir ou encore membres du jury de l'académie de Dijon¹⁸², avaient une opinion différente de celle partagée par notre auteur ; et cette divergence de pensée consciemment mise au jour, lui a certainement porté préjudice.

En France, le « paternalisme » développée par Bossuet au XVII^e siècle, stipulant que le Roi est au peuple ce que le père est à ses enfants, insinue que le modèle de l'État est la famille. D'où l'intérêt, afin de saisir la vision que Rousseau avait de cette société, de s'interroger non seulement sur son fondement mais aussi sur son rapport à la nature pour définir la famille. Rousseau s' imagine une société qui puisse être idéale, ou du moins puisse conserver son état originel ; et c'est pour parvenir à une solution que notre auteur s'est en quête d'un modèle. Rousseau a creusé du mieux qu'il pouvait un puits sans fond, pour en extraire, dans la souffrance et les persécutions, des solutions aux problèmes qui lui étaient importants de résoudre. Notre auteur s' imagine une société idéale, et pour atteindre son objectif que Rousseau observe et compare ce qui l'entoure, ainsi que ce qui se trouve dans son environnement. Ceci est typiquement humain. En d'autres termes, l'homme est à la recherche d'un modèle et la politique étant l'art d'organiser la cité, elle touche fatalement à la réalité de l'homme. Alors pour trouver ce modèle politique idéal, il lui faut s'interroger inéluctablement sur la question de l'homme, les deux étant indissociables. Or, la nature ne s'auto-organise pas politiquement. Si les familles sont des réalités naturelles et qu'elles font des hommes naturellement sociables, alors elles sont le modèle des sociétés politiques. Cette quête de vérité s'avère sinueuse, d'autant plus que les préjugés occupent une place non négligeable dans l'opinion publique.

Rousseau ne fonde pas le pouvoir naturel sur un contrat, car il s'agit pour lui d'une société naturelle¹⁸³. Comme il l'indique au tout début de sa citation : « *La plus ancienne de toutes les*

¹⁸² (Jouary, 2012), p. 22

¹⁸³ (Derathé, 2009), p. 188

sociétés et la seule naturelle est celle de la famille ». En ce point, Rousseau donne raison à Bossuet, théoricien du « droit divin », et dont il sera plus longuement question dans la prochaine partie, sur l'idée que « *le pouvoir paternel a été établi par la nature* »¹⁸⁴. Mais pour sa part, Rousseau insiste sur le caractère temporaire de cette même autorité paternelle¹⁸⁵. Ainsi, tel qu'il le décrit dans *l'Émile*, l'enfant une fois adulte, – donc assez fort pour se prendre charge lui-même –, ne doit plus obéir à son père et ne doit plus que sa subsistance à lui-même.

Supposé qu'on rejette ce droit de force, et qu'on admette celui de la nature ou l'autorité paternelle comme principe des sociétés, nous rechercherons la mesure de cette autorité, comment elle est fondée dans la nature, si elle a d'autre raison que l'utilité de l'enfant, sa faiblesse et l'amour naturel que le père a pour lui; si donc, la faiblesse de l'enfant venant à cesser, et sa raison à mûrir, il ne devient pas seul juge naturel de ce qui convient à sa conservation, par conséquent son propre maître, et indépendant de tout autre homme, même de son père; car il est encore plus sûr que le fils s'aime lui-même, qu'il n'est sûr que le père aime le fils¹⁸⁶.

Dérathé, qui a longuement analysé les intentions de notre auteur, fait part de ceci : « *La famille et l'État sont deux types différents de société qu'il est impossible de ramener à l'unité : l'une a son fondement dans la nature et l'autre dans des conventions* »¹⁸⁷. Ce questionnement sur les origines du fondement fait l'objet de moult débats voire de discordes depuis des siècles ; les opinions étant très partagées pour quelque raison que ce soit.

Rousseau accordait certes la place du père comme chef de famille, mais ce statut ne lui donnait pas la « toute puissance ». En d'autres termes, accordons nous à dire que pour Rousseau, le père a certes sa place dans cette famille mais que celle de la mère est tout aussi respectable ; il en sera davantage question lors du chapitre suivant. L'accent mis sur la confiance « partagée » et par la même occasion sur la fidélité mutuelle au sein du couple, montre toute l'ampleur du problème.

Nous ne nous attarderons pas sur le fait que chaque paternité puisse être remise en cause ; ceci ayant déjà fait état d'une étude lors de la première partie de notre mémoire. Il sera plus précisément question de l'intérêt de Rousseau pour la confiance au sein du couple. Bien que son attachement pour les valeurs et la mise en place de celles-ci au cœur de la vie familiale, Rousseau sous-estime nullement les efforts et les sacrifices de chacun pour contribuer à ce qui mènera au bien-être de tous. L'extrait suivant montre cet engouement pour le respect mutuel t

¹⁸⁴ (Derathé, 2009), p. 188

¹⁸⁵ (Derathé), Ibid., p. 189

¹⁸⁶ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), pp. 663-664

¹⁸⁷ (Derathé), Ibid., p. 191

ses enjeux, car il fait foi d'un attribut instable. Le non-respect de l'autre s'apparenterait à un échec contre-productif et serait par conséquent un contre-exemple pour les enfants alors témoins d'une telle négligence. Comment transmettre des valeurs, telles que la confiance et le respect, si nous ne les appliquons pas nous-mêmes ?

Ne nous étonnons pas qu'un homme dont la femme a dédaigné de nourrir le fruit de leur union, dédaigne de l'élever. Il n'y a point de tableau plus charmant que celui de la famille ; mais un seul trait manqué défigure tous les autres¹⁸⁸.

Aussi, les éléments recueillis portent à croire que Rousseau était d'avis que les parents sont en mesure de préserver la pureté et la bonté que l'homme a à sa naissance en servant d'exemple à leur progéniture, mais aussi que les caractéristiques précédemment citées s'évaporent au fur et à mesure de son contact avec la société. Le ton est ainsi donné dès les premières pages de l'*Émile*, puisque l'amour et le respect sont des raisons ayant porté deux personnes à s'unir et à former un foyer. D'après Rousseau, en plus de ces valeurs, la « fidélité » ainsi que le « consentement de l'acte amoureux » au sein du couple doivent aller de soi. Ce point de vue témoigne de l'avance de Rousseau par rapport aux idées véhiculées en son temps. En mettant l'accent sur les valeurs précédemment mentionnées, Rousseau souligne l'importance de la bienveillance à l'égard de son ou de sa partenaire de vie ; servant ainsi d'exemples pour les générations futures. Cette attention est nécessairement réciproque et fait que pour notre auteur, ni le père ni la mère n'est supérieur(e) ou meilleur(e), malgré leur différence de genre :

La fidélité qu'il impose aux deux époux est le plus saint de tous les droits ; mais le pouvoir qu'il donne à chacun des deux sur l'autre est de trop. La contrainte et l'amour vont mal ensemble, et le plaisir ne se commande pas¹⁸⁹.

En ce qui concerne l'infidélité, Rousseau est d'avis que tout homme infidèle est « *un homme injuste et barbare* », mais l'infidélité de la femme est pour lui pire encore à causes des raisons déjà longuement évoquées en première partie de mémoire. Puisqu'« *elle dissout la famille et brise tous les liens de la nature ; en donnant à l'homme des enfants qui ne sont pas à lui, elle trahit les uns et les autres, elle joint la perfidie à l'infidélité* »¹⁹⁰. Le moment est venu de présenter pourquoi « la confiance » est si élémentaire pour le bon fonctionnement du couple. Premièrement, le manque de confiance dans son épouse est, selon lui, un « *état affreux* » qui pourrait même devenir purement et simplement la cause de son malheur. Éveillant ainsi le doute

¹⁸⁸ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), pp. 63-64

¹⁸⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 687

¹⁹⁰ (Rousseau), *Ibid.*, p. 521

sur sa véritable paternité, elle en gâcherait les plaisirs. Un tel dénouement déshonorerait son être et perturberait le bon fonctionnement d'une vie familiale déjà « fragile » par nature :

S'il est un état affreux au monde, c'est celui d'un malheureux père qui, sans confiance en sa femme, n'ose se livrer aux plus doux sentiments de son cœur, qui doute, en embrassant son enfant, s'il n'embrasse point l'enfant d'un autre, le gage de son déshonneur, le ravisseur du bien de ses propres enfants¹⁹¹.

Deuxièmement, qui dit « confiance » dit « maintien d'une bonne réputation de la mère ». En d'autres termes, son comportement doit être jugé pur et respectable (voire irréprochable) par toutes personnes qui l'entourent, puisque d'après Rousseau, un père ne peut aimer ses enfants que s'il aime la mère. De plus, notre auteur est d'avis qu' « *en amour, une faveur qui n'est pas exclusive est une injure* »¹⁹² :

Il n'importe donc pas seulement que la femme soit fidèle, mais qu'elle soit jugée telle par son mari, par ses proches, par tout le monde ; il importe qu'elle soit modeste, attentive, réservée, et qu'elle porte aux yeux d'autrui, comme en sa propre conscience, le témoignage de sa vertu. Enfin, s'il importe qu'un père aime ses enfants, il importe qu'il estime leur mère¹⁹³.

Mais comment faire pour que l'amour éprouvé depuis des années au sein d'un couple puisse résister à l'épreuve du temps ? Rousseau expose un remède, qui est celui d'apprendre à apprécier les habitudes, car ce sont elles qui adoucissent les changements qui prennent forme en nous au point d'en changer nos goûts¹⁹⁴. En d'autres termes, Rousseau est conscient de l'évolution des êtres, donc du caractère destructeur de leurs changements ; pour y remédier, il fait l'éloge de « l'habitude ».

Le sort de Thérèse nous avait déjà donné du fil à retordre en première partie de mémoire puisqu'en effet, nous avions tenté en vain de comprendre ce qui l'avait poussé à abandonner non pas un mais cinq de ses enfants, et quels avaient été ses réels ressentis face à de telles décisions. N'ayant laissé aucun écrit et ayant une personnalité pour le moins « insaisissable », nous ne pouvions nous appuyer que sur des interprétations. Bien qu'ils se soient mariés qu'après vingt-cinq ans de vie commune, qu'en était-il de la fidélité au sein du couple Rousseau ? Visiblement, Jean-Jacques Rousseau apportait beaucoup d'importances à la fidélité ; mais que savons-nous des attirances sexuelles de cette femme ? Leur statut de couple non marié influençait-il le fait qu'il faille respecter l'autre de la même manière que s'ils avaient été unis

¹⁹¹ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 521

¹⁹² (Rousseau), *Ibid.*, p. 556

¹⁹³ (Rousseau), *Ibid.*, p. 521

¹⁹⁴ (Rousseau), *Ibid.*, p. 625

par les liens du mariage ? Inversement, aux yeux de Rousseau, une union hors mariage signifiait-elle qu'elle ait pu avoir été dépourvue d'amour ? En d'autres termes, un couple non marié est-il un couple qui ne s'aime pas et libre de tout écart ?

Rousseau nous confie dans ses *Confessions*, ce qu'il éprouve pour Thérèse et illustre sans tabou la nature de leur relation, mais que savait-t-il au juste de ses sentiments à elle ? La citation suivante met en avant une femme dont les sens a priori « calmes » faisaient d'elle une partenaire irréprochable et nous dévoile une confiance aveugle en sa femme :

« Je n'avais rien à craindre de la part des hommes ; je suis sûr d'être le seul qu'elle ait véritablement aimé, et ses tranquilles sens ne lui en ont guère demandé d'autres, même quand j'ai cessé d'en être un pour cet égard »¹⁹⁵.

En réalité, les différentes correspondances évoquant la fidélité de Thérèse, témoignent d'un caractère beaucoup moins paisible qu'il n'en paraissait. Les sens de Thérèse n'étaient pas si « tranquilles » et Rousseau ne pouvait pas l'ignorer. Ceci dit, il ne sembla jamais remettre en cause sa paternité et ne pensa pas que les enfants de Thérèse n'étaient pas de lui.

À l'époque, le risque de voir entrer dans une famille des enfants « d'un autre sang » faisait état d'un sévère contrôle ; les clercs et les juristes mettaient tous les moyens en œuvre pour légitimer la mise en tutelle des femmes¹⁹⁶. Mais les sentiments de Rousseau pour Thérèse n'étaient pas amoureux ; ces propos s'illustrent par le fait qu'il n'était jamais question d'elle lorsqu'il s'agissait d'amour ou de passion.

Alors Rousseau exigeait-il la fidélité de la part de sa gouvernante ? Sa maladie ne lui permettant plus de satisfaire sa compagne, comment lui interdire de vivre ailleurs quelques aventures ?¹⁹⁷ En fait, Thérèse avait eu des relations sexuelles, au moins avec Boswell, lorsque celui-ci l'accompagna en Angleterre, où Rousseau s'était réfugié à cause de ses persécutions. Il est d'ailleurs écrit que ce dernier avait été au courant de son escapade¹⁹⁸.

¹⁹⁵ (Cottret, 2005), p. 726

¹⁹⁶ (Cottret), Ibid., p. 726

¹⁹⁷ (Cottret), Ibid., p. 726

¹⁹⁸ (Cottret), Ibid., p. 726

Visiblement, Rousseau ne semblait pas y apporter tellement d'importance. En revanche, les écarts de conduite de certaines de ses connaissances le préoccupaient et le tourmentaient que davantage :

[...] C'est le second trio, Rousseau, Mme d'Épinay, Mme d'Houdetot, qui allait se révéler explosif. Les maris comme les amants étaient à la guerre et les dames s'ennuyaient. Mme d'Épinay, protectrice attitrée de Rousseau, attendit en retour une attention particulière. Jean-Jacques savait écouter. Il confiait ses malheurs, s'épanchait, et partageait volontiers les chagrins de ses belles amies. On devine aisément le dépit de Mme d'Épinay en constatant que Jean-Jacques la délaissait... pour se consacrer à sa belle-sœur ! C'est effectivement par la confiance, terme clé du marivaudage, que Jean-Jacques et Sophie se rapprochaient dangereusement. Lui, était déjà amoureux, elle semblait ne se douter de rien et lui parlait de son amour pour Saint-Lambert. Rédigeant pour Sophie ses Lettres morales, alors que leur relation s'effritait, Jean-Jacques regrettait la douceur de tels échanges¹⁹⁹.

Rousseau n'ignorait pas les effets sociaux des fornications et savait que de nombreuses femmes se retrouvaient enceinte à la suite d'aventures passagères : les avortements, les infanticides et les enfants exposés étaient le résultat de ces « débauches ». Le désordre provoqué dans les familles fit exploser le nombre d'abandon d'enfants ; devenant ainsi l'un des effets les plus redoutés d'un épanouissement incontrôlé des sens²⁰⁰.

Mais quelles sont les réticences de Rousseau à l'encontre de la monarchie de « droit divin » ? Rousseau refuse le « droit divin », car un roi n'a, selon lui, aucune raison d'imposer sa volonté à une collectivité. De plus, comme l'affirme Jean-Paul Jouary avec humour, si tout pouvoir vient de Dieu, les maladies aussi, cela ne nous empêche pas d'appeler un médecin en cas de besoin²⁰¹. Pour lui, l'autorité n'a pas son fondement dans la nature²⁰², et réfute donc les théories du « droit divin » en s'appuyant sur les trop grandes différences entre le pouvoir paternel et le pouvoir royal²⁰³.

L'ordre social est un droit sacré, qui sert de base à tous les autres. Cependant ce droit ne vient point de la nature ; il est donc fondé sur des conventions²⁰⁴.

¹⁹⁹ (Cottret, 2005), pp. 286-287

²⁰⁰ (Cottret), Ibid., p. 52

²⁰¹ (Jouary, 2012), p. 114

²⁰² (Derathé, 2009), p. 180

²⁰³ (Derathé), Ibid., p. 186

²⁰⁴ (Rousseau, Du contrat social - Vom Gesellschaftsvertrag Französisch/Deutsch, 2010), p. 10

Pour Rousseau, « *le peuple est la source de toute puissance politique* »²⁰⁵ et l'État n'est pas fondé sur la nature, et comme il n'est pas naturel, cela signifie qu'il est « artificiel » voire « arrangé ». Mais sur quoi l'État est-il fondé s'il n'est pas fondé sur la nature ?

Comme il n'est pas fondé sur la nature, il est donc fondé sur un contrat. Telle est la vision de Rousseau. D'où le titre de l'œuvre, *Du contrat social*, dans laquelle est formulée une théorie nouvelle de l'État²⁰⁶. Le simple fait que Rousseau expose que l'État soit contractuel, dénote une fois de plus de son audace et de sa provocation. Comme nous l'avions déjà rapporté plus haut, les croyances de l'époque étaient que l'État était fondé sur la nature. Dans la perspective du XVIII^e siècle, Rousseau écrit un texte dont le titre d'emblée est révolutionnaire. Cela suscite une onde de haine chez ses adversaires, et de surcroît intensifie une aversion déjà profonde et violente, marquée depuis 1755, année de la parution du *Discours sur l'inégalité*. En effet, Rousseau sera à compter de ce moment-là, persécuté jusqu'à la fin de sa vie²⁰⁷, malgré qu'il n'ait pas été le premier à évoquer ce pacte, Hobbes et Locke l'ayant fait avant lui, ce qui le distingue des autres philosophes est la singularité de son développement. Il ambitionne de développer une théorie du contrat que d'autres n'avaient pas abordé auparavant. La théorie développée par Rousseau est que l'État n'est pas assimilable à une famille telle qu'on la conçoit quand on veut légitimer l'État par la nature. En conséquence, l'État n'est pas fondé par la nature mais par un contrat, et « *c'est le contrat social qui donne naissance à la société civile, et en même temps rend légitime l'autorité politique* »²⁰⁸. Pour Rousseau, les hommes n'auraient jamais été aptes à mettre en place un pacte social s'ils n'étaient pas devenus sociables²⁰⁹ ; et le genre humain n'aurait certainement pas survécu tout ce temps si les hommes n'avaient pas mis en place un artifice, tel un contrat social, pour vivre en paix²¹⁰.

Chez Rousseau, le contrat social est issu de la raison²¹¹. Pour lui, ce sont les premières relations sociales qui sont à l'origine du contrat social, « *car il a fallu que les hommes sortent de leur isolement primitif pour que les sociétés politiques et les lois deviennent nécessaires* »²¹².

Le *Contrat social*, l'un des textes les plus difficiles de la littérature politique, renferme de nombreuses allégories rendant la compréhension difficile²¹³, mais il a malgré cette difficulté

²⁰⁵ (Derathé, 2009), p. 50

²⁰⁶ (Derathé), p. 51

²⁰⁷ (Rousseau, Les Confessions Tome I LIVRES I à VI, Edition 06 - mars 2017, S. 16)

²⁰⁸ (Derathé), Ibid., p. 173

²⁰⁹ (Derathé), Ibid., p. 178

²¹⁰ (Derathé), Ibid., p. 177

²¹¹ (Derathé), Ibid., p. 177

²¹² (Derathé), Ibid., p. 177

²¹³ (Derathé), Ibid., p. 2

marqué un tournant dans l'histoire de la philosophie politique²¹⁴. Ce qui a cependant été perçu avec certitude est que l'autorité politique n'a pas son fondement dans la nature mais dans les conventions, si bien qu'aucun homme n'est par nature supérieur à un autre²¹⁵. Cela nous ramène à ce qui avait été développé précédemment ; ce qui est révolutionnaire chez Rousseau n'est pas que l'État ait son fondement dans un pacte, mais la conception qu'il se fait de la nature de celui-ci²¹⁶. Cette conception est loin de faire l'unanimité, car outre l'avis des théoriciens du « droit divin » s'ajoutent d'autres adversaires, comme Durkheim, qui s'oppose à la théorie du contrat, qui est pour lui « *sans rapport avec les faits* » puisque l'histoire ne mentionne nulle part que l'État a un contrat pour origine²¹⁷.

Alors que le roi était considéré comme le père du peuple, Rousseau inversait allègrement la perspective : « *Les riches, les grands, les rois sont tous des enfants qui, voyant qu'on s'empresse à soulager leur misère, tirent de cela même une vanité puérile, et sont tout fiers des soins qu'on ne leur rendrait pas s'ils étaient hommes faits.* » En citant cet extrait de *l'Émile*, Monique et Bernard Cottret se demandent si les enfants ne sont pas des adultes en réduction et a contrario si les adultes ne sont pas des enfants qui ont grandi trop vite²¹⁸.

D'où le mépris pour Rousseau qui allait à l'encontre des us et coutumes de l'époque, et touchait à un point si sensible. Ces idéologies étaient fortement encrées dans les mœurs, en s'opposant de la sorte à Bossuet qui avait le raisonnement d'un religieux. Cependant la perspective rousseauiste ne souhaitait pas l'instauration d'un conflit entre l'individu et l'État, pour la simple raison qu'il n'approuverait pas l'idée qu'un citoyen puisse entrer en conflit avec une institution à qui il doit tout²¹⁹.

²¹⁴ (Derathé, 2009), p. 25

²¹⁵ (Derathé), Ibid., p. 180

²¹⁶ (Derathé), Ibid., p. 181

²¹⁷ (Derathé), Ibid., pp. 172-173

²¹⁸ (Cottret, 2005), p. 408

²¹⁹ (Derathé), Ibid., p. 119

En un mot, Rousseau soutient que la famille est une construction sociale, et non pas une construction naturelle²²⁰ ; aussi il ne méprise pas la vie domestique, au contraire, il la voit davantage comme un lieu d'épanouissement²²¹. N'oublions pas que pour notre auteur, « *l'attrait de la vie domestique est le meilleur contrepoison des mauvaises mœurs* », de telle sorte que la vie de famille incorpore quelque chose de positif au sein de la société :

Quand la famille est vivante et animée, les soins domestiques font la plus chère occupation de la femme et le plus doux amusement du mari²²².

²²⁰ (Spector, 2012), p. 255

²²¹ (Spector), *Ibid.*, p. 255

²²² (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 58

La famille vue par les théoriciens du « droit divin » : une hiérarchie naturelle

Nous venons de voir notamment la manière dont Rousseau percevait les pères de famille (le chapitre sur les pères et leurs droits et devoirs en dira davantage sur le sujet). Il sera désormais question de l'ambition particulière des riches à dominer les pauvres ; car en effet Rousseau pense que la domination des riches est à redouter de la même manière que le despotisme des princes, parce qu'ils finissent toujours par parvenir à leurs fins en contournant les lois et en corrompant les magistrats²²³. Ce sont selon lui les riches qui ont initialement pris l'initiative de s'unir par des conventions et imposant ainsi une autorité commune, interprétant de la sorte l'origine de la société et des lois²²⁴. Cette brève parenthèse permettra de comprendre d'avantage ce qui l'opposait à ses adversaires, et parmi eux : les théories absolutistes de Bossuet. Penchons-nous dès maintenant sur ces idéologies de droit divin.

En nous penchant sur l'importance de valeurs telles que la confiance et le respect au sein de couples formés par amour, nous avons vu de quelle manière Rousseau percevait la vie de famille et à quel point son idéal sociétaire s'opposait à celui des régimes monarchiques ; poursuivons notre réflexion sur une conception différemment structurée, et hiérarchisée telles que la percevaient les théoriciens du « droit divin », appelée aussi « monarchie du droit divin », dont la coutume était d'unir deux individus selon leur classe sociale.

Nous avons lors de notre première partie déjà dit quelques mots sur la situation politique et sociale de l'époque des Lumières tout en évoquant ses us et coutumes ; notre nouveau chapitre rappellera les courants religieux et les idéologies que Rousseau a dû braver pour transmettre sa pensée. En effet, les ouvrages de Rousseau ont vu le jour alors même que la « monarchie de droit divin » exerçait de plein droit sous l'autorité de Rois. La « Révolution Française » survenant onze années après le décès de notre auteur, abolit la monarchie absolue et partage la société entre les révolutionnaires et les partisans de l'ordre d'une part, ainsi que l'église catholique et les anticléricaux d'autre part. Cette Révolution impose l'égalité parmi les hommes : « *les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* »²²⁵.

²²³ (Derathé, 2009), p. 118

²²⁴ (Derathé), Ibid., p. 176

²²⁵ <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789.5076.html> (25.5.2018)

Jacques Bénigne Bossuet, écrivain français du XVII^e siècle (auteur de *La Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte* – ouvrage posthume parut en 1709), était persuadé que l'autorité politique était née d'après le modèle de l'autorité paternelle ; ce qui aurait instauré un modèle monarchique avant une autre forme de gouvernement, quelle qu'elle soit²²⁶. Partisan de la monarchie absolue en France, (comme l'était Sir Robert Filmer en Angleterre au XVI^e siècle), Bossuet, également homme d'Église et prédicateur, avait le raisonnement d'un religieux. Leur point commun à tous les deux était leur admiration à l'égard de l'apôtre Saint Paul qui revendiquait le fait que toute autorité vient de Dieu :

Tout pouvoir vient de Dieu et [que] la religion fait de la famille patriarcale avec transmission héréditaire au fils aîné le modèle de toute société, le roi est comme le chef de famille...s'opposer à lui revient à s'opposer à Dieu et fait donc mériter la mort²²⁷.

Dans leur conception, le Roi est au peuple ce que le père est à ses enfants, et a donc tous les pouvoirs par nature²²⁸. Pour Bossuet, les inégalités sont d'ailleurs conformes à cette nature créée par Dieu²²⁹ et le modèle de l'État est à la famille. Il écrit : « *c'est sur le modèle de l'autorité paternelle* » – c'est à dire dans la nature-même – « *que l'autorité politique a été instituée* »²³⁰. Toujours d'après Saint Paul, il est nécessaire de se soumettre aux puissances puisque les magistrats sont pour lui les ministres de Dieu. Cette soumission à tous les égards, implique que le bon chrétien doit être capable d'endurer non seulement des abus de pouvoir, que les pires souffrances mais encore d'accepter de sacrifier jusqu'à sa vie plutôt que de s'opposer à cette volonté²³¹.

Rousseau, quant à lui, percevait la vie familiale d'un autre œil, et accordait aux parents un destin se basant sur le libre-arbitre de tout un chacun. L'État est pour les théoriciens du « droit divin » de toute évidence fondé sur la nature. Pour les théoriciens du « droit divin », comme Dieu a créé le monde il a aussi créé la nature. Mais nous venons tous d'une famille et l'homme est fait pour vivre à ses côtés. Nous en déduisons que si la famille est naturelle, cela résulte de la volonté de Dieu. L'homme est donc fait pour vivre dans des familles et est par conséquent naturellement sociable. De plus l'homme est naturellement sociable mais la société, elle-même est naturelle. Or une famille n'est pas une démocratie, car nous ne choisissons ni notre père ni notre mère ; nous n'organisons pas d'élections pour élire nos parents. La famille est donc une structure

²²⁶ (Derathé, 2009), p. 184

²²⁷ (Jouary, 2012), p. 17

²²⁸ (Derathé), Ibid., p. 185

²²⁹ (Jouary), Ibid., p. 18

²³⁰ (Derathé), Ibid., p. 184

²³¹ (Derathé), Ibid., p. 36

hiérarchique et non pas une structure démocratique. Alors si la famille est le modèle des sociétés politiques, cela veut dire que l'État juste, l'État idéal, ne sera pas un État hiérarchique, dans lequel certains sont faits pour gouverner (comme un père) et d'autres sont faits pour être gouvernés (comme les enfants).

Pour Rousseau, un père de famille ne peut en aucun cas prendre la place de son enfant, car leur lien familial exclu toute concurrence et toute rivalité entre eux. En ce qui concerne la hiérarchie, elle n'est alors pas un rapport de force mais plutôt « le supérieur » qui tend à dominer « l'inférieur » par nature ; cela sous-entend que chacun a sa place naturelle. Pour ce faire, il faut que les peuples soient gouvernés non pas par des individus dotés d'une grande force physique ou d'une certaine intelligence, mais tout simplement par des personnes qui soient supérieures par nature. Ce qui s'avère être la conviction des théoriciens du « droit divin », puisque pour eux, comme le roi occupe cette fonction par nature, il s'agit incontestablement de la volonté de Dieu. Pour ces penseurs, « *l'autorité politique – celle du prince sur ses sujets – a son fondement dans la nature, car elle dérive de l'autorité paternelle* »²³². Ainsi, si l'on suit cette conception : « *les hommes ne naissent pas indépendants, ni égaux, mais sont par nature soumis à l'autorité de ceux qui les ont engendrés* »²³³, pour des raisons purement physiologiques :

le père étant physiquement plus fort que ses enfants, aussi longtemps que son secours leur est nécessaire le pouvoir paternel passe avec raison pour être établi par la nature²³⁴.

Cette unique concession faite à l'égard des partisans de la thèse absolutiste, accorde que le pouvoir paternel est certes établi par la nature mais pas davantage, étant donné que Rousseau insiste sur le caractère temporaire de cette autorité paternelle²³⁵.

Dans son *Essai philosophique sur le gouvernement civil* (1719), Andrew Michael Ramsay stipule que les hommes naissent tous plus ou moins inégaux, et avance pour appuyer ses propos qu' :

Un état d'égalité et d'indépendance, où tous les hommes auraient un droit égal de juger et de commander, serait contraire à l'ordre de la génération, et absolument inconcevable ; [...] ²³⁶

²³² (Derathé, 2009), p. 182

²³³ (Derathé), Ibid., p. 183

²³⁴ (Derathé), Ibid., p. 188

²³⁵ (Derathé), Ibid., p. 189

²³⁶ (Derathé), Ibid., p. 183

Aussi, selon le même ordre divin, les pères seraient responsables de ce que font leurs enfants avant l'âge de raison. Il appartient donc à chaque père de gouverner ses enfants de telle manière :

[...] ils doivent par gratitude le respecter, même après l'âge de raison, comme l'auteur de leur naissance et la cause de leur éducation²³⁷.

Ainsi se termine notre chapitre sur la famille. Nous poursuivrons notre mémoire en ce sens, en nous penchant davantage sur les droits et les devoirs du père et de la mère ; la cellule familiale ayant beaucoup changé depuis le XVIIIe siècle.

²³⁷ (Derathé, 2009), p. 184

Chapitre II : Sur le pouvoir maternel et ses limites

La déclaration des droits de l' « homme » et l'influence de Rousseau dans son élaboration

Le chapitre précédent nous avait permis de nous rendre compte de l'écart considérable entre la pensée moderniste voire féministe de Rousseau par rapport aux idéologies véhiculées par les hommes d'Église et leur intérêt pour le maintien d'une hiérarchie naturelle. Ceux-là même qui soutiennent que l'autorité politique est née d'après le modèle de l'autorité paternelle, expliquant ainsi l'instauration d'un modèle monarchique avant la formation de gouvernements. Ce second chapitre se chargera de montrer quelle place occupait les mères au sein de la société ainsi que dans l'intimité familiale.

Cette section du mémoire se divisera en deux parties ; la première débutera par une distinction des droits et des devoirs de la femme tout en resituant et analysant l'influence de Rousseau et se poursuivra par des exemples concrets quant aux rôles des femmes aux yeux de notre auteur.

Avant de poursuivre notre étude sur les droits et les pouvoirs des femmes dans son ensemble, arrêtons-nous sur l'influence que Rousseau a eue dans l'élaboration de la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ». Publié en 1762, *Du Contrat Social ou Principes du droit politique* est un ouvrage politique. Mais à quel point Rousseau a-t-il influencé le contenu des Déclarations qui ont eu un impact direct sur la Révolution française? Déjà mal interprétée de son vivant, la pensée rousseauiste complique de surcroît les diverses affirmations. Alors que pour les uns Rousseau n'a pas pu avoir influencé la Déclaration des droits de l'homme et la Révolution qui s'ensuivirent, pour les autres il ne pouvait en avoir été autrement. En évoquant le *Contrat social*, Dérathé expose ce dilemme avec justesse : « *l'a-t-on surtout étudié en fonction des principes ou des événements révolutionnaires dont, à tort ou à raison, on le loue ou on l'accuse d'avoir été l'instigateur* »²³⁸.

Texte fondamental de la Révolution française, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 mentionne entre autre un ensemble de droits naturels individuels²³⁹. Il n'est pas rare d'entendre que Rousseau fut le premier philosophe des Lumières à parler explicitement de droits de l'homme, et qu'il aurait par ailleurs influencé la Révolution française, même si celle-ci débuta onze années après la mort de ce dernier. Pourtant l'article 6 de la « Déclaration des

²³⁸ (Dérathé, 2009), p. 7

²³⁹ https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_l'homme_et_du_citoyen_de_1789
(31.05.2018)

droits de l'homme » est directement inspiré de l'œuvre du philosophe : « *La loi étant l'expression de la volonté générale, tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par représentation à sa formation ; elle doit être la même pour tous* »²⁴⁰. Pour comprendre Rousseau et sa pensée, il est nécessaire de présenter avant toute chose l'idéal qu'il aspirait. Rappelons que l'objectif de notre auteur n'était pas de savoir comment fonctionne la société mais plutôt de savoir comment elle doit fonctionner. Pour ce faire, Rousseau s'applique à démontrer un devoir être qui exposerait un modèle politique idéal aux yeux de tout un chacun.

Dans son livre intitulé *De la révolution*, Hannah Arendt se penche longuement cette idée de « volonté générale » introduite par Rousseau. Pour que la volonté puisse s'exercer, elle doit « faire une » et « être indivisible », car une volonté divisée ne serait pas concevable²⁴¹. Cette idée d'union sonne comme une évidence mais montre cependant que :

L'attrait de la théorie de Rousseau aux yeux des hommes de la Révolution française résidait en ce qu'il avait apparemment trouvé un moyen on ne peut plus ingénieux de remplacer un seul individu par la multitude ; car la volonté générale n'était ni plus ni moins que la puissance unificatrice de la multitude²⁴².

Pour Rousseau, l'ennemi sommeille en nous et se trouve donc en chaque citoyen « *à savoir, dans sa volonté singulière et son intérêt particulier* », cela complique sa quête pour atteindre son idéal :

[...] le fait est que cet ennemi caché, particulier, pouvait se hisser au rang d'ennemi commun – capable d'unifier la nation de l'intérieur – seulement si l'on additionnait toutes les volontés et tous les intérêts particuliers. C'est la somme totale des intérêts particuliers de tous les citoyens qui constitue l'ennemi commun à l'intérieur de la nation²⁴³.

La pensée politique qui prend forme dans le *Contrat social* expose la liberté et l'autorité sont conciliables au sein d'une même société. D'après Rousseau aucun homme n'est qualifié pour imposer sa liberté à un autre et n'a sur son semblable aucune autorité naturelle. Il prône donc une parfaite égalité parmi ses concitoyens, et est d'avis que la corruption des sociétés n'est pas insurmontable. Pour son bon fonctionnement, l'État doit être dirigé par une seule et même

²⁴⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_l'homme_et_du_citoyen_de_1789
(31.05.2018)

²⁴¹ (Arendt, 2012), p. 113

²⁴² (Arendt), Ibid., pp. 114-115

²⁴³ (Arendt), Ibid., pp. 115-116

volonté²⁴⁴. Mais Rousseau est conscient de l'ambition des riches à ne pas céder leurs biens, de leur aptitude à assujettir leurs concitoyens, ou encore de leurs divers abus (de pouvoir). Pour se faire, il vise à limiter entre autre l'exercice du droit de propriété, afin d'empêcher une trop grande inégalité des fortunes et de sauvegarder ainsi la liberté de tous. L'origine de la société et des lois fut d'après lui l'initiative des riches, initiative sur laquelle les hommes prirent la décision de s'unir et d'obéir à une autorité commune,²⁴⁵ or le problème est le suivant : plus l'homme dans sa civilisation est issu d'un milieu aisé voire riche plus il a à perdre et il en est parfaitement conscient.

Dans son livre intitulé *Rousseau, citoyen du futur*, Jean-Paul Jouary expose particulièrement bien la source du problème que cela soulève. Il y écrit que ce sont les plus aisés qui sont à l'origine du droit et de l'État : *plus faibles parce que moins nombreux, ils devront paradoxalement faire en sorte que ce soit la force de leurs adversaires qui les protège*²⁴⁶.

Nous devons, pour parvenir à une société juste, prendre en considération l'importance de la « volonté générale ». Mais jusqu'à quel point cette société idéale inclue-t-elle les femmes ? Comment Rousseau voyait-il les droits de la citoyenne ?

D'après Colette Piau-Gillot, notre philosophe ne met pas en cause l'intelligence des femmes, mais elles ont à son idée une mission naturelle d'épouse et de mère. Cette conception du rôle moral et social de la femme n'est d'ailleurs pas réactionnaire en son temps. Beaucoup de femmes voire même des féministes partagent la même opinion que lui²⁴⁷. Colette Piau-Gillot mentionne même la dangerosité de la « sacralisation de la maternité », car la femme, avec ce statut, perd le droit de participer à la vie sociale tout en demeurant légalement opprimée. Mais cette oppression de la femme n'était pas vécue de la même manière, si bien que leur conception variait selon leur culture générale ; la grande majorité illettrée ne se souciait pas de cette situation et y sentait plutôt « le désir du retour à la vertu, prêché à une classe dominante corrompue »²⁴⁸.

Mais tout est question d'interprétation, pour Okin, Rousseau avait une conception différente de celle précédemment citée. D'après lui, notre auteur soutiendrait « avec exagération » les règles les plus communes d'une culture patriarcale qui a rationalisé la séparation et l'oppression des femmes. Conformément à une tradition remontant au moins à Aristote, Rousseau définirait la

²⁴⁴ (Derathé, 2009), p. 110

²⁴⁵ (Derathé), Ibid., p. 176

²⁴⁶ (Rousseau, Les Confessions Tome I LIVRES I à VI, Edition 06 - mars 2017), p. 42

²⁴⁷ (Piau-Gillot, 1981), p. 328

²⁴⁸ (Piau-Gillot), Ibid., p. 333

femme par sa nature, c'est-à-dire par sa fonction dans le « processus procréatif ». Rousseau verrait donc les atouts de la femme comme étant d'abord « physique et sensuelle », alors que les hommes seraient plus dans la « création » et l'« intellect ». Okin note que pendant des siècles, cette inégalité entre les hommes et les femmes a été controversée : les femmes seraient « intuitives mais déficientes en matière de rationalité, incapables d'accéder à la pensée abstraite ». De même, Rousseau aurait perçu dans la femme la source de « tous les maux » ; puisqu'elle mettrait en péril l'indépendance de l'homme à cause des désirs qu'elles font naître à leur égard. La femme étant dotée d'une « toute-puissance » doit en contrepartie sa soumission, d'une part par sa vertu, d'autre part par sa pudeur et sa chasteté²⁴⁹. Okin s'interroge ainsi sur le sens de la nature de la femme. Si l'état de nature ne distingue d'abord pas les deux sexes et prône une « liberté primitive », les changements qui s'ensuivirent furent majeurs :

l'apparition de la propriété privée et de la division du travail, de l'agriculture et de la métallurgie introduisent un tournant : le début de la servitude et de l'exploitation des hommes est également celui de la servitude et de l'exploitation des femmes²⁵⁰.

Sans plus d'explications, Rousseau introduit une division du travail du côté des femmes. Alors qu'auparavant les deux sexes menaient des vies semblables, les femmes se sédentarisent progressivement et s'habituent à garder les enfants. Quant aux hommes, ils se chargent de trouver la subsistance commune. C'est cette répartition du travail qui s'avère être la cause de ce changement de situation des femmes vis-à-vis des hommes, et les soumettent à eux.

Le mâle se voit assigner le seul travail que Rousseau juge producteur de propriété ; les biens de la famille appartiennent aux pères²⁵¹.

Rousseau aurait ainsi conçu un « différentialisme hiérarchique ». Les hommes et les femmes sont bien faits l'un pour l'autre mais leur dépendance mutuelle n'est pas au même niveau.

L'Émile présente ces dépendances de la manière suivante :

[...] les hommes dépendent des femmes pour la satisfaction de leurs désirs, les femmes des hommes pour celle de leurs besoins autant que leurs désirs ; elles sont à la merci du prix que les hommes donnent à leurs charmes et à leurs vertus²⁵².

²⁴⁹ (Spector, 2012), p. 232

²⁵⁰ (Spector), *Ibid.*, p. 233

²⁵¹ (Spector), *Ibid.*, pp. 233-234

²⁵² (Spector), *Ibid.*, p. 234

Ceci dit, Rousseau montre avec un certain réalisme le destin tragique de ses héroïnes au sein de d'un univers patriarcal, dans lequel les femmes n'ont pas de liberté quant aux choix personnels²⁵³. Dans ses récits, Rousseau prive les femmes de toute autonomie morale en les soumettant à l'opinion publique et à l'honneur de leur époux²⁵⁴. C'est donc pour éviter une fraternité proprement masculine que la nécessité de promouvoir d'autres formes de rapports entre hommes et femmes respectant leur autonomie conjointe s'impose²⁵⁵. Car comme le souligne Pateman, les femmes ne s'engagent pas dans le contrat :

[...] elles [les femmes] demeurent invisibles, recluses dans la sphère domestique où elles prennent soin des hommes. La séparation en autonomie et sphère publique mâle, care, bonding et sphère domestique féminine est l'héritage du contractualisme classique (Hobbes, Locke, Rousseau) ; il prévaut encore dans la théorie politique contemporaine²⁵⁶.

Rousseau est d'avis que le corps et le sexe sont la source de ces distinctions précédemment citées. En insistant d'abord sur les différences physiologiques entre l'homme et la femme, il nous livre une vision qui a toute son importance, puisque pour lui les hommes dépendent des femmes autant que les femmes dépendent d'eux ; la sexualité nous apprendrait qu'il nous est tout à fait possible de coopérer sans nous exploiter²⁵⁷.

D'après Rousseau, les femmes ont une influence domestique et non pas une influence politique. Le pouvoir des femmes ne s'exerçant que dans le couple ; elles influenceraient « *l'homme en vue de la vertu et du bonheur public* »²⁵⁸. Cela montre le rôle phare qu'a la femme au sein de l'union conjugal:

[...] juges naturels du mérite des hommes, les femmes arbitrent les goûts et les réputations, ce qui peut dégénérer en tyrannie ou, au contraire, être utilisé à bon escient pour engendrer la vertu²⁵⁹.

Okin souligne le fait qu'il n'y aurait pas d'éloge de la domination masculine dans la philosophie de Rousseau, à tel point que l'on pourrait même parler de féminisme, puisqu'il semble célébrer l'empire des femmes²⁶⁰. J. Schwartz, n'hésite pas à associer l'égalité homme/femme par le « pouvoir sexuel ». À ses yeux, les hommes gouvernent politiquement et les femmes

²⁵³ (Spector, 2012), p. 236

²⁵⁴ (Spector), *Ibid.*, p. 236

²⁵⁵ (Spector), *Ibid.*, p. 238

²⁵⁶ (Spector), *Ibid.*, p. 239

²⁵⁷ (Spector), *Ibid.*, p. 242

²⁵⁸ (Spector), *Ibid.*, pp. 235-236

²⁵⁹ (Spector), *Ibid.*, pp. 242-243

²⁶⁰ (Spector), *Ibid.*, p. 243

gouvernent sexuellement ; celles-ci sont donc égales en tant qu'épouses et mères, mais pas en tant que travailleuses et citoyennes²⁶¹. L'exclusion d'un des deux sexes dans quelque activité que ce soit ne signifie en aucun cas que l'un soit inférieur à l'autre²⁶². Rousseau paraît certes exclure les femmes de la vie économique et de la division du travail, mais pour lui le travail relève davantage d'une déchéance et d'une servitude, puisque les hommes tendent à s'asservir aux désirs et aux volontés de tierces personnes. Il suffit de citer l'exemple de Sophie qui est dans un sens non seulement plus libre qu'Émile, mais aussi plus heureuse. Par cet angle de vue, le propos de Rousseau ne vise pas seulement à dénoncer l'oppression mais à trouver également une voie qui puisse mener à une émancipation de la gente féminine²⁶³. Puis, d'après notre auteur, « *si les femmes sont instrumentalisées, les hommes le sont aussi ; chaque sexe doit jouer son rôle au sein du tout social* »²⁶⁴.

À peser le pour et le contre, il nous semble convenable de prendre la position que Rousseau n'était sans doute ni misogyne ni féministe : il semblait associer l'authenticité à la réalisation de soi, aussi la femme occupe une place d'une grande importance dans la transmission de l'idéal tant rêvé par Rousseau²⁶⁵. La question de cette transmission de l'idéal par la mère sera exposée dans la partie qui suit, nous y verrons que notre auteur propose un statut nouveau à la femme²⁶⁶.

²⁶¹ (Spector, 2012), p. 243

²⁶² (Spector), *Ibid.*, p. 254

²⁶³ (Spector), *Ibid.*, p. 244

²⁶⁴ (Spector), *Ibid.*, p. 254

²⁶⁵ (Spector), *Ibid.*, pp. 246-247

²⁶⁶ (Piau-Gillot), *Ibid.*, p. 328

Des droits de la femme aux devoirs de la mère : quelles différences et quels enjeux?

La partie précédente avait permis de prendre connaissance de la position de Rousseau à l'égard des femmes et des mères en particulier. Ce nouveau point illustrera l'importance de la femme au sein de la société et dans l'union conjugale. Avant d'aborder le contenu du principal ouvrage de Rousseau considérant la question de la femme et de la mère, *Émile ou de l'éducation*, nous allons brièvement en exposer la forme. En effet, leurs droits ainsi que leurs devoirs font état de moult descriptions au tout début et à la fin du roman, telle une mère qui embrasse son enfant ; cette configuration met ainsi l'accent sur l'importance de la gente féminine dont Rousseau ne semblait pas ignorer l'emprise.

C'est à toi que je m'adresse, tendre et prévoyante mère, qui sus t'écarter de la grande route, et garantir l'arbrisseau naissant du choc des opinions humaines ! Cultive, arrose la jeune plante avant qu'elle meure : ses fruits feront un jour tes délices²⁶⁷.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, c'est bien aux femmes ou plus précisément aux mères que Rousseau s'adresse au commencement de *l'Émile*. À vrai dire, celles-ci sont sollicitées par lui pour une tâche aussi importante que la sauvegarde de l'humanité ; ce qui n'est pas des moindres. Rousseau est d'avis que l'homme s'éloigne trop de sa nature ; il déforme et détruit tout sur son passage, au point de ne plus se respecter lui-même²⁶⁸.

Mais comment remédier à cela ? De quelle manière peut-il respecter autrui ainsi que les éléments qui l'entourent lorsqu'il ne se respecte plus lui-même et s'éloigne tant de sa nature profonde ? Rousseau constate un pouvoir dont seules les femmes sont dotées, et dont la cause est purement physiologique. Pour Rousseau, cette ressource attribuée spécialement aux femmes est un cadeau de la nature à ne surtout pas céder à autrui, nous reviendront ultérieurement sur les raisons d'un tel avis.

En comparant le nouveau-né à un arbrisseau, Rousseau tente de démontrer l'importance des soins d'une mère à son enfant, tel un arbrisseau qui risque de mourir s'il n'est pas arrosé. « *On façonne les plantes par la culture, et les hommes par l'éducation* »²⁶⁹ ; accentuant ainsi l'incalculable lien mère-enfant. Dans une note de bas de page, Rousseau développe cette vision par le biais d'un exemple bien concret. En effet, seules les femmes sont dotées d'un tel pouvoir, le Créateur ayant donné le lait (maternel) exclusivement à la gente féminine, excluant totalement les hommes d'un tel atout. À ses yeux, c'est cette faculté qui fait que les femmes

²⁶⁷ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), pp. 45-46

²⁶⁸ (Rousseau), *Ibid.*, p. 45

²⁶⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p.46

sont aussi les plus à même de se charger de la première éducation de l'enfant, qui s'avère être la plus importante pour le bon développement du nourrisson. Le ton est ainsi donné dès le début de l'œuvre.

Nous nous étions penchés, dans la première section, sur l'importance de l'amour au sein du couple ainsi que celui du libre-arbitre des hommes et des femmes de s'unir comme bon leur semble. Telle était la vision de Rousseau sur ce sujet. S'agissant ainsi de relations consenties, les grossesses également sont préparées, et Rousseau ne se privera pas de livrer quelques conseils à ce propos. C'est ainsi qu'il recommandait aux futures mères davantage de ménagement pendant la grossesse. L'extrait qui suit en dit long sur son état d'esprit et reflète parfaitement son opinion :

Il lui faut [en parlant des mères] du ménagement durant sa grossesse ; il lui faut du repos dans ses couches ; il lui faut une vie molle et sédentaire pour allaiter ses enfants ; il lui faut, pour les élever, de la patience et de la douceur, un zèle, une affection que rien ne rebute ; elle sert de liaison entre eux et leur père, elle seule les lui fait aimer et lui donne la confiance de les appeler siens. Que de tendresses et de soin ne lui faut-il point pour maintenir dans l'union toute la famille ! Et enfin tout cela ne doit pas être des vertus, mais des goûts, soit quoi l'espèce humaine serait bientôt éteinte²⁷⁰.

Il recommande donc du repos aux dames, afin de se préparer à endosser ce rôle de mère ; rôle qui s'apprête à changer le cours de leur vie.

Nous avons déjà mentionné plus haut dans la partie sur les enfants abandonnées que jusqu'au début du XXe siècle, l'enfant n'était pas le centre de la cellule familiale et la notion de famille se restreint au couple. Si bien que la mode de confier son enfant à une nourrice se banalise au point de concerner toutes les couches sociales pouvant se le permettre financièrement. Les enfants ne sont donc plus dorlotés par leur mère mais par des nourrices. Les bébés des milieux aisés sont confiés au sein d'une nourrice sur place et ceux des classes moyennes partent en nourrice à la campagne. La mise en nourrice était alors la norme, si bien que dans tous les cas, l'éloignement était de mise.

Mais comment Rousseau percevait-il cette nouvelle mode ? Sur cette question, le point de vue de notre auteur ne nous est pas énigmatique, pour la simple raison que la nécessité de l'allaitement de la mère est amplement mise en avant dans ses écrits. En voici quelques explications. Dans ses *Confessions*, Rousseau nous fait part de sa timidité qui fut plutôt handicapante pour son épanouissement personnel, si bien qu'il n'eut jamais le courage de

²⁷⁰ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 520

prendre ouvertement la parole devant une assemblée ou se mettre face à un public quelconque. Nous ne nous pencherons pas dans ces travaux sur la personnalité de notre auteur, en revanche, son écriture dénote d'une audace dont la franchise pouvait déranger. Voici un exemple de ce style et de cette franchise typiquement rousseauiste :

Depuis que les mères, méprisant leur premier devoir, n'ont plus voulu nourrir leurs enfants, il a fallu les confier à des mercenaires, qui, se trouvant ainsi mères d'enfants étrangers pour qui la nature ne leur disait rien, n'ont cherché qu'à s'épargner de la peine. Ces douces mères qui, débarrassées de leurs enfants, se livrent gaiement aux amusements de la ville, savent-elles cependant quel traitement l'enfant dans son maillot reçoit au village ?²⁷¹

L'extrait ci-dessus nous livre des informations utiles quant à la perception de notre auteur. La première phrase nous apprend que les mères méprisent ce que Rousseau dit être leur premier devoir en ne voulant plus nourrir elles-mêmes leurs enfants ; la dernière phrase nous donne la cause d'un tel mépris : « les amusements de la ville ». Rousseau dénonce le fait que celles-ci privilégient leurs loisirs plutôt que le sort de leurs enfants. En effet, toujours dans *l'Émile*, Rousseau mentionne la gravité de faits à changer à tout prix. Pour se faire il signale des comportements inadaptés à l'égard des enfants effectués par les nourrices.

Voulez-vous rendre chacun à ses premiers devoirs ? Commencez par les mères ; vous serez étonné des changements que vous produirez²⁷².

Les propos de Rousseau accentuent l'importance du rôle de la mère, ainsi que leur devoir d'exemplarité. D'après lui, « *c'est en faisant le bien qu'on devient bon ; je ne connais point de pratique plus sûre* »²⁷³. Le comportement des mères ayant une influence non seulement sur le bien-être et le bon développement de leurs enfants mais aussi sur celui de leur mari : « *Qu'une fois les femmes redeviennent mères, bientôt les hommes redeviendront pères et maris* »²⁷⁴. Il semblerait toutefois qu'il n'y ait plus d'issue à un tel changement : « *Les femmes ont cessé d'être mères ; elles ne le seront plus ; elles ne veulent plus l'être* »²⁷⁵.

²⁷¹ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 55

²⁷² (Rousseau), *Ibid.*, p. 58

²⁷³ (Rousseau), *Ibid.*, p. 361

²⁷⁴ (Rousseau), *Ibid.*, p. 58

²⁷⁵ (Rousseau), *Ibid.*, p. 59

C'est donc avec une grande franchise que Rousseau aborde la question et cherche à renverser la situation. Pour lui, la base de tout est « l'allaitement de l'enfant par la mère », il n'hésite pas à revenir dessus à diverses reprises, livrant à chaque fois un élément nouveau visant à persuader les lecteurs et lectrices des pouvoirs et de l'influence de la parentalité.

Voulez-vous donc qu'il garde sa forme originelle, conservez-là dès l'instant qu'il vient au monde. Sitôt qu'il naît, emparez-vous de lui, et ne le quittez plus qu'il ne soit homme : vous ne réussirez jamais sans cela. Comme la véritable nourrice est la mère, le véritable précepteur est le père.

Il sera mieux élevé par un père judicieux et borné que par le plus habile maître du monde, [...] ²⁷⁶

Afin de dissuader les mères de prendre une nourrice, il illustre ses affirmations par des exemples quelque peu surprenant. L'exemple ci-après prouve l'intérêt que Rousseau portait à ce sujet ; il semble en effet se servir de toutes ses armes à disposition pour atteindre un maximum de personnes. Nous connaissions différentes facettes de Rousseau mais pas encore ses lumières sur la puériculture ; le voilà pourtant à décrire les différentes textures du lait maternel, par lequel il démontre l'absurdité de faire appel à une nourrice :

Le nouveau lait est tout à fait sérieux, [...]. Peu à peu le lait prend de la consistance et fournit une nourriture plus solide à l'enfant devenu plus fort pour le digérer. Ce n'est sûrement pas pour rien que dans les femelles de toute espèce la nature change la consistance du lait selon l'âge du nourrisson. Il faudrait donc une nourrice nouvellement accouchée à un enfant nouvellement né ²⁷⁷.

L'allaitement devient progressivement une question de goût personnelle, si bien qu'il aurait été amusant de lire l'avis de Rousseau sur l'allaitement artificiel (par biberons). Rousseau voit quelque chose de plus grave encore dans cette résignation à vouloir allaiter soi-même son propre enfant, il s'agit de choix pouvant mener à la dépopulation des milieux concernés :

Non contentes d'avoir cessé d'allaiter leurs enfants, les femmes cessent d'en vouloir faire ; la conséquence est naturelle.

Cet usage, ajouté aux autres causes de dépopulation, nous annonce le sort prochain de l'Europe ²⁷⁸.

²⁷⁶ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 63

²⁷⁷ (Rousseau), *Ibid.*, p. 75

²⁷⁸ (Rousseau), *Ibid.*, p. 56

Mais là encore, Rousseau met son grain de sel en touchant l'affectivité des lecteurs et lectrices par le caractère irremplaçable de l'amour maternel :

De cet avantage même résulte un inconvénient qui seul devrait ôter à toute femme sensible le courage de faire nourrir son enfant par une autre, c'est celui de partager le droit de mère, ou plutôt de l'aliéner ; de voir son enfant aimer une autre femme autant et plus qu'elle ; de sentir que la tendresse qu'il conserve pour sa propre mère est une grâce et que celle qu'il a pour sa mère adoptive est un devoir ; car, où j'ai trouvé les soins d'une mère, ne dois-je pas l'attachement d'un fils ?²⁷⁹

D'après Rousseau, le lait proposé par les nourrices et le manque d'amour voire la méchanceté de certaines d'entre elles à l'égard des nourrissons, sont les raisons d'un tel à priori. L'extrait suivant nous invite a contrario à nous interroger sur les résultats d'une prise en charge réussie d'une nourrice aimante, mais dont les services prendraient fin. En effet, que faire d'un attachement à la fois si fort et si éphémère ?

La manière dont on remédie à cet inconvénient est d'inspirer aux enfants du mépris pour leurs nourrices en les traitant en véritables servantes. Quand leur service est achevé, on retire l'enfant, ou l'on congédie la nourrice ; à force de la mal recevoir, on la rebute de venir voir son nourrisson. Au bout de quelques années il ne la voit plus, il ne la connaît plus. La mère qui croit se substituer à elle et réparer sa négligence par sa cruauté, se trompe²⁸⁰.

Après le devoir primaire de l'allaitement, Rousseau apporte une importance considérable à l'hygiène de la femme. La propreté étant pour lui si naturelle qu'il n'y aurait rien de plus repoussant qu'une femme qui ne prendrait pas soin d'elle :

[...], entre les devoirs de la femme, un des premiers est la propreté ; devoir spécial, indispensable, imposé par la nature. Il n'y a pas au monde un objet plus dégoûtant qu'une femme malpropre, et le mari qui s'en dégoûte n'a jamais tort²⁸¹.

Cet attrait pour la défense de la famille, de l'allaitement et du rôle de la mère montre la volonté de Rousseau d'améliorer la qualité des rapports humains dès le commencement de la vie. De telle manière, sa vision de l'amour qui rompt avec les pratiques en vigueur, dévoile un désir d'entretenir la moralité des citoyens. Étant donné que sans l'amour de ses proches, il est difficile de développer un amour pour une plus grande communauté²⁸².

²⁷⁹ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 57

²⁸⁰ (Rousseau), *Ibid.*, pp. 57-58

²⁸¹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 572

²⁸² (Spector, 2012), p. 253

D'après Monique et Bernard Cottret, les femmes seraient pour Rousseau responsables de ce déplorable état de mœurs. Suite à une éducation qui ne leur permettrait pas de comprendre la grandeur d'âme et la vertu. Ce seraient elles qui communiqueraient aux hommes des vices telles que la frivolité, la légèreté, le volage : « *les hommes seront toujours ce qu'il plaira aux femmes : si vous voulez donc qu'ils deviennent grands et vertueux, apprenez aux femmes ce que c'est que grandeur d'âme et vertu*²⁸³. Rousseau est donc conscient des nombreuses qualités d'une mère mais semble également éprouver de l'inquiétude quant à la fragilité de celle-ci, puisqu'elle vise à s'émanciper de certains actes pourtant primordiaux. Pour Rousseau, l'une des qualités de la femme s'avère être aussi une faiblesse qui risque de lui porter préjudice :

La première et la plus importante qualité d'une femme est la douceur : faite pour obéir à un être aussi imparfait que l'homme, souvent si plein de vices, et toujours si plein de défauts, elle doit apprendre de bonne heure à souffrir même l'injustice et à supporter les torts d'un mari sans se plaindre²⁸⁴.

Cette douceur proprement féminine ne serait pas à prendre à la légère et non plus à appliquer à tout le monde de la même manière. Si dans *l'Émile*, Rousseau valorise le comportement que la mère de Sophie a à son égard pour la consoler de son chagrin : « *Elle la prit en particulier, et mit en œuvre auprès d'elle ce langage insinuant et ses caresses invincibles que la seule tendresse maternelle sait employer* »²⁸⁵, cette démonstration affective est exclusivement destinée aux enfants et à leur père, rendant ainsi nécessaires la pudeur et la chasteté des femmes, mais aussi leur patience face à l'injustice et à la soumission. Rousseau avait bien saisi la complexité d'un tel atout, étant donné que la pudeur a l'effet paradoxal de susciter du désir chez autrui, et « *que le genre humain périrait par la voie même qui aurait dû le conserver si la femme ne restreignait pas le désir même qu'elle excite* »²⁸⁶.

Ainsi se referme cette partie qui a permis de démontrer à quel point Rousseau était conscient de la charge qui repose sur les épaules de la gente féminine. Aussi, pour lui, la transformation politique viendrait de modifications de la vie quotidienne : car il est d'avis que ce ne sont pas les grands hommes mais les femmes ordinaires qui font l'histoire²⁸⁷. Nous analyserons dans le chapitre suivant son point de vue vis-à-vis des pères.

²⁸³ (Cottret, 2005), p. 186

²⁸⁴ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 534

²⁸⁵ (Rousseau), *Ibid.*, p. 584

²⁸⁶ (Spector, 2012), p. 234

²⁸⁷ (Spector), *Ibid.*, p. 248

Chapitre III : Sur le pouvoir paternel et ses limites

Devenir père : un libre arbitre ?

Dans la perspective de Jean-Jacques Rousseau, la mère et le père sont les principales personnes de référence de la vie d'un enfant. Nous avons vu que l'affection, l'amour ou encore la présence des parents sont autant d'éléments qui donnent aux enfants la possibilité d'évoluer dans un environnement exemplaire, basé sur la confiance. Nous venons de voir dans les pages précédentes l'estime que Rousseau portait aux femmes ; il convient de visiter maintenant sa conception du père au sein de la famille.

La première partie du mémoire avait directement débuté sur la difficulté de Rousseau à écrire et le parallélisme sur sa difficulté personnelle à endosser le rôle de père. Nous nous étions d'ailleurs arrêtés sur le fait que chaque paternité pouvait être remise en question, mais cet aspect ne sera pas davantage explicité ici. Il convient maintenant d'analyser les autres caractéristiques énoncées par Rousseau sur le rôle des pères.

Jean-Jacques Rousseau aborde la question de la paternité dans un ordre visiblement prédéfini. En effet, si notre auteur s'adresse aux mères dès le commencement de *l'Émile* pour les raisons qui ont été énumérées plus tôt ; la place que le père de famille occupe également presque immédiatement dans son traité sur l'éducation, n'est pas à négliger.

Nous avons vu l'intensité du remords que Rousseau avait éprouvé suite à l'abandon de ses enfants auprès de l'institution faite pour recueillir les enfants abandonnés par leurs géniteurs. Rousseau avait dû être conscient de la résonnance qu'aurait *l'Émile* au moment de sa parution en 1762, et s'était vu dans l'obligation de rendre des comptes sur cette question des abandons. C'est certainement la raison pour laquelle sa conception de la paternité apparaît également au début de son œuvre.

Rousseau y divulgue les obligations et les devoirs de père vis-à-vis du reste de la famille. Les quelques lignes suivantes sont au cœur de sa pensée :

Un père, quand il engendre et nourrit des enfants, ne fait en cela que le tiers de sa tâche. Il doit des hommes à son espèce, il doit à la société des hommes sociables ; il doit des citoyens à l'État. Tout homme qui peut payer cette triple dette et ne le fait pas est coupable, et plus coupable peut-être quand il la paye à demi. Celui qui ne peut remplir ses devoirs de père n'a point le droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain, qui le dispense de nourrir ses enfants et de les élever lui-même²⁸⁸.

Cet extrait nous apprend que les pères ont trois critères à remplir afin d'accéder au titre de « chef de famille ». Rousseau mentionne « une dette » que les hommes ont envers la société, dont seul l'insuccès de l'un de ces critères accorde l'autorisation à ces hommes de refuser par la suite, et de plein droit, leur paternité. Mais Rousseau y annonce aussi son mépris envers les hommes qui refuseraient de s'acquitter de cette dette, ces hommes se rendant ainsi coupables d'un tel manquement. Tout semble donc d'abord se jouer sur cette dette, et c'est ensuite le résultat qui en découle qui leur laisse la liberté d'assumer ou non leur paternité.

Nous connaissons la situation de Rousseau au moment des abandons de ses enfants ; par ces propos, se rendait-il coupable d'une telle décision ou bien se sentait-il dans son plein droit de renoncer à sa paternité ?

C'est dans ses *Confessions* que Rousseau se livre sur ce sujet, il était en effet conscient des droits qu'il avait occultés dans son rôle de père, sans pourtant dévoiler d'indices aux lecteurs sur les droits en question.

Le parti que j'avais pris à l'égard de mes enfants, quelque bien raisonné qu'il m'eût paru ne m'avait pas toujours laissé le cœur tranquille. En méditant mon traité de l'éducation, je sentis que j'avais négligé des devoirs dont rien ne pouvait me dispenser. Le remords enfin devint si vif qu'il m'arracha presque l'aveu public de ma faute au commencement de l'Émile, [...] ²⁸⁹.

Toutes ses fautes se concentrent dans cette phrase : « *Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain, qui le dispense de nourrir ses enfants et de les élever lui-même* »²⁹⁰. Nous avons livré dans la partie sur sa compagne « Thérèse » la crainte de Rousseau d'avoir des enfants avec une femme issue d'une famille si mal élevée et si déraisonnable. À ce moment-là, le manque d'argent avait été une excuse pour ne pas les prendre en charge. Les raisons énumérées ci-avant le rendent alors coupable de ses abandons, puisque rien ne l'empêchait de les élever lui-même.

²⁸⁸ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 64

²⁸⁹ (Rousseau, *Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII*, Edition 02 - mars 2015), p. 438

²⁹⁰ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*), p. 64

Nous nous expliquons difficilement comment il a pu en arriver à des choix aussi extrêmes ; gardons toutefois à l'esprit qu'il a regretté ses choix et que son dessein est de nous présenter sa conception idéale de la paternité.

Certaines personnes ont vu en cela un paradoxe supplémentaire de la part de notre auteur, et d'autres comme une faiblesse. Les divers témoignages de Rousseau présents dans *l'Émile* nous apparaissent tel un cri de désespoir par le biais duquel il se permet de mettre le lecteur en garde de commettre la même erreur (que lui).

Lecteurs, vous pouvez m'en croire. Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères, et n'en sera jamais consolé²⁹¹.

Rousseau emploie ces termes lorsqu'il aborde la destinée des enfants attribués à un père. En ce sens notre auteur appuie ses propos par la volonté de « Dieu » et nous dévoile sa foi. Il soutient ainsi qu'un père se doit de se comporter de la même manière avec tous ses enfants, sans faire de distinction parmi eux.

Un père n'a point de choix et ne doit point avoir de préférence dans la famille que Dieu lui donne : tous ses enfants sont également ses enfants ; il leur doit à tous les mêmes soins et la même tendresse. Qu'ils soient estropiés ou non, qu'ils soient languissants ou robustes, chacun d'eux est un dépôt dont il doit compter à la main dont il tient, [...] ²⁹².

Cette affirmation pourrait faire allusion au père de Rousseau qui n'avait pas apporté les mêmes traitements avec chacun de ses enfants. Les récits dévoilent à plusieurs moments que son père avait privilégié Jean-Jacques Rousseau et battu son frère aîné.

Ce n'est pourtant qu'à la fin de *l'Émile* que l'auteur s'adresse directement aux pères en leur rappelant de ne pas sous-estimer le projet dans lequel ils ambitionnent de s'engager. En d'autres termes, il les incite à mûrement réfléchir avant de fonder une famille sur les conséquences et les enjeux d'une union maritale. Pour ce faire, Rousseau interroge ces jeunes gens sur leurs connaissances politiques avant la prise de tels choix ; car c'est à ses yeux ce statut d'homme marié et de père de famille qui l'élève dans la responsabilité de citoyen à part entière dans la société.

²⁹¹ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 64

²⁹² (Rousseau), *Ibid.*, p. 70

Ce qui l'oblige ensuite à se conformer sans restriction :

Parlons de vous. En aspirant à l'état d'époux et de père, en avez-vous bien médité les devoirs ? En devenant chef de famille, vous allez devenir membre de l'État ? le savez-vous ? Vous avez étudié vos devoirs d'homme, mais ceux de citoyen, les connaissez-vous ? savez-vous ce que c'est que gouvernement, lois, patrie ?²⁹³

Dans ses *Confessions*, Rousseau nous fait part aussi d'un récit quelque peu déconcertant. Il y dénonce une pratique de l'époque qu'il ne parvient pas à accepter. En effet, Rousseau y fait référence aux pères qui n'ont pas le droit de le devenir. En citant l'exemple de M. Gâtier, Rousseau dénonce le non-sens de certaines mœurs pourtant tolérées par la loi :

Quelques années après j'appris qu'étant vicaire dans une paroisse il avait fait un enfant à une fille, la seule dont avec un cœur très tendre il eût jamais été amoureux. Ce fut un scandale effroyable dans un diocèse administré très sévèrement. Les prêtres, en bonne règle, ne doivent faire des enfants qu'à des femmes mariées. Pour avoir manqué à cette loi de convenance il fut mis en prison, diffamé, chassé. Je ne sais s'il aura pu dans la suite rétablir ses affaires ; mais le sentiment de son infortune profondément gravé dans mon cœur me revint quand j'écrivis l'Émile, et réunissant M. Gâtier avec M. Gaime, je fis de ces deux dignes prêtres l'original du Vicaire savoyard²⁹⁴.

Quoi qu'il en soit, Rousseau se permet certains sarcasmes sur le célibat clérical, en voici un exemple parlant : « *Personne n'ignore qu'en obligeant le clergé à la continence, on lui a rendu la chasteté impossible* »²⁹⁵ ; mettant en ce sens le doigt sur une absurdité à réviser. Ce genre de propos souligne un engagement politique supplémentaire de la part de l'auteur.

²⁹³ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 648

²⁹⁴ (Rousseau, *Les Confessions Tome I LIVRES I à VI*, Edition 06 - mars 2017), p. 202

²⁹⁵ (Cottret, 2005), p. 244

La paternité : un pouvoir limité-limitant

Le moment est venu de présenter les pouvoirs de la paternité, nous prendrons ainsi connaissance de ce qui s'avère être une faille à combler, permettant ainsi un retour plus bénéfique vers ce que Rousseau nomme « la nature de l'homme ». Mais cette tâche se montre particulièrement difficile, et le chemin à parcourir pour y arriver extrêmement sinueux. D'où le pouvoir limité-limitant de la paternité que nous exposerons ci-après.

Nous venons de voir dans les pages précédentes la ferveur avec laquelle Rousseau tentait de prévenir les futurs maris et pères de famille, en leur rappelant la nécessité de ne pas sous-estimer ce statut et l'importance d'une connaissance politique que de telles décisions engendrent.

À cause des indispositions des femmes, Rousseau est d'avis que seul l'homme est apte à gouverner la famille. Ceci faisant référence aux « *périodes d'inactivité liées à leurs fonctions reproductives* » ; cette excuse s'avérait suffisante aux yeux de notre auteur. À part cela, il juge bon que le mari contrôle le comportement de son épouse afin de s'assurer que ses enfants sont bien de lui²⁹⁶. Visiblement, le doute que les enfants puissent ne pas être ceux du père officiel était omniprésent chez Rousseau. Nous nous étions déjà penchés sur les causes d'une telle obsession sans pour autant pouvoir conclure d'un lien quelconque avec sa « non-paternité ».

Dans une note de bas de page au tout début de *l'Émile*, Rousseau dresse un tableau assez lugubre de la paternité. Cette description pourtant très éloignée de la nature véritable de l'homme, dévoile le pessimisme de Rousseau quant à son projet de rendre sa bonté à l'homme. La citation qui suit montre le fossé qu'il y a entre les comportements des pères et la douceur des mères.

L'ambition, l'avarice, la tyrannie, la fausse prévoyance des pères, leur négligence, leur dure insensibilité, sont cent fois plus funestes aux enfants que l'aveugle tendresse des mères²⁹⁷.

Rousseau essaie donc de raisonner ces hommes en leur rappelant leur premier devoir qui est celui d'être « humains ».

²⁹⁶ (Spector, 2012), p. 235

²⁹⁷ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 46

Mais quel est le sens de cette recommandation ? Que voulait-il dire par là ? Quoi qu'il en soit, Rousseau recommande cet état ; condition sine qua non pour aspirer à la « sagesse ». Pour ce faire, Rousseau demande aux hommes d'éveiller de l'empathie en tentant de se souvenir d'émotions les ayant concernées étant enfant. Rousseau semble avoir tout mis en œuvre pour mettre en avant le caractère pur et fragile des enfants :

Hommes, soyez humains, c'est votre premier devoir ; soyez-le pour tous les états, pour tous les âges, pour tout ce qui n'est pas étranger à l'homme. Quelle sagesse y a-t-il pour vous hors de l'humanité ? Aimez l'enfance ; favorisez ses jeux, ses plaisirs, son aimable instinct. Qui de vous n'a pas regretté quelquefois cet âge où le rire est toujours sur les lèvres, et où l'âme est toujours en paix ?

Suite à son expérience et se remémorant son propre vécu, c'est avec une grande humanité que Rousseau tente de se faire entendre. Il n'hésite donc pas à employer les grands mots, en effet, Rousseau demande en dernier recours à ces pères de famille d'imaginer la perte de leur enfant. Tout laisse à penser qu'il avait imaginé tous les stratagèmes possibles et inimaginables pour parvenir à ses fins, et toucher ainsi le cœur d'un maximum d'hommes.

Pères, savez-vous le moment où la mort attend votre enfant ? Ne vous préparez pas des regrets en leur ôtant le peu d'instant que la nature leur donne : aussitôt qu'ils peuvent sentir le plaisir d'être, faites qu'ils en jouissent ; faites qu'à quelque heure que Dieu les appelle, ils ne meurent point sans avoir goûté la vie²⁹⁸.

Nous remarquons que Rousseau fait intervenir la volonté divine et vise ainsi une autre catégorie d'hommes : les hommes d'Église. Notre auteur demande alors de l'indulgence vis-à-vis de ces enfants, en revendiquant leur droit de « goûter à la vie » avant de mourir ; il met ainsi l'accent sur le caractère essentiel des jeux durant l'enfance.

²⁹⁸ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 106

Aux yeux de Rousseau, un père se doit de tout mettre en œuvre pour assurer un avenir meilleur à son enfant, quitte à apprendre le futur métier de celui-ci en sa compagnie. En effet, une fois passé ce stade de l'enfance, le père sage et affectueux se doit dans l'idéal de soutenir son enfant dans sa formation. Du moins, tel en est le cas dans *l'Émile*, lorsque le gouverneur qui s'estime avoir pris la place du père de l'enfant, arrive à ce moment ultime de trouver une formation adéquate à son élève :

Quand Émile apprendra son métier, je veux l'apprendre avec lui ; car je suis convaincu qu'il n'apprendra jamais bien que ce que nous apprendrons ensemble²⁹⁹.

Mais quels ont été les événements qui ont autant influencés les choix de notre auteur ? Pour quelles raisons jugeait-il utile de privilégier la proximité entre un père et son enfant plutôt que son éloignement ?

De nombreux événements survenus trop tôt dans la vie de notre auteur ont fait de lui un enfant précoce. Sans vouloir les énumérer tous, disons qu'il a dû apprendre trop de choses trop rapidement. D'où cette conviction d'un devoir de respect envers l'enfant ; ses nombreux souvenirs, ses nombreuses douleurs, ainsi que ses manques, ont laissé une trace indélébile jusqu'à la fin de sa vie. En effet, ses réminiscences le confortent dans l'idée que les enfants de son époque ont besoin de plus d'attention qu'ils ne reçoivent alors.

Notre partie sur « l'enfance » s'accordant inévitablement avec « la souffrance » avait fait état d'une analyse qui avait montré toute la vulnérabilité de ce stade naturel de transformation et de progression vers le stade d'adultes, donc de citoyens en devenir. Mais *l'enfance* doit-elle inévitablement rimer avec *souffrance* ? Pour Rousseau, l'idéal parental est un acheminement bien calculé. Et la protection de l'enfance est un devoir absolu dont la négligence répugne notre auteur. Dans sa vie d'enfant et d'adulte, Rousseau fut victime et témoin de violences en tout genre ; pour lesquelles il ne désespère pas de trouver une issue favorable qui puisse servir d'échappatoire aux principaux concernés.

²⁹⁹ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 290

Rousseau avait certes fait l'éloge de son père mais vérité est que celui-ci avait pu se montrer violent à diverses reprises. Notre auteur nous décrit une scène particulièrement marquante de sa vie d'enfant, faisant part ainsi du désarroi qu'il avait éprouvé suite à la violence des coups.

Je me souviens qu'une fois que mon père le châtiât rudement et avec colère [le frère de Rousseau], je me jetai impétueusement entre eux deux l'embrassant étroitement. Je le couvris ainsi de mon corps recevant les coups qui lui étaient portés, et je m'obstinaï si bien dans cette attitude qu'il fallut enfin que mon père lui fît grâce, soit désarmé par mes cris et mes larmes, soit pour ne pas me maltraiter plus que lui³⁰⁰.

Mais ce n'est pas réellement la brutalité des coups portés en sa personne qui l'avaient tant blessé, mais il lui avait été plutôt insoutenable d'assister à une telle correction sans y manifester son mécontentement. Cette empathie éprouvée à l'égard de son frère l'avait fait réagir et s'interposer pour lui venir en aide.

En plus de violences physiques, Rousseau se souvient des répercussions que peuvent avoir les violences verbales sur un enfant. Ses *Confessions* sont un recueil de témoignages. Dans l'un d'eux, Rousseau témoigne du mépris et de la maltraitance qui lui ont été infligés étant enfant, et se remémore en particulier l'apprentissage qu'il avait fait chez M. Masseron, graveur « rustre et violent » qui maltraite son apprenti et n'enseigne rien d'autre que de la vulgarité. Dans leur description, Monique et Bernard Cottret, emploient les termes « d'éducation pervertie » et de « dénaturation »³⁰¹.

M. Masseron, de son côté, peu content de moi, me traitait avec mépris, me reprochant sans cesse mon engourdissement, ma bêtise [...] ³⁰².

Ce comportement méprisable vis-à-vis de Rousseau a effacé toute volonté de persévérance, si bien que le perfectionniste qu'il était n'avait pas eu la possibilité de faire ses preuves. C'est pourquoi Rousseau est d'avis qu'il faille laisser le temps aux enfants d'évoluer à leur rythme et non les insulter ; effaçant ainsi tout amour-propre :

[...], j'avais l'espoir d'en atteindre la perfection. J'y serais parvenu peut-être si la brutalité de mon maître et la gêne excessive ne m'avaient rebuté du travail. [...] La tyrannie de mon maître finit par me rendre insupportable le travail que j'aurais aimé, et par me donner des vices que j'aurais haïs, tels que le mensonge, la fainéantise, le vol³⁰³.

³⁰⁰ (Rousseau, Les Confessions Tome I LIVRES I à VI, Edition 06 - mars 2017), p. 54

³⁰¹ (Cottret, 2005), p. 47

³⁰² (Rousseau), Ibid., p. 82

³⁰³ (Rousseau), Ibid., p. 83

Dans l'*Émile*, consacré à l'éducation, Rousseau se souvient en son âge avancé, des dégâts que peut provoquer chez l'enfant ou chez l'adolescent le comportement parfois rude des adultes à leur égard³⁰⁴. Pour lui, les enfants ont droit à leur enfance, et ne doivent pas être traités comme des grandes personnes en réduction, ni les priver de leur insouciance. « *Pourquoi voulez-vous remplir d'amertume et de douleurs ces premiers ans si rapides, qui ne reviendront pas plus pour eux qu'ils ne peuvent revenir pour vous ?* », ainsi Rousseau condamnait les pères trop sévères envers leurs enfants³⁰⁵. Pour lui, la révolte naît durant l'enfance, à force de refoulements et d'injustices, ceci ayant un impact plus néfaste que le manque financier. L'enfance constitue la base de tout aux yeux de Jean-Jacques Rousseau, qui est d'ailleurs l'un des premiers à en observer les influences pour l'âge adulte³⁰⁶. Il recherche des alternatives à la violence.

La scène suivante qui apparaît dans l'*Émile* serait un exemple de comportement à suivre en cas de crise pour ne pas déstabiliser voire perturber le développement de l'enfant. Ici, la présence du père et de la mère de Sophie est rassurante et permet à la jeune fille de se remettre plus rapidement de ses émotions :

Qu'au milieu de ses pleurs son père ou sa mère la rappelle [Sophie], et lui dise un seul mot, elle vient à l'instant jouer et rire en s'essuyant adroitement les yeux et tâchant d'étouffer ses sanglots³⁰⁷.

Rousseau met les parents en garde et mentionne également des faits plus graves telles que les violences sexuelles ou tentatives de violences sexuelles sur mineurs ; ayant lui-même échappé à plusieurs reprises à de mauvaises intentions de la part de prédateurs sexuels, son témoignage n'en est que plus poignant. Rousseau nous démontre que les enfants ne sont pas épargnés par les vices des adultes. Leur vulnérabilité en fait des proies faciles, surtout lorsque les parents ne sont pas à proximité. En réalité, les témoins obligent les enfants à se taire plutôt que de les protéger. Mais qui doit protéger les enfants des prédateurs lorsque les parents ne sont plus ou ont eux-mêmes abandonnés leur progéniture ?

Le lendemain, d'assez bon matin nous étions tous deux dans la salle d'assemblée. Il recommença ses caresses, mais avec des mouvements si violents qu'il en était effrayant³⁰⁸.

³⁰⁴ (Cottret, 2005), p. 48

³⁰⁵ (Cottret), Ibid., p. 393

³⁰⁶ (Cottret), Ibid., pp. 48-49

³⁰⁷ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 574

³⁰⁸ (Rousseau, *Les Confessions Tome I LIVRES I à VI*, Edition 06 - mars 2017), p. 131

Rousseau n'avait pas été pris au sérieux et n'avait pas été protégé correctement par les institutions responsables de lui à ce moment-là : « *Notre vieille intendante me dit de me taire [...]* »³⁰⁹. Le témoignage de Rousseau montre l'impact qu'ont de tels actes sur un enfant ; pour sa part, il n'a jamais pu oublier ce qu'il avait vu et en fut très perturbé.

L'image de ce qui m'était arrivé mais surtout de ce que j'avais vu restait si fortement empreinte dans ma mémoire qu'en y pensant le cœur me soulevait encore³¹⁰.

Ces actes tabous concernaient les milieux les plus divers ; et pour cause, les agressions de la sorte étaient commises également par des hommes d'Église :

Il est vrai que cette impression était singulièrement contrastée par le souvenir des caresses que les curés des environs de Genève font volontiers aux enfants de la ville³¹¹.

Ou encore ces souvenirs d'enfance mettant en cause les bonnes intentions d'un curé :

M. Reydelet [curé de Seyselle] me trouvant joli garçon me prit en amitié et me fit mille caresses³¹².

Par le biais de ces multiples péripéties, Rousseau tente de nous montrer à quel point l'exemplarité parentale occupe une place prédominante dans l'évolution et le bien-être de l'enfant et dans sa crédibilité : « *L'exemple ! l'exemple ! sans cela jamais on ne réussit à rien auprès des enfants* »³¹³.

Puisque vous vivez ensemble, comme le plus âgé vous lui devez vos soins, vos conseils ; votre expérience est autorité qui doit le conduire³¹⁴.

Ainsi Rousseau est d'avis qu'il faille apprendre à sentir par son cœur, et qu'aucune autorité hormis celle de sa propre raison ne daigne le gouverner³¹⁵.

³⁰⁹ (Rousseau, Les Confessions Tome I LIVRES I à VI, Edition 06 - mars 2017), p. 132

³¹⁰ (Rousseau), Ibid., p. 133

³¹¹ (Rousseau), Ibid., p. 125

³¹² (Rousseau, Émile ou de l'éducation, 2009), p. 214

³¹³ (Rousseau), Ibid., p. 546

³¹⁴ (Rousseau), Ibid., pp. 249-250

³¹⁵ (Rousseau), Ibid., p. 368

Rousseau ne condamne pas seulement les violences faites aux enfants mais également celles envers les femmes. L'événement ci-après décrit le retour attendu de M. Basile après une absence prolongée. Malgré la joie éprouvée par son épouse, M. Basile qui reste de marbre, se laisse servir par sa femme et mange dans la plus grande indifférence.

[M. Basile] Sa femme lui saute au cou, lui prend les mains, lui fait mille caresses qu'il reçoit sans les lui rendre. Il salue la compagnie, on lui donne un couvert, il mange³¹⁶.

Cette femme que Rousseau avait visiblement en grande estime le désolait ; il s'en était voulu de devoir la laisser en compagnie d'un homme si violent et si indigne d'elle :

Je partis sans rien dire, mais le cœur navré, moins de quitter cette aimable femme, que de la laisser en proie à la brutalité de son mari³¹⁷.

Cette quête de l'exemplarité n'est pas anodine non plus, en effet Rousseau se souvient parfaitement du manque qu'il avait éprouvé quand il aurait justement eu besoin de l'aide d'une personne expérimentée et attentive à son égard :

J'avais vingt ans passés, près de vingt-un. J'étais assez formé pour mon âge du côté de l'esprit, mais le jugement ne l'était guère, et j'avais grand besoin des mains dans lesquelles je tombais pour apprendre à me conduire [...].³¹⁸

Après avoir pris connaissance des principaux devoirs paternels, la séquence sur les pères se poursuit désormais sur leurs rapports et leurs droits à l'égard de leurs enfants une fois atteints l'âge adulte.

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut dans notre chapitre dédiée à la famille, le lien familial entre un père et son enfant exclu selon Rousseau toute concurrence et toute rivalité, si bien que le père de famille n'est pas autorisé à prendre la place de son enfant pour quelque raison que ce soit :

[...] le père étant physiquement plus fort que ses enfants, aussi longtemps que son secours leur est nécessaire le pouvoir paternel passe avec raison pour être établi par la nature³¹⁹.

³¹⁶ (Rousseau, Les Confessions Tome I LIVRES I à VI, Edition 06 - mars 2017), p. 147

³¹⁷ (Rousseau), Ibid., p. 147

³¹⁸ (Rousseau), Ibid., p. 279

³¹⁹ (Derathé, 2009), p. 188

Les pères sont donc responsables des faits et gestes de leurs enfants avant l'âge de raison, mais ne sont en droit après cela de réclamer que du respect ; en guise de reconnaissance pour lui avoir donné la vie et une éducation digne.

[...] ils doivent par gratitude le respecter, même après l'âge de raison, comme l'auteur de leur naissance et la cause de leur éducation³²⁰.

Afin d'illustrer à nouveau la conception de notre auteur, observons maintenant les rapports entre Jean-Jacques Rousseau et son père au moment de leurs retrouvailles, et des émotions qui s'en dégagent. Tout d'abord, Rousseau aurait éprouvé une grande culpabilité s'il n'avait pas daigné rendre visite à son père alors qu'il se trouvait dans les environs de la maison paternelle.

Passer sans voir mon bon père ! Si j'avais eu ce courage, j'en serais mort de regret³²¹.

La description de ce lien inestimable entre un père et son fils dévoile toute l'émotion qui en découle. Rousseau se rend bien compte qu'il n'est plus question d'un retour définitif dans le foyer de son père.

Son âme à mon abord s'ouvrit aux sentiments paternels dont elle était pleine. Que de pleurs nous versâmes en nous embrassant ! Il crut d'abord que je revenais à lui. Je lui fis mon histoire, et je lui dis ma résolution. Il la combattit faiblement. Il me fit voir les dangers auxquels je m'exposais, me dit que les plus courtes folies étaient les meilleures. Du reste, il n'eut pas même la tentation de me retenir de force, et en cela je trouve qu'il eut raison : mais il est certain qu'il ne fit pas pour me ramener tout ce qu'il aurait pu faire, soit qu'après le pas que j'avais fait il jugeât lui-même que je n'en devais pas revenir, soit qu'il fût embarrassé peut-être à savoir ce qu'à mon âge il pourrait faire de moi³²².

Son père semblait respecter le fait que Rousseau se soit émancipé et ne lui donnait plus que quelques conseils d'homme à homme pour la suite.

Le lendemain je partis de bon matin, bien content d'avoir vu mon père et d'avoir osé faire mon devoir³²³.

³²⁰ (Derathé, 2009), p. 184

³²¹ (Rousseau, Les Confessions Tome I LIVRES I à VI, Edition 06 - mars 2017), p. 236

³²² (Rousseau), Ibid., p. 236

³²³ (Rousseau), Ibid., p. 236

Lors d'une de ses visites ultérieures, alors que son père avait refait sa vie avec une autre femme, Rousseau n'avait pas osé aller le voir pour les raisons qu'il décrit ci-après :

J'avais traversé Nyon sans voir mon père ; non qu'il ne m'en coûtât extrêmement ; mais je n'avais pu me résoudre à me montrer à ma belle-mère après mon désastre, certain qu'elle me jugerait sans vouloir m'écouter. [...]. Le libraire Duvillard ancien ami de mon père me reprocha vivement ce tort. Je lui en dis la cause, [...]. Duvillard s'en fut chercher mon pauvre père, qui vin tout courant m'embrasser. Nous soupâmes ensemble, et après avoir passé une soirée bien douce à mon cœur, je retournai le lendemain matin à Genève avec Duvillard, [...]³²⁴.

Dans sa perspective, Rousseau est d'avis que l'amour d'une belle-mère ne peut être mis au même niveau que l'amour inconditionnel d'une mère. Sa belle-mère étant comme une étrangère à ses yeux, la description qu'il fait de cette dame semble démontrer qu'elle ne se serait jamais engagée davantage pour créer un lien plus affectif avec lui.

Autant il accentue l'importance de la mère dans la description de son rôle naturel, autant il semble être d'avis que la place du père est cessible à quiconque de la gente masculine aura pris soin de l'éducation de l'enfant. Cette interprétation s'impose à nous tout à la fin de *l'Émile* ; mettant ainsi en relief tous ses efforts accordés à son jeune élève. Les propos du gouverneur pouvant être perçus comme étant ceux de Rousseau.

[...] Mon affaire, je dis la mienne et non celle du père ; car en me confiant son fils, il me cède sa place, il substitue mon droit au sien ; c'est moi qui suis le vrai père d'Émile, c'est moi qui l'ai fait homme. J'aurais refusé de l'élever si je n'avais pas été le maître de le marier à son choix, c'est-à-dire au mien³²⁵.

D'ailleurs, Rousseau nous présente un substitut paternel, non seulement omniscient et omnipotent mais encore d'une entière disponibilité. Cette fonction de gouverneur, extrêmement idéalisée par notre auteur, présente une sorte de figure paternelle mêlant une perfection et une connaissance dans tous les domaines, si bien qu'elle exerce inévitablement une emprise sur l'enfant.

³²⁴ (Rousseau, Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII, Edition 02 - mars 2015), p. 76

³²⁵ (Rousseau, Émile ou de l'éducation, 2009), p. 589

Mais cette figure n'est-elle pas en contradiction avec l'idéal paternel ? Nous avons juste avant pris connaissance du caractère indépendant de l'enfant vis-à-vis de son père, or le gouverneur d'Émile a une certaine mainmise sur lui, qui ne lui laisse pas toute sa liberté :

[...] Pour en revenir au gouverneur, le pédagogue qu'imagine Rousseau est un surhomme, il existe au-delà des limites de la condition humaine : il est un homme naturel qui n'a pas eu besoin de la pédagogie qu'il utilise avec Émile, qui s'est donc éduqué par lui-même et qui retourne pour ainsi dire auprès des hommes pour faire du bien à l'un d'eux ; mais ce bien exige un labeur de titan³²⁶.

Notre chapitre sur la paternité touchant à sa fin, terminons sur une citation illustrant avec brio l'importance de chacun au sein de la famille et les résultats attendus par Rousseau :

L'attrait de la vie domestique est le meilleur contrepoison des mauvaises mœurs.
Quand la famille est vivante et animée, les soins domestiques font la plus chère occupation de la femme et le plus doux amusement du mari³²⁷.

³²⁶ (Allard, 1987), pp. 284-285

³²⁷ (Rousseau, Émile ou de l'éducation, 2009), p. 58

Chapitre IV : Vers un mode de vie juste et une élévation de l'âme

Le poids de l'éducation, un intérêt commun ?

Ce dernier chapitre se penchera sur les moyens appropriés selon Rousseau pour parvenir à ses fins. En effet, étant en quête d'un idéal sociétaire qui soit le plus juste possible, son ambition est de former des âmes qui puissent se contenter de moments de plaisirs simples et respectables.

Mais comment Rousseau envisageait-il un tel changement ? Les modes éducatifs de l'époque étaient-ils compatibles avec la vision que Rousseau avait de l'éducation ? Nous tâcherons de nous concentrer ici sur les directives de notre auteur et de leurs faisabilités.

Avant de nous pencher davantage sur la question de « l'éducation », rappelons pourquoi ce sujet se présente en fin de notre mémoire.

Au regard de tout ce qui a été développé au long de notre analyse, il s'avère que Jean-Jacques Rousseau était conscient du défi majeur du monde à venir : « le rôle éducatif ».

L'éducation se devait d'être revue et réadaptée. Suite à ses observations, il découvre que les gens vivant en société développent comme une envie de dominer autrui et visent une certaine notoriété. Ce qui emmène certains individus à adopter des comportements immoraux « *qui les poussent à surpasser, à humilier, ou à asservir leurs semblables* »³²⁸. Procédés allant à l'encontre des idéaux de Rousseau.

Dans la perspective rousseauiste, l'objectif de l'éducation est de préparer l'enfant à vivre en société. Pour aboutir à des résultats concluants, Rousseau souhaite que les enfants s'instruisent tout en s'amusant et refuse d'entasser simplement des connaissances. En effet, notre auteur reste persuadé que tout ce dont nous sommes dépourvus à la naissance et dont il faut nous acquérir pour devenir des adultes accomplis et épanouis est détruit par l'éducation que nous avons reçue. Les principes pédagogiques de Rousseau ambitionnent de former un individu ayant trois spécificités : l'autonomie, la liberté et le bonheur.

Mais qu'est-ce donc que l'éducation ? Ne s'agit-il pas de la domination d'un adulte sur un enfant ? Qu'engendre-t-elle dans le long terme ? Ne retrouve-t-on pas finalement presque partout une violence éducative « ordinaire » ?

³²⁸ (Derathé, 2009), p. 110

Rousseau s'est aperçu en creusant ce sujet qu'il n'y aurait pas de changement de société si nous ne changeons pas nos comportements à l'égard des enfants. Comme déjà évoqué plus haut, il découvre après Hobbes que les hommes vivant en société ont une soif de domination, ce qui n'est pas le cas chez l'homme primitif. Cette soif de domination pousse l'homme pourtant civilisé à commettre de nombreux vices, tels l'humiliation et l'assujettissement de ses semblables au vu de parvenir à une gloire personnelle³²⁹. Mais comment parvenir à organiser la cité de telle manière qu'elle puisse être juste pour tout le monde et aux yeux de tous?

Jour après jour, année après année, par des actes éducatifs irrespectueux des besoins profonds de l'enfant, nous l'éduquons à la violence, pour ne citer que les plus courants : Punitons, jugements, claques, fessées, persuasions, chantages, etc. Ces actes ne lui apprennent-ils pas à son tour une logique de domination, le menant ainsi à reproduire les mêmes manquements ? Cette même logique de domination qui se reporte ensuite à l'échelle d'une famille, d'une ville, d'une société, et ainsi de suite.

À considérer l'enfance en elle-même, y-a-t-il au monde un être plus faible, plus misérable, plus à la merci de tout ce qui l'environne, qui ait si grand besoin de pitié, de soins, de protection, qu'un enfant ?³³⁰

Dans cette perspective, Rousseau met en avant la faiblesse de tous les enfants, et fait part de personnes à protéger et non à détruire. Aux yeux de Rousseau, les parents étant à même de pouvoir changer le cours des choses ; il poursuit en ce sens et s'adresse directement à eux en leur rappelant sa « maxime fondamentale » basée sur la liberté et non sur l'autorité :

[...] le premier de tous les biens n'est pas l'autorité, mais la liberté. L'homme vraiment libre ne veut que ce qu'il peut, et fait ce qu'il lui plaît. Voilà ma maxime fondamentale. Il ne s'agit que de l'appliquer à l'enfance, et toutes les règles de l'éducation vont en découler³³¹.

³²⁹ (Derathé, 2009), p. 110

³³⁰ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 120

³³¹ (Rousseau), *Ibid.*, pp. 113-114

Pour parvenir à ses fins et tenter dans un premier temps de persuader les parents des bénéfices d'une remise en question d'abord individuelle, Rousseau n'hésite pas à employer les grands moyens. L'extrait ci-après est un passage de *l'Émile* qui s'adresse directement aux parents et donne ainsi le ton sur les intentions de Rousseau à ce sujet. En effet, les méthodes éducatives alors appliquées sont tournée en dérision ; Rousseau prétend que nous nous y prenons à l'envers :

Le chef-d'œuvre d'une bonne éducation est de faire un homme raisonnable : et l'on prétend élever un enfant par la raison ! C'est commencer par la fin, c'est vouloir faire l'instrument de l'ouvrage. Si les enfants entendaient raison, ils n'auraient pas besoin d'être élevés ; [...]³³².

Dans ce traité sur l'éducation, l'instruction est également remise en question ; et des propositions d'amélioration sont fortement suggérées : « *l'instruction des enfants est un métier où il faut savoir perdre du temps pour en gagner* »³³³. Rousseau pense avoir trouvé la source du problème ; d'après lui les adultes brûlent les étapes trop rapidement, sachant par exemple trop tôt pour quel métier leur enfant doit être préparé. Si bien que pour parvenir à leurs fins, la patience des adultes ayant des limites, ceux-ci perdent leurs moyens et deviennent violents envers les enfants. Il semble s'agir d'un cercle vicieux, dont le remède suggéré par Rousseau serait de donner tout simplement du temps au temps afin de laisser l'enfant s'épanouir à sa guise.

Comme on ne veut pas faire d'un enfant un enfant, mais un docteur, les pères et les maîtres n'ont jamais assez tôt tancé, corrigé, réprimandé, flatté, menacé, promis, instruit, parlé raison. Faites mieux : soyez raisonnable, et ne raisonnez point avec votre élève, surtout pour lui faire approuver ce qui lui déplaît ; car amener ainsi toujours la raison dans les choses désagréables, ce n'est que la lui rendre ennuyeuse, et la décréditer de bonne heure dans un esprit qui n'est pas encore en état de l'entendre. Exercez son corps, ses organes, ses sens, ses forces, mais tenez son âme oisive aussi longtemps qu'il se pourra³³⁴.

³³² (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 122

³³³ (Rousseau), *Ibid.*, p. 202

³³⁴ (Rousseau), *Ibid.*, pp. 128-129

Aussi c'est à l'adulte et idéalement aux parents d'observer les enfants afin de cerner ce qui serait le mieux pour eux. Rousseau emploie même le terme « épier », ce qui signifie qu'il recommande aux parents d'observer de manière attentive et secrète l'individu en devenir. Pour ce faire, les enfants doivent pouvoir avoir la liberté de jouer autant qu'il le veulent, afin de mieux montrer leur vraie nature.

Homme prudent, épiez longtemps la nature, observez bien votre élève avant de lui dire le premier mot ; laissez d'abord le germe de son caractère en pleine liberté de se montrer, ne le contraignez en quoi que ce puisse être, afin de le mieux voir tout entier. Pensez-vous que ce temps de liberté soit perdu pour lui ? Tout au contraire [...] ³³⁵.

Cette observation extrêmement appliquée voire assidue demande un « sacrifice », la question étant de savoir par qui celui-ci doit être effectué. L'extrait suivant n'est pas exprimé de manière très claire, si bien qu'il nous est laborieux de prétendre avec certitude si Rousseau se réfère aux adultes ou aux enfants. Cela dit, cette idée de Rousseau a cet avantage de relancer avec un modernisme inouï le débat qui s'articule autour de l'enfance.

Sacrifiez dans le premier âge un temps que vous regagnerez avec usure dans un âge plus avancé ³³⁶.

Rousseau dédramatise la situation et semble tenter de rassurer les parents en accentuant le fait qu'il s'agisse de sacrifices permettant le bonheur de leurs enfants ; faisant référence à *la République* de Platon qui revendiquait la même chose que Rousseau, c'est-à-dire des amusements aux enfants.

Vous êtes alarmé de le voir consumer ses premières années à ne rien faire. Comment ! n'est-ce rien que d'être heureux ? n'est-ce rien que de sauter, jouer, courir toute la journée ? De sa vie il ne sera si occupé. Platon, dans sa République, qu'on croit si austère, n'élève les enfants qu'en fêtes, jeux, chansons, passe-temps ; on dirait qu'il a tout fait quand il leur a bien appris à se réjouir ; [...] ³³⁷.

³³⁵ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 129

³³⁶ (Rousseau), *Ibid.*, p. 129

³³⁷ (Rousseau), *Ibid.*, p. 149

Rousseau est convaincu de l'importance de chaque individu. Nous nous étions déjà arrêtés sur la question des différences sociales complètement rejetées par lui ; revendiquant l'égalité de tous, et s'appuyant sur la volonté générale. Il sous-entend dans le passage qui s'ensuit le génie de chacun à prendre en considération :

Une autre considération qui confirme l'utilité de cette méthode, est celle du génie particulier de l'enfant, qu'il faut bien connaître pour savoir quel régime moral lui convient³³⁸.

À cause de la difficulté de cette tâche, Rousseau émet le souhait qu'un « homme judicieux » écrive un jour un « traité de l'art d'observer les enfants » :

Il faut des observations plus fines qu'on ne pense pour s'assurer du vrai génie et du vrai goût d'un enfant qui montre bien plus ses désirs que ses dispositions, et qu'on juge toujours par les premiers, faute de savoir étudier les autres. Je voudrais qu'un homme judicieux nous donnât un traité de l'art d'observer les enfants. Cet art serait très important à connaître : les pères et les maîtres n'en ont pas encore les éléments³³⁹.

Mais quel est selon Rousseau l'objectif d'une éducation adaptée à l'âge de l'enfant ? Et qui est plus à même d'endosser une telle charge ?

L'apprentissage de la « pitié » joue un rôle majeur dans la transmission de valeurs proprement humaines ; permettant ainsi de mettre un point d'honneur sur « les institutions de solidarité » qui seraient trop instables à son goût. Rousseau souhaite que les hommes apprennent à « *se mettre à la place des vulnérables et des opprimés* »³⁴⁰. D'après lui, notre instruction commence au début de notre vie et puisque nous sommes encore dans ce schéma familial à modifier : « *notre premier précepteur est notre nourrice* »³⁴¹. En effet, Rousseau attestait des bienfaits d'une prise en charge de la maman et non de celle d'une nourrice, et s'était donc opposé à des mœurs bien ancrées à cette époque. Il revendiquait de surcroît le fait que les mères, dont il dénonce la cruauté, sont celles qui déclencheraient des souffrances chez l'enfant :

Les mères cruelles dont je parle font autrement ; à force de plonger leurs enfants dans la mollesse, elles les préparent à la souffrance ; elles ouvrent leurs pores aux maux de toute espèce, dont ils ne manqueront pas d'être la proie étant grands³⁴².

³³⁸ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 129

³³⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 287

³⁴⁰ (Spector, 2012), p. 259

³⁴¹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 52

³⁴² (Rousseau), *Ibid.*, p. 60

Rousseau met ainsi le doigt sur des habitudes à modifier et évoque une fois de plus l'influence des mères de famille, prétextant ainsi que les enfants sont les hommes de demain :

De la bonne constitution des mères dépend d'abord celle des enfants ; du soin des femmes dépend la première éducation des hommes ; des femmes dépendent encore leurs mœurs, leurs goûts, leurs plaisirs, leur bonheur même³⁴³.

Rousseau semble leur rejeter la faute comme il : « *naturalise l'état social des femmes du dix-huitième siècle français, il naturalise leurs goûts (prétendant observer que les filles aiment se parer et jouer à la poupée) et leurs aptitudes physiques et intellectuelles* »³⁴⁴. Il semble vouloir donner la responsabilité aux femmes d'une telle éducation, puisqu'elles choisissent elles-mêmes de cultiver leur corps plutôt que leur esprit afin de mieux charmer les hommes et de les dominer avec leurs atouts physiques³⁴⁵. En gros, ce sont les mères elles-mêmes, avec leur éducation, qui rendraient leurs filles frivoles. Rousseau est intraitable sur la question et s'oppose définitivement à une éducation trop douce, même envers les filles ; si bien qu'il trouve préférable que leur vie ne soit pas enjolivée mais montrée telle qu'elle est réellement : « *Quand je veux qu'une mère introduise sa fille dans le monde, c'est en supposant qu'elle le lui fera voir tel qu'il est* »³⁴⁶. Et c'est ainsi qu'il s'adresse à elles lorsqu'il aborde l'éducation des jeunes filles : « *Donnez-leur un sens droit et une âme honnête, puis ne leur cachez rien de ce qu'un œil chaste peut regarder* »³⁴⁷.

Rousseau semblait vouloir adapter l'éducation des filles et l'éducation des garçons de sorte qu'ils puissent jouir d'une instruction plus neutre trouvait absurde d'opposer si radicalement leurs méthodes éducatives³⁴⁸. Pour finir, c'est à la maison que cette instruction doit pouvoir avoir lieu :

Pour aimer la vie paisible et domestique il faut la connaître ; il faut en avoir senti les douceurs dès l'enfance. Ce n'est que dans la maison paternelle qu'on prend du goût pour sa propre maison, et toute femme que sa mère n'a point élevée n'aimera point élever ses enfants. Malheureusement il n'y a plus d'éducation privée dans les grandes villes³⁴⁹.

³⁴³ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 526

³⁴⁴ (Spector), *Ibid.*, p. 235

³⁴⁵ (Spector), *Ibid.*, p. 249

³⁴⁶ (Rousseau), *Ibid.*, p. 562

³⁴⁷ (Rousseau), *Ibid.*, pp. 561-562

³⁴⁸ (Spector, 2012), p. 255

³⁴⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 563

Cet extrait soulève deux problèmes ; premièrement, Rousseau pense que seules les femmes élevées par leur mère au sein de la maison familiale pourront aimer à leur tour leurs propres enfants ; enfin il semble exclure totalement le bon fonctionnement de l'instruction dans les grandes villes, prétextant qu'il n'y a plus là-bas d'éducation privée.

Ainsi Rousseau semble mettre l'éducation au cœur du problème, et nous demande d'observer le comportement des individus et d'associer ceux-ci à l'éducation qu'ils ont reçue.

Qu'ils examinent bien la constitution de l'homme, qu'ils suivent les premiers développements du cœur dans telle ou telle circonstance, afin de voir combien un individu peut différer d'un autre par la force de l'éducation ; [...] ³⁵⁰.

Dans *Jean-Jacques Rousseau en son temps*, Monique et Bernard Cottret expriment avec brio l'ampleur du problème dans lequel notre auteur s'est aventuré : « *Éduquer un enfant, c'est toujours d'une certaine façon réécrire l'histoire du monde. Que faire pour éduquer ses enfants ? L'universalité de cette question explique la permanence d'un marché éditorial de la petite enfance ou de l'enfance, suscité par l'angoisse parentale* » ³⁵¹.

Les écrits de Rousseau éveillent une sourde inquiétude qui laisse fortement entrevoir les inégalités.

Son irrévocable remise en question des différences sociales montre que Rousseau se positionne clairement au côté de l'humanité qui souffre, s'opposant ainsi à tout ce qui aliène l'homme et le désespère. Notre auteur insiste sur le fait que l'enfant, de par sa naissance et sa vulnérabilité, se doit d'être libre.

³⁵⁰ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 367

³⁵¹ (Cottret, 2005), p. 387

Entre nature et société : perte ou bénéfice ?

Abordons maintenant ce qui fut si cher aux yeux de Rousseau : « la nature ». Le chapitre précédent a démontré à quel point l'éducation pouvait influencer les comportements ; son but étant avant tout de protéger les enfants de la société.

La nature est, pour lui, un exemple à suivre pour évoluer de la façon la plus saine possible ; nous verrons que durant toute sa vie, notre auteur a prôné un retour à la nature. Le ton est ainsi donné sans retenu ; en effet Rousseau, curieux de l'évolution de l'homme, se demandait comment il a été possible que l'homme soit si éloigné de sa nature et puisse devenir si mauvais en société alors entouré de ses semblables.

Dans *l'Émile*, Rousseau écrit : « *Jamais la nature ne nous trompe ; c'est toujours nous qui nous trompons* »³⁵² ; il restera toute sa vie persuadé des bienfaits de la nature et pour lui il faut prendre le temps de l'observer afin de ne pas nous éloigner de nos valeurs véritables :

Observez la nature, et suivez la route qu'elle vous trace. Elle exerce continuellement les enfants ; elle endurecît leur tempérament par des épreuves de toute espèce ; elle leur apprend de bonne heure ce que c'est que peine et douleur³⁵³.

Nous avons en première partie de mémoire fait le lien entre « souffrance » et « enfance » ; l'extrait cité ci-avant fait mention d'épreuves faites pour endurecîr le tempérament des enfants en les familiarisant justement avec la « peine » et la « douleur ».

Cela signifie-t-il que la nature est la cause de telles difficultés ? Si cela est le cas, quel est le rôle des parents ?

D'après Rousseau, la nature a fait les enfants « *pour être aimés et secourus* »³⁵⁴, après quoi il faut donner du sens à sa vie et vivre pleinement de telle sorte que les actions l'emportent sur les années :

Vivre, ce n'est pas respirer, c'est agir ; c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-mêmes, qui nous donnent le sentiment de notre existence. L'homme qui a le plus vécu n'est pas celui qui a compté le plus d'années, mais celui qui a le plus senti la vie³⁵⁵.

³⁵² (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 294

³⁵³ (Rousseau), *Ibid.*, p. 60

³⁵⁴ (Rousseau), *Ibid.*, p. 120

³⁵⁵ (Rousseau), *Ibid.*, p. 53

Rousseau avait foi en la bonté des enfants, cette confiance en eux rejette l'idée d'une méchanceté qui puisse être innée. Il croit au contraire en la sincère pureté de ces individus en devenir³⁵⁶, si bien qu'il ne perd pas espoir malgré tous les aléas.

Rousseau nous fait nous interroger sur l'origine de ce qui porte les hommes si loin d'eux-mêmes? Est-ce finalement la nature ?³⁵⁷ Afin d'appuyer ses arguments et de tenter d'analyser la réelle nature de l'homme, il n'hésite pas à se référer aux animaux. Ses observations lui font constater que les possibilités des animaux se limitent à des facultés qui sont nécessaires à leur survie, contrairement à l'homme qui a des possibilités qui vont bien au-delà d'une simple question de conservation, leur multiplicité provoquant du superflu.

Dans sa perspective, Rousseau reste persuadé des dégâts occasionnés par ce « superflu », responsable de la misère de l'homme : « *L'homme seul en a de superflues. N'est-il pas bien étrange que ce superflu soit l'instrument de sa misère ?* »³⁵⁸ Il invite les lecteurs à se recentrer sur l'essentiel, c'est-à-dire à retrouver l'harmonie avec la nature :

Ô homme ! resserre ton existence au-dedans de toi, et tu ne seras plus misérable. Reste à la place que la nature t'assigne dans la chaîne des êtres, [...] ³⁵⁹.

En se recentrant ainsi sur l'essentiel, donc en se raccrochant à sa nature véritable et non pas à ses futilités, l'homme peut prétendre à un bonheur sincère :

[...], plus l'homme est resté près de sa condition naturelle, plus la différence de ses facultés à ses désirs est petite, et moins par conséquent il est éloigné d'être heureux.

Rousseau met l'accent sur ce qui est pour lui une « évidence » ; en effet, il juge profitable de faire travailler à la fois le corps et l'esprit, et s'aperçoit que la nature offre cette possibilité à qui sera familiarisé suffisamment tôt avec ces bienfaits :

Comme il est sans cesse en mouvement, il est forcé d'observer beaucoup de choses, de connaître beaucoup d'effets ; il acquiert de bonne heure une grande expérience : il prend ses leçons de la nature et non pas des hommes ; il s'instruit d'autant mieux qu'il ne voit nulle part l'intention de l'instruire. Ainsi son corps et son esprit s'exercent à la fois³⁶⁰.

³⁵⁶ (Cottret, 2005), pp. 394-395

³⁵⁷ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 112

³⁵⁸ (Rousseau), *Ibid.*, pp. 109-110

³⁵⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 112

³⁶⁰ (Rousseau), *Ibid.*, p. 167

Et soutient ainsi la faisabilité d'une compatibilité entre « *la force du corps et celle de l'esprit* » :

C'est le moyen d'avoir un jour ce qu'on croit incompatible, et ce que presque tous les grands hommes ont réuni, la force du corps et celle de l'âme, la raison d'un sage et la vigueur d'un athlète³⁶¹.

Mais tout ceci demande de l'ardeur et de l'attention, de telle sorte que Rousseau recommande vivement, afin de stimuler leur curiosité, de rendre les enfants attentifs « *aux phénomènes de la nature* ». L'extrait sélectionné ci-après montre les bienfaits d'une telle méthode éducative sur son développement :

Rendez votre élève attentif aux phénomènes de la nature, bientôt vous le rendrez curieux ; mais pour nourrir la curiosité, ne vous pressez jamais de la satisfaire. Mettez les questions à sa portée, et laissez-lui les résoudre. Qu'il ne sache rien parce que vous le lui avez dit, mais parce qu'il l'a compris lui-même ; [...]. Si jamais vous substituez dans son esprit l'autorité à la raison, il ne raisonnera plus ; il ne sera plus que le jouet de l'opinion des autres³⁶².

Malgré tout, ce n'est qu'à la fin de ses *Confessions* que Rousseau dévoile aux lecteurs combien il porte la nature dans son cœur : « *Je m'écriais parfois avec attendrissement : Ô nature, ô ma mère, me voici sous ta seule garde ; il n'y a point ici d'homme adroit et fourbe qui s'interpose entre toi et moi* »³⁶³, puisqu'elle est dépourvue de mauvaises intentions.

Cette absence de mauvaises intentions n'apparaît pas dans le récit de Rousseau lorsqu'il aborde la « société ». Au contraire, il savait qu'un tel fonctionnement ne pouvait pas tenir debout et en avait prédit l'effondrement prochaine. Rappelons cependant que Rousseau n'était plus en vie lors de la chute des monarchies absolues et du tournant qu'a fait prendre la « Révolution Française de 1789 » dans les mœurs de l'époque.

³⁶¹ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 167

³⁶² (Rousseau), *Ibid.*, pp. 239-240

³⁶³ (Rousseau, *Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII*, Edition 02 - mars 2015), p. 504

La citation suivante prédit mot pour mot les événements à venir, insistant sur l'importance d'un équilibre d'une uniformité parmi les hommes, les mettant enfin tous sur le même piédestal³⁶⁴.

Vous vous fiez à l'ordre actuel de la société sans songer que cet ordre est sujet à des révolutions inévitables, et qu'il vous est impossible de prévoir ni de prévenir celle qui peut regarder vos enfants. Le grand devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet : les coups du sort sont-ils si rares que vous puissiez compter d'en être exempt ? Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. Qui peut vous répondre de ce que vous deviendrez alors ? Tout ce qu'ont fait les hommes, les hommes peuvent le détruire : il n'y a de caractères ineffaçables que ceux qu'imprime la nature, et la nature ne fait ni princes, ni riches, ni grands seigneurs. Que fera donc dans la bassesse ce satrape que vous n'avez élevé que pour la grandeur ?³⁶⁵

Même si d'après Monique et Bernard Cottret, l'intention de Rousseau n'était pas de « *décrire la société telle qu'elle est mais telle qu'elle devrait être* »³⁶⁶, pour justifier ses affirmations, il se sert toutefois de faits ayant réellement eu lieu et qui décrivent inévitablement les manquements de la société. Afin de mettre ce jugement en évidence, prenons l'exemple des « couvents » ou des « pensions » que Rousseau avait en aversion pour diverses raisons qui seront explicitées ci-après :

Les couvents sont de véritables écoles de coquetterie, non de cette coquetterie honnête dont j'ai parlé, mais de celle qui produit tous les travers des femmes et fait les plus extravagantes petites maîtresses. En sortant de là pour entrer tout d'un coup dans des sociétés bruyantes, de jeunes femmes s'y sentent d'abord à leur place. Elles ont été élevées pour y vivre ; faut-il s'étonner qu'elles s'y trouvent bien ?³⁶⁷

Mais là ne sont pas les seuls dommages causés par ces institutions si méprisées par notre auteur, puisque Rousseau évoque la coupure des liens familiaux pourtant si importants pour le bien-être de l'enfant et son évolution. L'extrait qui s'ensuit montre la fragilité d'un tel lien et le caractère dévastateur de ces institutions qui nécessitent l'éloignement de ces enfants :

Les enfants, éloignés, dispersés dans des pensions, dans des couvents, dans des collèges, porteront ailleurs l'amour de la maison paternelle, ou, pour mieux dire, ils y rapporteront l'habitude de n'être attachés à rien. Les frères et les sœurs se connaîtront à peine. Quand tous seront rassemblés en cérémonie, ils pourront être fort polis entre eux ; ils se traiteront en étrangers. Sitôt qu'il n'y a plus d'intimité entre les parents, sitôt que la société de la famille ne fait plus la douceur de la vie, il faut bien recourir aux mauvaises mœurs pour y suppléer³⁶⁸.

³⁶⁴ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*), p. 52

³⁶⁵ (Rousseau), *Ibid.*, p. 280

³⁶⁶ (Cottret, 2005), p. 362

³⁶⁷ (Rousseau), *Ibid.*, p. 562

³⁶⁸ (Rousseau), *Ibid.*, p. 64

Rousseau est conscient de l'impossibilité d'une vie en quelque sorte « autarcique » pour tous, si bien qu'il ne revendique pas nécessairement l'exclusion d'une vie en société. « Vivre avec » n'est pas « vivre comme » ; le personnage d'Émile est alors formé pour devenir un homme pleinement développé. Étant à la fois sensible, rationnel et civilisé, Émile est accoutumé à vivre en société, malgré le fait qu'il n'en fasse pas réellement partie³⁶⁹, car en voici un risque à éviter :

À force de vivre avec tout le monde, on n'a plus de famille ; à peine connaît-on ses parents : on les voit en étranger ; et la simplicité des mœurs domestiques s'éteint avec la douce familiarité qui en faisait le charme³⁷⁰.

Gardons à l'esprit que pour Rousseau : « *Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, [...]*³⁷¹. Si bien que les institutions étant censées prendre en charge des enfants totalement vulnérables au vu de leur situation. Les abus commis envers ces victimes sont insupportables aux yeux de Rousseau qui a dû lui-même être confronté à l'obligation de se taire pour ne pas dénoncer les pratiques ayant lieu dans certaines institutions publiques ; certainement afin de ne pas compromettre la (bonne) réputation. Les diverses expériences particulièrement douloureuses de la vie de Rousseau lui ont donné une opinion très catégorique sur le sujet :

Forcé de combattre la nature ou les institutions sociales, il faut opter entre faire un homme ou un citoyen : car on ne peut faire à la fois l'un et l'autre³⁷².

D'un point de vue stylistique, *l'Émile* entretient avec le *Contrat social* un lien très étroit ; les deux textes abordant les mêmes revendications se construisent de métaphores d'une grande similitude. La fameuse métaphore, par exemple, des chaînes ou des fers qui gênent l'humanité³⁷³ : « *L'homme est né libre, et par-tout il est dans les fers* »³⁷⁴, avait déclaré le *Contrat social*.

³⁶⁹ (Allard, 1987), p. 280

³⁷⁰ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), p. 563

³⁷¹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 49

³⁷² (Rousseau), *Ibid.*, p. 48

³⁷³ (Cottret, 2005), pp. 383-384

³⁷⁴ (Rousseau, *Du contrat social - Vom Gesellschaftsvertrag* Französisch/Deutsch, 2010), p. 8

L'Émile en fournit l'une des causes, puisque dès la petite enfance, l'éducation retarderait, selon l'auteur, l'exercice du mouvement ; les nourrissons étant soumis à ces contraintes qui s'avèreront être le destin de chacun d'entre nous : « coudre », « clouer », « enchaîner » sont autant d'expressions qui dénotent des limites apportées à la liberté ou au développement de l'homme civil.

L'homme civil naît, vit et meurt dans l'esclavage : à sa naissance on le coud dans un maillot ; à sa mort on le cloue dans une bière ; tant qu'il garde la figure humaine, il est enchaîné par nos institutions³⁷⁵.

D'autant plus que pour Rousseau : « *Tout n'est que folie et contradiction dans les institutions humaines* »³⁷⁶. Alors, qu'est-ce que *l'Émile* sinon un « *traité de la bonté originelle de l'homme, destiné à montrer comment le vice et l'erreur, étrangers à sa constitution, s'y introduisent du dehors et s'altèrent insensiblement ?* » Voilà comment Rousseau avait résumé *l'Émile*. En effet, son ouvrage présente avec une grande maîtrise la réelle tension entre l'homme dans toute sa diversité. De la même manière que le *Contrat social*, il défend avec ferveur une cause qui lui est chère : la liberté d'un homme qui, depuis l'enfance, est dans les fers de l'habitude. Ainsi, Rousseau cherchait à comprendre le dessein d'une éducation si barbare, qui semble condamner les enfants à porter des chaînes et à être maltraités au point de les rendre misérables³⁷⁷. Cette vision pessimiste de notre auteur nous fait nécessairement nous questionner sur les objectifs d'une telle mainmise à l'égard des enfants. En effet, n'avions-nous pas vu que la nature voulait que les enfants soient enfants avant que d'être hommes ?³⁷⁸ Rousseau accentue le fait que les enfants ont « *des manières de voir, de penser, de sentir, qui leur sont propres* »³⁷⁹, alors pourquoi vouloir leur imposer un autre mode de penser ?

Comment changer le cours des choses ? Comment influencer la nature de l'homme ? L'objectif de *l'Émile* étant de montrer comment éduquer ou former un homme naturel – formule à ne pas confondre avec l'« homme dans l'état de nature »³⁸⁰. Gardons à l'esprit que chaque naissance est un perpétuel recommencement du monde ; ceci rendant le but visé particulièrement ardu à atteindre³⁸¹.

³⁷⁵ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*), p. 53

³⁷⁶ (Rousseau), *Ibid.*, p. 111

³⁷⁷ (Cottret, 2005), p. 388

³⁷⁸ (Rousseau), *Ibid.*, p. 123

³⁷⁹ (Rousseau), *Ibid.*, p. 123

³⁸⁰ (Allard, 1987), p. 280

³⁸¹ (Cottret), *Ibid.*, p. 383

CONCLUSION

Ainsi se termine notre mémoire sur la conception de la parentalité chez Jean-Jacques Rousseau. Malgré quelques sources sur le sujet, la vision de la parentalité, qu'avait notre auteur, reste encore peu explorée. Par ses contradictions, Rousseau touche davantage qu'un philosophe « lisse » et « systématique »³⁸² et parle aux hommes de leur humanité. Aussi il nous demande de lui pardonner ses paradoxes et les justifie comme tels :

[...], pardonnez-moi mes paradoxes : il en faut faire quand on réfléchit ; et, quoi que vous puissiez dire, j'aime mieux être homme à paradoxes qu'homme à préjugés³⁸³.

À vrai dire, Jean-Jacques Rousseau a toujours eu le goût du paradoxe et c'est d'ailleurs certainement par amour pour les hommes qu'il a pris la décision de se retirer et de s'éloigner d'eux³⁸⁴. « *J'aime mieux les fuir que les haïr* » nous confiait-t-il dans ses *rêveries*³⁸⁵. Il semblerait qu'il ait beaucoup cogité sur sa situation, essayant de comprendre sa peine, et se réfère à Héraclite pour se justifier de ses paradoxes :

Tout est dans un flux continu sur la terre. Rien n'y garde une forme constante et arrêtée, et nos affections qui s'attachent aux choses extérieures passent et changent nécessairement comme elles³⁸⁶.

Sans pourtant nier qu'il ait pu tout simplement avoir changé d'opinion : « *Peut-être, sans m'en apercevoir, ai-je changé moi-même plus qu'il n'aurait fallu* »³⁸⁷. Toujours est-il que sa vision dérangeait ; l'*Émile* fut d'ailleurs immédiatement considéré comme un ouvrage révolutionnaire. Rousseau s'adressait par le biais de ses écrits à l'humanité entière, sans faire d'exception : « *Quels que fussent son rang, sa condition ou son éducation ; il écrivait pour les femmes comme pour les humbles, il parlait des enfants* »³⁸⁸.

Homme passionné et extrêmement minutieux dans ses entreprises, il a su développer différents talents tels que la musique, l'écriture et la botanique. Force est de constater que le vécu de cet

³⁸² (Spector, 2012), p. 270

³⁸³ (Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, 2009), pp. 127-128

³⁸⁴ (Cottret, 2005), pp. 425-426

³⁸⁵ (Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, 2012), p. 116

³⁸⁶ (Rousseau), *Ibid.*, p. 102

³⁸⁷ (Rousseau), *Ibid.*, p. 114

³⁸⁸ (Cottret), *Ibid.*, p. 408

homme et son intérêt pour la cause humaine lui ont donné les idées et la force nécessaires pour oser s'exprimer sur des problématiques pourtant tabous à son époque.

En vue d'« *un décodage systématique du monde* », Rousseau dévoile une volonté pédagogique³⁸⁹. Autodidacte, il a passé du temps et consacré de la peine à acquérir ses connaissances et à expliquer à tous ce qu'il a eu tant de mal à comprendre : « *Parce qu'il a été un apprenti souvent rebuté par les difficultés des systèmes, il en donne les clés à tous ceux qui veulent bien le suivre attentivement* »³⁹⁰.

Nous avons vu que la démarche du *Contrat social* était profondément proche de celle de *l'Émile*. Bien qu'il s'agisse dans *l'Émile* de l'aliénation de l'enfant que nous transformons en un autre que lui-même, le but de l'auteur semble toujours être celui de préserver l'homme de son libre arbitre. Dans le *Contrat social* il s'agit de l'aliénation du citoyen qui en vient à oublier précisément qu'il en est un. Avec *l'Émile*, Rousseau expose les bases de sa conception de l'enfant et démontre à quel point une éducation juste peut avoir des répercussions positives dans d'innombrables domaines, permettant ainsi de conserver la nature première de l'homme, c'est-à-dire sa « bonté ». Donc si le *Contrat social* vise à éveiller les citoyens de leur propre servitude, *l'Émile* incite à libérer les enfants de la servitude du péché, et en particulier de la servitude du péché originel.

Pour finir, il faut garder à l'esprit que Rousseau a consacré sa vie à la vérité, et avait le don de percevoir les problèmes dès leur naissance.

Ne s'était-il pas rendu compte que la nature humaine est « l'amour » ? Grâce à la théorie de l'attachement nous savons maintenant que nous sommes déterminés biologiquement pour prendre soin. Prendre soin de l'autre pour qu'un lien d'attachement se crée avec ceux qui prennent soin de nous. Ce lien, cette relation entre humains, cette relation d'amour nous est absolument indispensable. Et c'est ce qu'a tenté d'exprimer Rousseau dans ses écrits. Mais, à cause de ses choix de vie et de ses paradoxes, les relations entretenues avec le « citoyen de Genève » sont rarement simples : c'est la raison pour laquelle certains l'aiment sans retenue alors que d'autres le détestent, « *hier comme aujourd'hui* »³⁹¹.

³⁸⁹ (Cottret, 2005), p. 702

³⁹⁰ (Cottret), Ibid., p. 701

³⁹¹ (Cottret), Ibid., p. 17

BIBLIOGRAPHIE

Œuvres de l'auteur

- Rousseau, J.-J. (2010). *Du contrat social - Vom Gesellschaftsvertrag Französisch/Deutsch*. Stuttgart: Reclam.
- Rousseau, J.-J. (2008). *Diskurs über die Ungleichheit Discours sur l'inégalité* Édition Meier 6. Auflage. Paderborn : Ferdinand Schöningh .
- Rousseau, J.-J. (2009). *Émile ou de l'éducation*. Paris: GF Flammarion.
- Rousseau, J.-J. (Edition 06 - mars 2017). *Les Confessions Tome I LIVRES I à VI*. Paris: LE LIVRE DE POCHE Classiques.
- Rousseau, J.-J. (Edition 02 - mars 2015). *Les Confessions Tome II LIVRES VII à XII*. Paris: LE LIVRE DE POCHE Classiques.
- Rousseau, J.-J. (2012). *Les Rêveries du promeneur solitaire*. Paris: GF Flammarion.

Littérature secondaire

- Arendt, H. (2012). *De la révolution*. Barcelone: Gallimard.
- Cottret, M. e. (2005). *Jean-Jacques Rousseau en son temps*. Paris: Perrin.
- Derathé, R. (2009). *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*. Paris: VRIN.
- Dumas, A. (2009). *Filles, lorettes et courtisanes*. Paris: Les Éditions de Paris.
- Jouary, J.-P. (2012). *Rousseau, citoyen du futur*. Paris: LE LIVRE DE POCHE.
- Masters, R. D. (2002). *La philosophie politique de Rousseau*. Lyon: ENS EDITIONS.
- Spector, C. (2012). *Au prisme de Rousseau: usages politiques contemporains*. Oxford: VOLTAIRE FOUNDATION OXFORD.

Articles issus d'une base de données

- Allard, G. (1987). Au-delà et en deçà de l'homme social: les pôles de la pensée de Rousseau. *Volume 14, numéro 2, automne 1987*, pp. 264-298.
- Bardet, J.-P. (1987). La société et l'abandon. *Enfance abandonnée et société en Europe, XVe-XXe siècle. Actes du colloque international de Rome (30 et 31 janvier 1987) Rome: École Française de Rome*, pp. 3-26.
- Bideau Alain, B. G. (1987). La mortalité des enfants trouvés dans le département de l'Ain aux XVIIIe et XIXe siècles. *Enfance abandonnée et société en Europe, XVe-XXe siècle. Actes du colloque international de Rome (30 et 31 janvier 1987) Rome: École Française de Rome*, pp. 219-248.
- Habib, C. (2016, 6 1). L'intelligence du sexuel: Rousseau. *Littérature, n°60, 1985. Corps empêché, corps énoncé.*, pp. 31-47.
- Huet, M.-H. (s.d.). *Le Défaut de l'Histoire: écriture et paternité chez Rousseau*.
- Piau-Gillot, C. (1981). Le discours de Jean-Jacques Rousseau sur les femmes, et sa réception critique. *Dix-huitième Siècle, n°13, 1981. Juifs et judaïsme.*, pp. 317-333.

ANHANG

Abstract

Französisch :

Devenir parent est une chose, l'accepter en est une autre. Comment endosser le rôle de père lorsque sa propre enfance a été une torture et remplie de manques, ou encore lorsque l'on est convaincu que la paternité est sujette à interprétation ? Ce mémoire présente la conception de la parentalité d'un homme qui a refusé, devant le fait accompli, d'assumer ses enfants. Jean-Jacques Rousseau, autodidacte, simple fils d'horloger et « abandonneur d'enfants », se permet de rédiger un traité sur l'éducation à une époque où règne la monarchie absolue. La goutte d'eau qui fait déborder le vase ! Comment être crédible lorsque nos actes et nos paroles ne concordent pas ?

Sa conception « nouvelle » de la famille, du mariage et de l'amour qui unit le couple met en lumière les fléaux sociétaux : l'abandon des enfants, la remise en question de la paternité ainsi que le comportement de certaines mères, sont autant de points largement abordés dans cette étude. Avec sa prose déjà romantique, notre auteur oppose nature et société. Convaincu de la bonté innée de l'homme, il constate la déchéance de la noblesse rongée par le vice et dénonce la dégénérescence de la société. Grâce à de solides arguments, d'événements marquants et d'exemples concrets, Rousseau montre que l'éducation de l'enfant par ses propres parents, a le pouvoir de guérir la société.

Deutsch:

Eltern zu werden ist eine Sache, diese zu akzeptieren ist eine Andere. Wie kann man die Vaterschaft antreten, wenn man selbst als Kind gelitten hat und große Mängel hatte, oder wenn man seine Vaterschaft nicht beweisen kann? Diese Diplomarbeit behandelt die Konzeption der Elternschaft eines Mannes, der seine Rolle als Vater abgelehnt hat: Jean-Jacques Rousseau war „nur“ der Sohn eines Uhrmachers. Er, der seine Kinder verlassen hatte, erlaubte sich ein Erziehungswerk zu verfassen. Das war der Tropfen, der damals das Fass zum Überlaufen brachte. Wie konnte er nur glaubwürdig sein?

Seine zu diesem Zeitpunkt neue Konzeption der Familie und der Ehe thematisiert große soziale und politische Problemstellungen: das Aussetzen von Kindern, das Hinterfragen der Vaterschaft und der Mütter. Bei Rousseau stehen die Natur und die Gesellschaft im Mittelpunkt und er kann – trotz aller Widersprüche im Vergleich mit seinem Leben – mit seiner Prosa die Herzen der Menschen berühren.

Englisch:

Being a parent is one thing, accepting his role is another. How can you start paternity if you have suffered as a child and have had major shortcomings, or if you cannot proof your fatherhood? This thesis addresses the conception of social parenthood of a man, who rejected his paternal role: Jean-Jacques Rousseau, simply the son of a watchmaker. He was someone, who abandoned his children and still wrote a discourse on parenting. This was the final straw at that time. How could he be credible?

At this time, his new conception of family and marriage addresses important social and political issues: children abandonment, the critical debate about paternity and maternity. Rousseau focuses on nature and society and he can – despite the contradictions compared to his own life – touch people's hearts with his prose.

Eidesstattliche Erklärung

Ich erkläre an Eides statt, dass ich die vorliegende Diplomarbeit selbstständig und ohne fremde Hilfe verfasst, andere als die angegebenen Quellen und Hilfsmittel nicht benutzt und die den Quellen wörtlich oder inhaltlich entnommenen Stellen als solche kenntlich gemacht habe.

Datum, Ort

Unterschrift